

Annexes

Annexe 1 : Éléments démographiques du Pays des Cévennes.....	I
Annexe 2 : Données forestières par EPCI.....	II
Annexe 3 : Liste des ZNIEFF	IX
Annexe 4 : Fiches synthétiques des sites Natura 2000 sur le territoire de la CFT.	XI
Annexe 5 : Répartition des forêts publiques par communes.....	XX
Annexe 6 : Listing des entreprises de la filière forêt-bois (aval) sur le Pays des Cévennes	XXI
Annexe 7 : Listing des chauffagistes sur le Pays des Cévennes	XXIII
Annexe 8 : Questionnaires envoyés	XXVIII
Annexe 9 : Synthèse des interviews réalisées auprès des entreprises de la première transformation du bois	XXXIX
Annexe 10 : Liste des contacts	XLIII
Annexe 11 : Compte-rendus de réunions	XLVII
Annexe 12 : Diagnostic et enjeux – Volet PFCI, ONF du Gard.....	LXXIV

Annexe 1 : Éléments démographiques du Pays des Cévennes

Tableaux et analyses issues du SCOT

	Nombre de Communes	Population en 1999	TCAM de 1999 à 2004 / 2006 (1)	Rappel du TCAM entre 1990 et 1999	Estimation 2006 (2)
CC Autour d'Anduze	8	8 198	+ 2,38 %	+ 1,05 %	9660
CA du Grand Alès	16	70 117	+ 1,24 %	- 0,09 %	76420
CC Cévennes Actives	6	6 377	+ 0,19 %	- 0,85 %	6460
CC du Pays Grand Combien	9	13 905	+ 0,19 %	- 1,46 %	14090
CC des Hautes Cévennes	9	2 890	+ 1,11 %	+ 0,65 %	3120
CC Autour de Lédignan	10	3 255	+ 3,71 %	+ 1,42 %	4200
CC du Mont Bouquet	6	1 263	+ 2,81 %	+ 1,36 %	1530
CC Cévennes au Mont Lozère	5	758	+ 1,13 %	+ 0,95 %	820
CC Pays de Cèze	11	3 629	+ 2,12 %	+ 0,66 %	4200
CC Ranc d'Uzège	3	4 152	+ 0,93 %	- 0,51 %	4430
CC de la Vallée Longue et du Calbertois en Cévennes	8	2 095	+ 0,18 %	+ 0,92 %	2120
CC région de Vézénobres	16	7 535	+ 2,59 %	+ 0,75 %	9010
CC Vivre en Cévennes	8	11 530	+ 1,63 %	- 0,91 %	12910
Commune de Barjac	1	1 379	+ 1,19 %	+ 0,15 %	1498
Commune de Vialas	1	425	- 0,07 %	+ 1,13 %	423
TOTAL Pays des Cévennes	117	137 508	+ 1,33 %	- 0,15 %	150 891

Source : INSEE RGP

(1) Taux de croissance annuel moyen constaté pour chaque EPCI entre 1999 et 2006 sur la base des communes recensées entre 2004 et 2006

(2) Population exacte pour les communes recensées en 2006, extrapolée sur la base de leur propre TCAM pour celles recensées en 2004 ou 2005, extrapolée à partir du TCAM de l'EPCI pour celles non recensées depuis 1999 (1)

La barre des 150 000 habitants a été franchie vraisemblablement en 2006.

Tous les EPCI du Pays des Cévennes sont en **progression démographique depuis 1999**, y compris celles dont la population avait baissé sensiblement lors des précédents recensements.

59 des 69 communes recensées depuis 2004 voient leur population progresser, avec des progressions annuelles dépassant 5% pour certaines communes du piémont.

On peut constater que **la grande majorité des communes a une évolution démographique plus importante aujourd'hui que dans les années 90** et rares sont les communes dont la population a baissé lors du présent recensement.

La densité moyenne sur les 1769 km² du pays est estimée en 2006 à **85 hab/km²**, soit un chiffre légèrement inférieur à celui de la moyenne régionale (92 hab/km²).

Celle **densité est très variable d'un EPCI à l'autre** et varie **entre 4 hab/km²** pour la moins dense (CC des Cévennes au Mont Lozère) et **plus de 260 hab/km²** pour la communauté d'agglomération.

Si plus de 23% de la superficie du territoire se situe en Lozère, seul un peu plus de 2,2 % de la population du pays y habite.

Annexe 2 : Données forestières par EPCI

COMMUNAUTE DE COMMUNE	IFN 1	SURFACE (ha)
AUTOUR D'ANDUZE	AUTRE (zones agricoles et urbaines)	4494,84
	TAILLIS DE CHENE VERT	2611,29
	TAILLIS DE FEUILLUS INDIFFERENCIES	633,19
	MELANGE DE FUTAIE DE PIN MARITIME ET TAILLIS (FEUILLUS MAJ.)	423,41
	FUTAIE ADULTE DE PIN MARITIME	383,52
	GARRIGUE OU MAQUIS BOISE DE CHENE VERT	273,58
	MELANGE DE FUTAIE DE PIN MARITIME ET TAILLIS (PIN MARITIME M	213,91
	INCLUTE OU FRICHE	200,91
	MELANGE DE FUTAIE DE FEUILLUS ET TAILLIS	164,34
	MELANGE DE FUTAIE DE CONIFERES ET TAILLIS (FEUILLUS MAJ.)	140,68
	GARRIGUE OU MAQUIS BOISE DE CONIFERES INDIFFERENCIES	126,71
	GARRIGUE OU MAQUIS BOISE DE FEUILLUS INDIFFERENCIES	107,53
	GARRIGUE OU MAQUIS NON BOISE	63,56
	FUTAIE ADULTE DE PIN D'ALEP	33,81
	TAILLIS DE CHATAIGNIER	26,75
	FUTAIE JEUNE DE CONIFERES INDIFFERENCIES	16,98
	MELANGE DE FUTAIE DE CONIFERES ET TAILLIS (CONIFERES MAJ.)	12,36
	FUTAIE ADULTE DE FEUILLUS INDIFFERENCIES	8,78
	FUTAIE DE CHENE A FEUILLES CADUQUES	5,48
FUTAIE JEUNE DE PIN MARITIME	5,34	
TOTAL	9946,98	
AUTOUR DE LEDIGNAN	AUTRE (zones agricoles et urbaines)	4966,94
	GARRIGUE OU MAQUIS BOISE DE CHENE VERT	480,88
	TAILLIS DE CHENE VERT	387,30
	TAILLIS DE FEUILLUS INDIFFERENCIES	270,34
	GARRIGUE OU MAQUIS NON BOISE	212,66
	MELANGE DE FUTAIE DE CONIFERES ET TAILLIS (FEUILLUS MAJ.)	91,91
	MELANGE DE FUTAIE DE FEUILLUS ET TAILLIS	72,65
	INCLUTE OU FRICHE	69,07
	GARRIGUE OU MAQUIS BOISE DE CONIFERES INDIFFERENCIES	54,75
	MELANGE DE FUTAIE DE CONIFERES ET TAILLIS (CONIFERES MAJ.)	35,03
	GARRIGUE OU MAQUIS BOISE DE CHENE PUBESCENT	10,21
	TAILLIS DE CHENES DECIDUS	10,13
	FUTAIE ADULTE DE PIN D'ALEP	4,47
	FUTAIE ADULTE DE PINS INDIFFERENCIES	4,19
	FUTAIE MIXTE DE FEUILLUS ET CONIFERES INDIFF. (CONIF. MAJ.)	0,58
GARRIGUE OU MAQUIS BOISE DE FEUILLUS INDIFFERENCIES	0,05	
TOTAL	6671,17	
BARJAC	AUTRE (zones agricoles et urbaines)	2334,44
	TAILLIS DE CHENE VERT	622,78
	GARRIGUE OU MAQUIS BOISE DE CHENE PUBESCENT	298,31
	TAILLIS DE CHENES DECIDUS	286,32
	TAILLIS DE FEUILLUS INDIFFERENCIES	254,33
	GARRIGUE OU MAQUIS NON BOISE	218,20
	MELANGE DE FUTAIE DE CONIFERES ET TAILLIS (FEUILLUS MAJ.)	119,23
	INCLUTE OU FRICHE	86,36
	MELANGE DE FUTAIE DE CONIFERES ET TAILLIS (CONIFERES MAJ.)	41,43
	FUTAIE ADULTE DE PIN NOIR	15,19
	GARRIGUE OU MAQUIS BOISE DE FEUILLUS INDIFFERENCIES	12,89
	MELANGE DE FUTAIE DE PIN MARITIME ET TAILLIS (PIN MARITIME M	8,57
	GARRIGUE OU MAQUIS BOISE DE CHENE VERT	7,05
	FUTAIE ADULTE DE PIN MARITIME	2,96
TOTAL	4308,09	

COMMUNAUTE DE COMMUNE	IFN 1	SURFACE (ha)
CEVENNES ACTIVES	MELANGE DE FUTAIE DE PIN MARITIME ET TAILLIS (PIN MARITIME M	940,89
	FUTAIE ADULTE DE PIN MARITIME	817,06
	AUTRE (zones agricoles et urbaines)	795,01
	TAILLIS DE FEUILLUS INDIFFERENCIES	524,36
	MELANGE DE FUTAIE DE PIN MARITIME ET TAILLIS (FEUILLUS MAJ.)	454,46
	TAILLIS DE CHENES DECIDUS	310,46
	FUTAIE JEUNE DE PIN MARITIME	298,63
	TAILLIS DE CHENE VERT	257,73
	FUTAIE ADULTE DE PINS INDIFFERENCIES	248,93
	TAILLIS DE CHATAIGNIER	163,52
	GARRIGUE OU MAQUIS NON BOISE	141,25
	MELANGE DE FUTAIE DE FEUILLUS ET TAILLIS	121,51
	GARRIGUE OU MAQUIS BOISE DE CHENE PUBESCENT	112,58
	GARRIGUE OU MAQUIS BOISE DE CONIFERES INDIFFERENCIES	110,06
	MELANGE DE FUTAIE DE CONIFERES ET TAILLIS (FEUILLUS MAJ.)	102,30
	GARRIGUE OU MAQUIS BOISE DE CHENE VERT	91,84
	GARRIGUE OU MAQUIS BOISE DE FEUILLUS INDIFFERENCIES	88,78
	MELANGE DE FUTAIE DE CONIFERES ET TAILLIS (CONIFERES MAJ.)	88,13
	FUTAIE JEUNE DE PINS INDIFFERENCIES	27,76
	FUTAIE MIXTE DE FEUILLUS ET CONIFERES INDIFF. (FEUIL. MAJ.)	23,89
	GARRIGUE OU MAQUIS BOISE DE CHATAIGNIER	11,33
PEUPLERAIE	7,35	
INCULTE OU FRICHE	3,67	
FUTAIE ADULTE DE CEDRE	0,05	
	TOTAL	5701,53
CEVENNES AU MONT LOZERE	GRANDE LANDE ATLANTIQUE OU MONTAGNARDE	5897,40
	GRANDE FORMATION PASTORALE	1981,04
	TAILLIS DE FEUILLUS INDIFFERENCIES	1375,37
	FUTAIE ADULTE DE CONIFERES INDIFFERENCIES	1272,42
	TAILLIS DE HETRE	1166,70
	TAILLIS DE CHATAIGNIER	770,25
	MELANGE DE FUTAIE DE CONIFERES ET TAILLIS (CONIFERES MAJ.)	696,15
	AUTRE (zones agricoles et urbaines)	593,36
	FUTAIE ADULTE D'EPICEA COMMUN	572,71
	FUTAIE ADULTE DE PIN A CROCHETS	565,37
	MELANGE DE FUTAIE DE CONIFERES ET TAILLIS (FEUILLUS MAJ.)	551,24
	FUTAIE ADULTE DE PIN SYLVESTRE	447,26
	BOISEMENT LACHE MONTAGNARD DE FEUILLUS INDIFFERENCIES	438,00
	FUTAIE ADULTE DE PINS INDIFFERENCIES	417,45
	FUTAIE DE HETRE	394,89
	BOISEMENT LACHE MONTAGNARD DE CONIFERES INDIFFERENCIES	341,90
	FUTAIE MIXTE DE FEUILLUS ET CONIFERES INDIFF. (CONIF. MAJ.)	329,87
	TAILLIS DE CHENES DECIDUS	325,27
	FUTAIE MIXTE DE FEUILLUS ET CONIFERES INDIFF. (FEUIL. MAJ.)	300,21
	MELANGE DE FUTAIE DE PIN MARITIME ET TAILLIS (PIN MARITIME M	94,12
	FUTAIE ADULTE DE SAPIN PECTINE	85,66
	FUTAIE ADULTE DE DOUGLAS	77,49
	FUTAIE ADULTE DE FEUILLUS INDIFFERENCIES	77,41
	MELANGE DE FUTAIE DE FEUILLUS ET TAILLIS	68,72
	FUTAIE ADULTE DE SAPIN PECTINEET D'EPICEA COMMUN	64,44
	FUTAIE MIXTE DE HETRE ET SAPIN PECTINE (CONIF. MAJORITAIRES)	48,88
	FUTAIE MIXTE DE HETRE ET SAPIN PECTINE (FEUIL. MAJORITAIRES)	47,24
	MELANGE DE FUTAIE DE PIN MARITIME ET TAILLIS (FEUILLUS MAJ.)	33,07
	GARRIGUE OU MAQUIS BOISE DE CHATAIGNIER	27,78
	FUTAIE JEUNE DE SAPIN PECTINE ET D'EPICEA COMMUN	17,96
	TAILLIS DE CHENE VERT	17,44
	FUTAIE JEUNE DE CONIFERES INDIFFERENCIES	8,49
	FUTAIE JEUNE DE PIN A CROCHETS	6,80
FUTAIE ADULTE DE PIN MARITIME	6,74	
FUTAIE ADULTE DE CHATAIGNIER	6,37	
FUTAIE JEUNE DE PINS INDIFFERENCIES	5,01	
FUTAIE JEUNE D'EPICEA COMMUN	4,20	
GARRIGUE OU MAQUIS NON BOISE	2,93	
PELOUSE PASTORALE DES GARRIGUES	2,71	
GARRIGUE OU MAQUIS BOISE DE CHENE VERT	2,08	
	TOTAL	19142,40

COMMUNAUTE DE COMMUNE	IFN 1	SURFACE (ha)
GRAND ALES EN CEVENNES	AUTRE (zones agricoles et urbaines)	10629,77
	TAILLIS DE CHENE VERT	6279,39
	TAILLIS DE FEUILLUS INDIFFERENCIES	2711,11
	MELANGE DE FUTAIE DE PIN MARITIME ET TAILLIS (FEUILLUS MAJ.)	1668,91
	MELANGE DE FUTAIE DE PIN MARITIME ET TAILLIS (PIN MARITIME M	1428,33
	GARRIGUE OU MAQUIS BOISE DE CHENE VERT	900,14
	FUTAIE ADULTE DE PIN MARITIME	748,24
	TAILLIS DE CHATAIGNIER	627,06
	MELANGE DE FUTAIE DE CONIFERES ET TAILLIS (FEUILLUS MAJ.)	510,15
	MELANGE DE FUTAIE DE FEUILLUS ET TAILLIS	502,59
	GARRIGUE OU MAQUIS BOISE DE FEUILLUS INDIFFERENCIES	470,04
	MELANGE DE FUTAIE DE CONIFERES ET TAILLIS (CONIFERES MAJ.)	451,49
	INCULTE OU FRICHE	412,52
	GARRIGUE OU MAQUIS BOISE DE CONIFERES INDIFFERENCIES	338,13
	GARRIGUE OU MAQUIS NON BOISE	325,34
	TAILLIS DE CHENES DECIDUS	245,42
	GARRIGUE OU MAQUIS BOISE DE CHENE PUBESCENT	154,71
	FUTAIE ADULTE DE PIN D'ALEP	89,54
	FUTAIE ADULTE DE CONIFERES INDIFFERENCIES	46,06
	FUTAIE JEUNE DE PIN MARITIME	30,10
	GARRIGUE OU MAQUIS BOISE DE CHATAIGNIER	26,22
	FUTAIE ADULTE DE PINS INDIFFERENCIES	25,03
	FUTAIE JEUNE DE PINS INDIFFERENCIES	16,31
	FUTAIE ADULTE DE CHATAIGNIER	10,74
	FUTAIE ADULTE DE CEDRE	9,96
	FUTAIE MIXTE DE FEUILLUS ET CONIFERES INDIFF. (CONIF. MAJ.)	9,77
	FUTAIE JEUNE DE FEUILLUS INDIFFERENCIES	4,36
FUTAIE JEUNE DE CONIFERES INDIFFERENCIES	0,00	
	TOTAL	28671,41
GRAND COMBIEN	FUTAIE ADULTE DE PIN MARITIME	2059,16
	MELANGE DE FUTAIE DE PIN MARITIME ET TAILLIS (FEUILLUS MAJ.)	1906,80
	MELANGE DE FUTAIE DE PIN MARITIME ET TAILLIS (PIN MARITIME M	1759,87
	AUTRE (zones agricoles et urbaines)	1668,33
	TAILLIS DE CHENE VERT	1662,81
	TAILLIS DE CHATAIGNIER	1104,89
	TAILLIS DE FEUILLUS INDIFFERENCIES	948,82
	GARRIGUE OU MAQUIS BOISE DE CHENE VERT	246,89
	GARRIGUE OU MAQUIS BOISE DE FEUILLUS INDIFFERENCIES	225,39
	GARRIGUE OU MAQUIS BOISE DE CONIFERES INDIFFERENCIES	198,80
	FUTAIE MIXTE DE FEUILLUS ET CONIFERES INDIFF. (CONIF. MAJ.)	171,40
	MELANGE DE FUTAIE DE CONIFERES ET TAILLIS (CONIFERES MAJ.)	125,72
	FUTAIE MIXTE DE FEUILLUS ET CONIFERES INDIFF. (FEUIL. MAJ.)	101,06
	FUTAIE ADULTE DE CONIFERES INDIFFERENCIES	95,27
	FUTAIE ADULTE DE PINS INDIFFERENCIES	88,42
	FUTAIE JEUNE DE PINS INDIFFERENCIES	59,00
	MELANGE DE FUTAIE DE FEUILLUS ET TAILLIS	56,04
	GARRIGUE OU MAQUIS NON BOISE	48,33
	FUTAIE JEUNE DE PIN MARITIME	47,14
	GARRIGUE OU MAQUIS BOISE DE CHATAIGNIER	44,39
	MELANGE DE FUTAIE DE CONIFERES ET TAILLIS (FEUILLUS MAJ.)	41,31
	FUTAIE ADULTE DE FEUILLUS INDIFFERENCIES	27,48
	FUTAIE JEUNE DE CEDRE	14,16
	FUTAIE ADULTE DE DOUGLAS	13,92
	FUTAIE JEUNE DE FEUILLUS INDIFFERENCIES	13,13
	TAILLIS DE CHENES DECIDUS	12,49
	FUTAIE JEUNE DE CONIFERES INDIFFERENCIES	10,44
FUTAIE ADULTE DE CEDRE	10,38	
INCULTE OU FRICHE	5,34	
FUTAIE ADULTE DE CHATAIGNIER	3,14	
	TOTAL	12770,30

COMMUNAUTE DE COMMUNE	IFN 1	SURFACE (ha)
HAUTES CEVENNES	MELANGE DE FUTAIE DE CONIFERES ET TAILLIS (FEUILLUS MAJ.)	2551,32
	TAILLIS DE CHATAIGNIER	2524,04
	FUTAIE ADULTE DE PINS INDIFFERENCIES	1822,15
	MELANGE DE FUTAIE DE PIN MARITIME ET TAILLIS (PIN MARITIME M	1473,98
	MELANGE DE FUTAIE DE CONIFERES ET TAILLIS (CONIFERES MAJ.)	1377,59
	MELANGE DE FUTAIE DE PIN MARITIME ET TAILLIS (FEUILLUS MAJ.)	1149,37
	AUTRE (zones agricoles et urbaines)	1038,68
	FUTAIE ADULTE DE PIN MARITIME	867,45
	TAILLIS DE FEUILLUS INDIFFERENCIES	594,48
	FUTAIE ADULTE DE CONIFERES INDIFFERENCIES	490,55
	TAILLIS DE CHENE VERT	395,31
	FUTAIE MIXTE DE FEUILLUS ET CONIFERES INDIFF. (FEUIL. MAJ.)	304,42
	FUTAIE DE HETRE	259,91
	FUTAIE ADULTE DE PIN SYLVESTRE	218,10
	GRANDE LANDE ATLANTIQUE OU MONTAGNARDE	169,42
	FUTAIE ADULTE DE DOUGLAS	144,96
	GARRIGUE OU MAQUIS BOISE DE CHATAIGNIER	123,50
	MELANGE DE FUTAIE DE FEUILLUS ET TAILLIS	119,79
	GARRIGUE OU MAQUIS BOISE DE CHENE VERT	115,29
	FUTAIE MIXTE DE FEUILLUS ET CONIFERES INDIFF. (CONIF. MAJ.)	112,68
	GARRIGUE OU MAQUIS NON BOISE	100,67
	GARRIGUE OU MAQUIS BOISE DE CONIFERES INDIFFERENCIES	80,63
	BOISEMENT LACHE MONTAGNARD DE CONIFERES INDIFFERENCIES	74,76
	FUTAIE ADULTE DE CHATAIGNIER	55,65
	FUTAIE JEUNE DE PINS INDIFFERENCIES	51,77
	FUTAIE ADULTE D'EPICEA COMMUN	45,77
	FUTAIE JEUNE DE CONIFERES INDIFFERENCIES	42,53
	TAILLIS DE HETRE	39,48
	INCLUTE OU FRICHE	25,30
	FUTAIE ADULTE DE CEDRE	24,15
	TAILLIS DE CHENES DECIDUS	21,15
	FUTAIE ADULTE DE SAPIN PECTINE	21,02
	FUTAIE ADULTE DE PIN A CROCHETS	19,16
	BOISEMENT LACHE MONTAGNARD DE FEUILLUS INDIFFERENCIES	18,71
	FUTAIE JEUNE DE CEDRE	16,11
	FUTAIE JEUNE DE FEUILLUS INDIFFERENCIES	13,41
	FUTAIE JEUNE DE PIN SYLVESTRE	11,18
	FUTAIE DE CHENE A FEUILLES CADUQUES	10,22
	FUTAIE JEUNE DE PIN MARITIME	6,86
	FUTAIE JEUNE DE DOUGLAS	4,46
	TOTAL	16536,00
MONT BOUQUET	AUTRE (zones agricoles et urbaines)	2616,45
	TAILLIS DE CHENE VERT	2099,88
	TAILLIS DE FEUILLUS INDIFFERENCIES	1593,56
	GARRIGUE OU MAQUIS BOISE DE CHENE VERT	1110,68
	GARRIGUE OU MAQUIS BOISE DE CHENE PUBESCENT	627,17
	TAILLIS DE CHENES DECIDUS	589,60
	MELANGE DE FUTAIE DE CONIFERES ET TAILLIS (FEUILLUS MAJ.)	293,42
	GARRIGUE OU MAQUIS NON BOISE	289,76
	INCLUTE OU FRICHE	157,44
	MELANGE DE FUTAIE DE CONIFERES ET TAILLIS (CONIFERES MAJ.)	140,39
	FUTAIE ADULTE DE CEDRE	116,77
	FUTAIE ADULTE DE CONIFERES INDIFFERENCIES	46,14
	FUTAIE ADULTE DE PIN D'ALEP	45,91
	FUTAIE JEUNE DE CEDRE	32,12
	FUTAIE ADULTE DE PINS INDIFFERENCIES	30,35
	GARRIGUE OU MAQUIS BOISE DE CONIFERES INDIFFERENCIES	20,75
MELANGE DE FUTAIE DE FEUILLUS ET TAILLIS	7,86	
	TOTAL	9818,25

COMMUNAUTE DE COMMUNE	IFN 1	SURFACE (ha)
PAYS DE CEZE	AUTRE (zones agricoles et urbaines)	5474,05
	TAILLIS DE FEUILLUS INDIFFERENCIES	5025,94
	TAILLIS DE CHENES DECIDUS	1535,91
	GARRIGUE OU MAQUIS BOISE DE CHENE PUBESCENT	1132,49
	TAILLIS DE CHENE VERT	697,41
	GARRIGUE OU MAQUIS NON BOISE	500,95
	GARRIGUE OU MAQUIS BOISE DE CHENE VERT	440,40
	MELANGE DE FUTAIE DE PIN MARITIME ET TAILLIS (FEUILLUS MAJ.)	186,71
	MELANGE DE FUTAIE DE CONIFERES ET TAILLIS (FEUILLUS MAJ.)	126,84
	GARRIGUE OU MAQUIS BOISE DE FEUILLUS INDIFFERENCIES	118,12
	INCULTE OU FRICHE	110,40
	FUTAIE ADULTE DE PIN NOIR	107,28
	PEUPLERAIE	72,56
	MELANGE DE FUTAIE DE PIN MARITIME ET TAILLIS (PIN MARITIME M	63,18
	GARRIGUE OU MAQUIS BOISE DE CONIFERES INDIFFERENCIES	54,81
	MELANGE DE FUTAIE DE FEUILLUS ET TAILLIS	19,73
	PELOUSE PASTORALE DES GARRIGUES	13,38
	FUTAIE MIXTE DE FEUILLUS ET CONIFERES INDIFF. (FEUIL. MAJ.)	12,15
	FUTAIE JEUNE DE CEDRE	9,81
	FUTAIE ADULTE DE PIN D'ALEP	4,49
	FUTAIE ADULTE DE FEUILLUS INDIFFERENCIES	3,28
	FUTAIE JEUNE DE FEUILLUS INDIFFERENCIES	2,61
	MELANGE DE FUTAIE DE CONIFERES ET TAILLIS (CONIFERES MAJ.)	0,39
TOTAL	15712,88	
RANC D'UZEGE ET PAYS DE CEZE	AUTRE (zones agricoles et urbaines)	661,65
	GARRIGUE OU MAQUIS NON BOISE	571,59
	TAILLIS DE FEUILLUS INDIFFERENCIES	391,02
	GARRIGUE OU MAQUIS BOISE DE CHENE PUBESCENT	343,42
	GARRIGUE OU MAQUIS BOISE DE CHENE VERT	220,58
	TAILLIS DE CHENES DECIDUS	186,22
	TAILLIS DE CHENE VERT	154,25
	MELANGE DE FUTAIE DE PIN MARITIME ET TAILLIS (FEUILLUS MAJ.)	146,30
	TAILLIS DE CHATAIGNIER	141,07
	GARRIGUE OU MAQUIS BOISE DE FEUILLUS INDIFFERENCIES	125,79
	PELOUSE PASTORALE DES GARRIGUES	49,85
	MELANGE DE FUTAIE DE PIN MARITIME ET TAILLIS (PIN MARITIME M	49,12
	INCULTE OU FRICHE	40,12
	GARRIGUE OU MAQUIS BOISE DE CONIFERES INDIFFERENCIES	35,10
	FUTAIE ADULTE DE PIN MARITIME	20,78
	MELANGE DE FUTAIE DE FEUILLUS ET TAILLIS	7,43
	FUTAIE ADULTE DE FEUILLUS INDIFFERENCIES	2,44
	PEUPLERAIE	0,21
TOTAL	3146,95	
REGION DE VEZENOBRES	AUTRE (zones agricoles et urbaines)	7814,51
	TAILLIS DE CHENE VERT	1351,39
	GARRIGUE OU MAQUIS BOISE DE CHENE PUBESCENT	1262,76
	TAILLIS DE CHENES DECIDUS	489,98
	TAILLIS DE FEUILLUS INDIFFERENCIES	437,86
	MELANGE DE FUTAIE DE CONIFERES ET TAILLIS (FEUILLUS MAJ.)	361,19
	MELANGE DE FUTAIE DE FEUILLUS ET TAILLIS	231,49
	GARRIGUE OU MAQUIS NON BOISE	218,34
	GARRIGUE OU MAQUIS BOISE DE CHENE VERT	155,37
	MELANGE DE FUTAIE DE CONIFERES ET TAILLIS (CONIFERES MAJ.)	132,44
	INCULTE OU FRICHE	127,08
	GARRIGUE OU MAQUIS BOISE DE FEUILLUS INDIFFERENCIES	112,20
	GARRIGUE OU MAQUIS BOISE DE CONIFERES INDIFFERENCIES	54,58
	MELANGE DE FUTAIE DE PIN MARITIME ET TAILLIS (PIN MARITIME M	30,90
	FUTAIE ADULTE DE PIN NOIR	19,61
	PEUPLERAIE	12,83
	FUTAIE JEUNE DE PINS INDIFFERENCIES	11,71
	MELANGE DE FUTAIE DE PIN MARITIME ET TAILLIS (FEUILLUS MAJ.)	11,48
	FUTAIE ADULTE DE PIN MARITIME	6,73
FUTAIE ADULTE DE CONIFERES INDIFFERENCIES	5,03	
TOTAL	12847,48	

COMMUNAUTE DE COMMUNE	IFN 1	SURFACE (ha)
VALLEE LONGUE ET CALBERTOIS	TAILLIS DE CHATAIGNIER	3947,19
	TAILLIS DE FEUILLUS INDIFFERENCIES	2532,15
	MELANGE DE FUTAIE DE PIN MARITIME ET TAILLIS (FEUILLUS MAJ.)	1974,35
	MELANGE DE FUTAIE DE CONIFERES ET TAILLIS (FEUILLUS MAJ.)	1209,12
	MELANGE DE FUTAIE DE PIN MARITIME ET TAILLIS (PIN MARITIME M)	1167,42
	MELANGE DE FUTAIE DE CONIFERES ET TAILLIS (CONIFERES MAJ.)	909,66
	FUTAIE ADULTE DE PINS INDIFFERENCIES	761,65
	FUTAIE ADULTE DE CONIFERES INDIFFERENCIES	597,29
	FUTAIE ADULTE DE PIN MARITIME	570,06
	AUTRE (zones agricoles et urbaines)	522,85
	GARRIGUE OU MAQUIS BOISE DE CHATAIGNIER	496,33
	GRANDE LANDE ATLANTIQUE OU MONTAGNARDE	479,99
	GARRIGUE OU MAQUIS BOISE DE CHENE VERT	441,45
	GARRIGUE OU MAQUIS NON BOISE	247,20
	GARRIGUE OU MAQUIS BOISE DE FEUILLUS INDIFFERENCIES	231,70
	GARRIGUE OU MAQUIS BOISE DE CONIFERES INDIFFERENCIES	154,69
	FUTAIE ADULTE DE DOUGLAS	153,49
	BOISEMENT LACHE MONTAGNARD DE FEUILLUS INDIFFERENCIES	118,29
	MELANGE DE FUTAIE DE FEUILLUS ET TAILLIS	109,34
	FUTAIE ADULTE DE PIN SYLVESTRE	89,72
	FUTAIE DE HETRE	64,29
	FUTAIE JEUNE DE CONIFERES INDIFFERENCIES	43,23
	FUTAIE MIXTE DE FEUILLUS ET CONIFERES INDIFF. (FEUIL. MAJ.)	42,33
	FUTAIE MIXTE DE FEUILLUS ET CONIFERES INDIFF. (CONIF. MAJ.)	36,69
	FUTAIE ADULTE DE CHATAIGNIER	31,69
	PELOUSE PASTORALE DES GARRIGUES	26,44
	BOISEMENT LACHE MONTAGNARD DE CONIFERES INDIFFERENCIES	22,67
	FUTAIE ADULTE DE PIN NOIR	17,42
	FUTAIE ADULTE DE FEUILLUS INDIFFERENCIES	14,39
	FUTAIE JEUNE DE PINS INDIFFERENCIES	13,67
	TAILLIS DE CHENE VERT	13,44
	FUTAIE ADULTE D'EPICEA COMMUN	10,36
	FUTAIE JEUNE DE CEDRE	8,27
	INCULTE OU FRICHE	5,78
	FUTAIE JEUNE DE DOUGLAS	5,42
	FUTAIE JEUNE DE FEUILLUS INDIFFERENCIES	4,34
	FUTAIE ADULTE DE SAPIN PECTINEET D'EPICEA COMMUN	4,13
	FUTAIE ADULTE DE PIN A CROCHETS	3,95
	TAILLIS DE CHENES DECIDUS	2,29
	FUTAIE ADULTE DE SAPIN PECTINE	1,91
	TAILLIS DE HETRE	0,60
FUTAIE JEUNE DE PIN A CROCHETS	0,49	
TOTAL	17087,75	

COMMUNAUTE DE COMMUNE	IFN 1	SURFACE (ha)
VIALAS	GRANDE LANDE ATLANTIQUE OU MONTAGNARDE	1323,02
	TAILLIS DE FEULLUS INDIFFERENCIES	874,67
	TAILLIS DE CHATAIGNIER	662,85
	MELANGE DE FUTAIE DE CONIFERES ET TAILLIS (FEULLUS MAJ.)	359,58
	TAILLIS DE HETRE	289,29
	BOISEMENT LACHE MONTAGNARD DE FEULLUS INDIFFERENCIES	245,48
	FUTAIE DE HETRE	212,35
	GRANDE FORMATION PASTORALE	205,64
	MELANGE DE FUTAIE DE CONIFERES ET TAILLIS (CONIFERES MAJ.)	167,51
	FUTAIE ADULTE DE PINS INDIFFERENCIES	120,35
	GARRIGUE OU MAQUIS BOISE DE CHATAIGNIER	97,01
	GARRIGUE OU MAQUIS BOISE DE FEULLUS INDIFFERENCIES	76,47
	FUTAIE ADULTE DE CONIFERES INDIFFERENCIES	73,31
	GARRIGUE OU MAQUIS NON BOISE	48,30
	AUTRE (zones agricoles et urbaines)	47,49
	FUTAIE MIXTE DE FEULLUS ET CONIFERES INDIFF. (FEUIL. MAJ.)	39,06
	FUTAIE MIXTE DE FEULLUS ET CONIFERES INDIFF. (CONIF. MAJ.)	37,73
	MELANGE DE FUTAIE DE FEULLUS ET TAILLIS	16,74
	TAILLIS DE CHENE VERT	12,12
	BOISEMENT LACHE MONTAGNARD DE CONIFERES INDIFFERENCIES	8,57
	FUTAIE ADULTE DE SAPIN PECTINEET D'EPICEA COMMUN	8,29
	TAILLIS DE CHENES DECIDUS	6,35
	FUTAIE ADULTE DE PIN SYLVESTRE	5,84
	FUTAIE ADULTE D'EPICEA COMMUN	5,07
GARRIGUE OU MAQUIS BOISE DE CHENE PUBESCENT	3,72	
TOTAL	4946,81	
VIVRE EN CEVENNES	AUTRE (zones agricoles et urbaines)	3131,20
	TAILLIS DE CHENE VERT	1670,73
	TAILLIS DE FEULLUS INDIFFERENCIES	1493,86
	GARRIGUE OU MAQUIS BOISE DE CHENE VERT	794,09
	MELANGE DE FUTAIE DE PIN MARITIME ET TAILLIS (FEULLUS MAJ.)	531,28
	MELANGE DE FUTAIE DE PIN MARITIME ET TAILLIS (PIN MARITIME M	373,31
	TAILLIS DE CHATAIGNIER	284,76
	FUTAIE ADULTE DE PIN MARITIME	275,11
	GARRIGUE OU MAQUIS BOISE DE FEULLUS INDIFFERENCIES	268,30
	MELANGE DE FUTAIE DE CONIFERES ET TAILLIS (CONIFERES MAJ.)	205,80
	INCULTE OU FRICHE	198,98
	MELANGE DE FUTAIE DE CONIFERES ET TAILLIS (FEULLUS MAJ.)	162,23
	PELOUSE PASTORALE DES GARRIGUES	129,55
	GARRIGUE OU MAQUIS BOISE DE CHENE PUBESCENT	104,73
	GARRIGUE OU MAQUIS NON BOISE	81,64
	GARRIGUE OU MAQUIS BOISE DE CONIFERES INDIFFERENCIES	72,23
	TAILLIS DE CHENES DECIDUS	62,50
	FUTAIE ADULTE DE CONIFERES INDIFFERENCIES	52,96
	MELANGE DE FUTAIE DE FEULLUS ET TAILLIS	47,79
	FUTAIE ADULTE DE PIN D'ALEP	29,88
	FUTAIE ADULTE DE FEULLUS INDIFFERENCIES	20,27
	FUTAIE JEUNE DE PINS INDIFFERENCIES	20,06
	FUTAIE ADULTE DE PINS INDIFFERENCIES	19,59
	FUTAIE JEUNE DE PIN MARITIME	18,21
	FUTAIE MIXTE DE FEULLUS ET CONIFERES INDIFF. (CONIF. MAJ.)	15,12
	FUTAIE ADULTE DE CEDRE	14,58
	FUTAIE JEUNE DE PIN D'ALEP	14,45
	FUTAIE MIXTE DE FEULLUS ET CONIFERES INDIFF. (FEUIL. MAJ.)	10,65
	FUTAIE JEUNE DE FEULLUS INDIFFERENCIES	7,51
	GARRIGUE OU MAQUIS BOISE DE CHATAIGNIER	4,39
TOTAL	10115,77	

Annexe 3 : Liste des ZNIEFF

Les tableaux ci-dessous donnent le détail des ZNIEFF par type.

Code	Type	Nom de la ZNIEFF	Surface totale (ha)	Surface concernant la CFT (ha)
0000-6081	2	Bois de Lens	7 028,49	1 700,98
0000-6120	2	Bois de Ronze	1 390,48	1 323,97
0000-8033	2	Cévennes des Hauts-Gardons	39 423,66	29 587,18
0000-6062	2	Chaos de Saint-André de Cruzières	634,70	634,70
0000-6069	2	Colline de Saint-Julien	52,57	52,57
0000-8034	2	Corniche des Cévennes	10 450,45	895,35
0000-6060	2	Forêt de Pins de Salzmann de Bessèges	1 289,20	1 289,20
0000-6056	2	Forêt Domaniale du Mas de l'Ayre	5 743,73	5 743,73
0000-6057	2	Forêt Domaniale de L'Homol	2 053,71	2 053,71
0000-6124	2	Gorges de la Cèze	1 104,97	969,79
0000-8014	2	Gorges du Chassezac et de la Borne	5 589,07	1 362,56
0000-8044	2	Haute Vallée du Tarn	1 465,66	950,77
0000-8035	2	Hautes Cévennes	5 558,89	829,57
0000-6025	2	Hautes Vallées du Gardon	892,24	776,95
0000-6180	2	L'Avène de la Source à Salindres	865,01	865,01
0000-8018	2	Mont Lozère	41 063,93	16 528,09
0000-8020	2	Montagne du Bougès	13 615,56	7 583,21
0000-6080	2	Pech de Logrian	109,29	60,73
0000-6063	2	Plaine de Barjac	1 864,38	1 864,38
0000-6066	2	Plateau de Lussan et Massifs Boisés	36 346,64	15 075,94
0000-6082	2	Ravines d'Aigremont	164,15	162,93
0000-6064	2	Ripisylve de la Cèze	303,33	303,33
0000-6076	2	Ripisylve du Gardon Moyen	1 647,97	1 122,95
0000-6009	2	Versant Ubac de la Vallée du Gardon de Mialet	425,73	425,73
		Total type 2	179 083,80	92 163,33

Code	Type	Nom de la ZNIEFF	Surface totale (ha)	Surface concernant la CFT (ha)
6029-0000	1	Aven du Calabrien	0,44	0,44
6008-0000	1	Bois de Bauzon	18,40	18,40
8018-0010	1	Bois de la Méjarié	56,56	56,56
6066-0009	1	Bois de Ruph	467,03	397,05
8018-0011	1	Bois et Lande de Gourdouze	28,55	28,55
6079-0000	1	Château de Lascours	93,04	93,04
8033-0005	1	Château de Sauvage	4,62	4,62
8018-0029	1	Cirque de Gourdouze	346,50	346,50
8034-0001	1	Col de Saint-Pierre	57,60	26,47
8018-0005	1	Combes des Sources du Tarn	809,78	804,13
6076-0001	1	Confluence des Gardons d'Alès et d'Anduze	399,97	399,97
6070-0000	1	Corniche de Peyremale	529,88	529,88
6066-0001	1	Corniches du Guidon du Bouquet et grotte des Trois Ours	280,08	280,08
6061-0000	1	Crête des Chams	79,16	79,16
6074-0000	1	Ecailles du Mas Pestel	2,95	2,95
6066-0004	1	Falaises de Lussan	130,97	82,20
6066-0005	1	Falaises d'Euzet	100,22	69,60
8035-0003	1	Forêt de Fontmort	1 534,95	152,22
8018-0027	1	Forêt Domaniale de Malmontet	1 382,23	1 382,23
8020-0001	1	Forêt du Bougès	927,41	927,41
8033-0003	1	Forêt du Col d'Uglas	210,08	210,08
6065-0000	1	Forêt Fossile de la Serre des Andats	7,41	7,41
6046-0000	1	Grotte de Rouville	1,90	1,90
8033-0002	1	Haute Vallée de la Salandre	725,70	725,70
8020-0002	1	Hêtraie- Chênaie de Ramponenche	740,01	134,22
6204-0000	1	La Doucette	39,93	39,93
6035-0000	1	La Vallée Obscure	391,44	2,48
6056-0002	1	Landes de Bonnevaux	237,11	237,11
6040-0000	1	Lapiaz des Aires	4,83	4,78
6180-0001	1	L'Avène de Font Frègière à Pont d'Avène	276,60	276,60
8035-0002	1	Le Cayla	323,09	323,09
6013-0000	1	Le Mas du Pont	11,05	11,05
6203-0000	1	Le Mazel	26,90	26,90
6025-0001	1	Les Abarines	40,99	40,99
6201-0000	1	Les Brousses	93,09	93,09
6066-0010	1	Les Conclues et Ravin de Merderis	459,67	2,50
6200-0000	1	Les Petites	35,33	35,33
6066-0003	1	Oppidum de Saint - Peyre	99,77	99,77
6085-0000	1	Parc de L'établissement thermal d'Euzet	16,04	16,04
8020-0004	1	Pelouse et Lande du Sapet et du Mont Bougès	150,26	12,96
8018-0012	1	Pelouse Sommitale du Mont Lozère	1 269,22	445,39
6190-0000	1	Peuplement de Pins de Salzmann à la Jasse	0,86	0,86
6024-0000	1	Peuplement de Pins de Salzmann de Valmale	73,51	73,51
6066-0007	1	Plaine de Camélie	246,98	82,30
8018-0014	1	Plaine de Sénégrière	22,88	22,88
8020-0006	1	Plateau de Grizac	43,55	43,55
8018-0026	1	Plateau de la Croix de l'Hermitte	120,39	120,39
8018-0025	1	Rochers de Trenze	46,45	46,45
8033-0006	1	Ruisseau de Camplonne	5,36	5,36
6011-0000	1	Serre d'Avène	87,25	87,25
6056-0001	1	Serre de Grandval	426,70	426,70
6081-0001	1	Serre des Baumes et de la Cabane	129,78	40,40
6056-0003	1	Sommet de la Fage	189,81	81,58
8018-0018	1	Tourbière des Ruisseaux de l'Hôpital et des Pouzets	103,09	103,09
8018-0017	1	Tourbière des Ruisseaux de Vérié et de Mère l'Aygue	138,82	138,82
8018-0024	1	Tourbière du Ruisseau de Finialette	27,77	27,77
8018-0016	1	Tourbière du Ruisseau de la Pudiçoire	40,47	40,47
8018-0021	1	Tourbière du Ruisseau du Cougnet	11,82	6,39
8018-0020	1	Tourbière du ruisseau du Cros	32,39	32,39
6072-0000	1	Vallon de Montaigu	62,20	62,20
8033-0004	1	Vallon de Trabuc-la-Blancharde	132,67	132,67
		Total type 1	14 353,48	10 003,79

Annexe 4 : Fiches synthétiques des sites Natura 2000 sur le territoire de la CFT.

FICHE SYNTHETIQUE DE SITE NATURA 2000

Nom du site : LES CEVENNES **Code site :** FR9110033 **Statut :** ZPS

Superficie :

Totale : 91 613 ha Concernant la CFT : 22 658 ha

Document d'objectif : Démarche fin 2007

Description : La diversité des milieux et des paysages permet le maintien d'une avifaune riche et diversifiée : au total, 135 espèces d'oiseaux, dont 22 inscrites à l'annexe I de la directive 79-409-CEE, sont recensées dans la zone centrale du parc, dont une vingtaine d'espèces de rapaces diurnes et sept nocturnes.

Le soutien apporté par le parc national aux activités, notamment au pastoralisme, ont permis de freiner la fermeture des milieux et donc de stabiliser la diversité spécifique de la ZPS.

La ZPS est utilisée comme domaine de chasse de nombreuses espèces d'oiseaux de la directive et notamment : vautours fauves, vautours moines, Aigle royal, Hibou grand-duc, Faucon pèlerin, Circaète et Crave à bec rouge, nicheurs à proximité notamment en zone périphérique du parc et dans les gorges karstiques voisins (ZPS des gorges de la Jonte).

La ZPS correspond précisément à la zone centrale du parc national des Cévennes. Elle rassemble plusieurs ensembles distincts : les zones de moyenne montagne siliceuse des Cévennes proprement dites, du mont Lozère et de l'Aigoual, les causses calcaires, en particulier du Méjean, les hautes vallées de plusieurs cours d'eau : Tarn, Jonte, Gardons, Cèze...

Cette région située sur la bordure sud-est du massif Central a constitué un axe de migration pour la faune et la flore et un refuge pour des espèces thermophiles, boréo-alpines ou eurosibériennes, en fonction des alternances climatiques.

Autrefois densément occupée, au point que d'importantes opérations de reboisement ont été nécessaires pour lutter contre l'érosion (Aigoual, en particulier), la région a connu un important déclin démographique et économique, aujourd'hui stabilisé grâce, notamment, à l'attractivité touristique du massif.

Composition :

Forêts (en général)	60 %
Landes, Broussailles, Recrus, Maquis et Garrigues, Phrygana	12 %
Pelouses alpine et sub-alpine	8 %
Forêts caducifoliées	6 %
Forêts mixtes	5 %
Autres terres arables	2 %
Forêt artificielle en monoculture (ex: Plantations de peupliers ou d'Arbres exotiques)	2 %
Autres terres (incluant les Zones urbanisées et industrielles, Routes, Décharges, Mines)	2 %
Eaux douces intérieures (Eaux stagnantes, Eaux courantes)	1 %
Rochers intérieurs, Eboulis rocheux, Dunes intérieures, Neige ou glace permanente	1 %
Marais (végétation de ceinture), Bas-marais, Tourbières	1 %

Espèces oiseaux présentes (et statut)

Aigle royal (<i>Aquila chrysaetos</i>) ⁽³⁾	Rés.	Fauvette orphée (<i>Sylvia hortensis</i>)	Rep.
Alouette lulu (<i>Lullula arborea</i>) ⁽³⁾	Rep./Et.mig.	Fauvette passerinette (<i>Sylvia cantillans</i>)	Rep.
Autour des palombes (<i>Accipiter gentilis</i>)	Rep.	Fauvette pitchou (<i>Sylvia undata</i>) ⁽³⁾	Rés.
Bécasse des bois (<i>Scolopax rusticola</i>)	Rep.	Grand Tétraz (<i>Tetrao urogallus</i>) ⁽³⁾	Rés.
Bécassine des marais (<i>Gallinago gallinago</i>)	Hiv.	Grand-duc d'Europe (<i>Bubo bubo</i>) ⁽³⁾	Rés.
Bondrée apivore (<i>Pernis apivorus</i>) ⁽³⁾	Rep./Et.mig.	Grive litorne (<i>Turdus pilaris</i>)	Hiv.
Bruant ortolan (<i>Emberiza hortulana</i>) ⁽³⁾	Rés./Et.mig.	Héron cendré (<i>Ardea cinerea</i>)	Rep.
Busard cendré (<i>Circus pygargus</i>) ⁽³⁾	Rep./Et.mig.	Martin-pêcheur d'Europe (<i>Alcedo atthis</i>) ⁽³⁾	Rep.
Busard des roseaux (<i>Circus aeruginosus</i>) ⁽³⁾	Et.mig.	Martinet à ventre blanc (<i>Apus melba</i>)	Et.mig.
Busard Saint-Martin (<i>Circus cyaneus</i>) ⁽³⁾	Rep./Et.mig.	Merle à plastron (<i>Turdus torquatus</i>)	Rep.
Buse variable (<i>Buteo buteo</i>)	Rep.	Milan noir (<i>Milvus migrans</i>) ⁽³⁾	Rep./Et.mig.
Caille des blés (<i>Coturnix coturnix</i>)	Rep.	Milan royal (<i>Milvus milvus</i>) ⁽³⁾	Rep./Et.mig.
Chevalier guignette (<i>Actitis hypoleucos</i>)	Rep.	Monticole de roche (<i>Monticola saxatilis</i>)	Rep.
Chouette de Tengmalm (<i>Aegolius funereus</i>) ⁽³⁾	Rés.	Oedicnème criard (<i>Burhinus oedicnemus</i>) ⁽³⁾	Rep.
Cigogne blanche (<i>Ciconia ciconia</i>) ⁽³⁾	Et.mig.	Petit-duc scops (<i>Otus scops</i>)	Rep.
Circaète Jean-le-blanc (<i>Circaetus gallicus</i>) ⁽³⁾	Rep./Et.mig.	Pic noir (<i>Dryocopus martius</i>) ⁽³⁾	Rés.
Crave à bec rouge (<i>Pyrrhocorax pyrrhocorax</i>) ⁽³⁾	Rés.	Pie-grièche écorcheur (<i>Lanius collurio</i>) ⁽³⁾	Rep./Et.mig.
Engoulevent d'Europe (<i>Caprimulgus europaeus</i>) ⁽³⁾	Rep.	Pipit rousseline (<i>Anthus campestris</i>) ⁽³⁾	Rep./Et.mig.
Epervier d'Europe (<i>Accipiter nisus</i>)	Rep.	Torcol fourmilier (<i>Jynx torquilla</i>)	Rep.
Faucon crécerelle (<i>Falco tinnunculus</i>)	Rep.	Traquet oreillard (<i>Oenanthe hispanica</i>)	Rep.
Faucon hobereau (<i>Falco subbuteo</i>)	Rep.	Vanneau huppé (<i>Vanellus vanellus</i>)	Hiv.
Faucon pèlerin (<i>Falco peregrinus</i>) ⁽³⁾	Rés.	Vautour percnoptère (<i>Neophron percnopterus</i>) ⁽³⁾	Et.mig.

FICHE SYNTHETIQUE DE SITE NATURA 2000

Nom du site :	Code site :	Statut :
HAUTES VALLEES DE LA CEZE ET DU LUECH	FR9101364	SIC

Superficie :

Totale :	12 706 ha	Concernant la	11 851 ha
		CFT :	

Document d'objectif :

Démarche en cours (démarrage fin 2007)

Description :

Ce site cévenol est intéressant pour les habitats aquatiques favorables aux poissons (*Barbus meridionalis*), à l'écrevisse (*Austropotamobius pallipes*), au Castor et à la Loutre pour laquelle c'est le seul site existant en versant méditerranéen. Il s'agit d'un pont essentiel pour la colonisation des rivières méditerranéennes. Les activités humaines traditionnelles dans la vallée de la Cèze ont permis à des habitats dépendants des pratiques agricoles de se maintenir (prairies de fauche, châtaigneraie).

Composition :

Forêts de résineux	40 %
Landes, Broussailles, Recrus, Maquis et Garrigues, Phrygana	20 %
Forêts sempervirentes non résineuses	20 %
Forêts caducifoliées	10 %
Rochers intérieurs, Eboulis rocheux, Dunes intérieures, Neige ou glace permanente	5 %
Prairies semi-naturelles humides, Prairies mésophiles améliorées	2 %
Pelouses sèches, Steppes	2 %
Eaux douces intérieures (Eaux stagnantes, Eaux courantes)	1 %

Habitats naturels présents

	SR ⁽¹⁾	% couv.
Forêts de <i>Castanea sativa</i>	C	15 %
Forêts-galeries à <i>Salix alba</i> et <i>Populus alba</i>	C	2 %
Prairies maigres de fauche de basse altitude (<i>Alopecurus pratensis</i> , <i>Sanguisorba officinalis</i>)	C	1 %

Espèces végétales et animales présentes

	PR ⁽²⁾
Invertébrés	
Ecrevisse à pattes blanches (<i>Austropotamobius pallipes</i>)	D
Mammifères	
Castor d'Europe (<i>Castor fiber</i>)	C
Loutre (<i>Lutra lutra</i>)	C
Poissons	
Barbeau méridional (<i>Barbus meridionalis</i>)	D
Blageon (<i>Leuciscus souffia</i>)	D

FICHE SYNTHETIQUE DE SITE NATURA 2000

Nom du site : FALAISES D'ANDUZE	Code site : FR9101372	Statut : SIC
---	---------------------------------	------------------------

Superficie :

Totale :	536 ha	Concernant la CFT :	536 ha
----------	--------	---------------------	--------

Document d'objectif : Néant

Description :

Site de vires d'escarpements calcaires, situé au pied des Cévennes en majorité siliceuse avec une riche flore rupestre dont une endémique (*Centaurea maculosa subsp. albida*) et des milieux rocheux d'éboulis. Les plateaux de sommet sont occupés par des pelouses méditerranéennes riches en annuelles et de garrigues à chênes verts.

Composition :

Landes, Broussailles, Recrus, Maquis et Garrigues, Phrygana	50 %
Pelouses sèches, Steppes	40 %
Rochers intérieurs, Eboulis rocheux, Dunes intérieures, Neige ou glace permanente	10 %

Habitats naturels présents

	SR ⁽¹⁾	% couv.
Parcours substeppiques de graminées et annuelles du <i>Thero-Brachypodietea</i>	C	20 %
Eboulis ouest-méditerranéens et thermophiles	C	5 %
Pentes rocheuses calcaires avec végétation chasmophytique	C	5 %

Espèces végétales et animales présentes

Sans objet

FICHE SYNTHETIQUE DE SITE NATURA 2000

Nom du site : LA CEZE ET SES GORGES	Code site : FR9101399	Statut : SIC
---	---------------------------------	------------------------

Superficie :

Totale :	3 557 ha	Concernant la CFT :	1817 ha
----------	----------	---------------------	---------

Document d'objectif :

Démarche en cours (démarrage fin 2007)

Description :

Les principaux habitats naturels sont des formations méditerranéennes (*Asplenion*, *Quercion ilicis*) dans les gorges, avec notamment des descentes remarquables d'espèces montagnardes et de grandes populations d'une Scille (*Hyacinthoides italica*) réputée endémique Liguro-piémontaise (!). La ripisylve est de belle venue et parfois luxuriante. La rivière traverse des gorges sauvages dans leur partie amont.

Ce site est d'importance communautaire pour des espèces animales liées au milieu aquatique : 3 insectes (odonates), 5 poissons dont l'Apron (*Zingel asper*), très rare, et le Castor (*Castor fiber*).

Trois chauves-souris, dont deux d'intérêt communautaire, sont également à signaler.

Ce site assure la jonction entre le Rhône (site n°3) et les hautes vallées de la Cèze et du Luech (site n°13).

Ceci est important pour assurer la remontée des poissons migrateurs et à terme la colonisation vers l'aval de la Loutre (*Lutra lutra*), déjà présente dans la partie haute du Luech. Il inclut le secteur dit "des gorges de la Cèze" et les plateaux environnants qui comprennent, outre des falaises calcaires favorables à plusieurs espèces de Chiroptères, des habitats typiques de la végétation méditerranéenne sur calcaire : chênaies vertes, formations à Buis.

Composition :

Forêts sempervirentes non résineuses	40 %
Forêts caducifoliées	25 %
Rochers intérieurs, Eboulis rocheux, Dunes intérieures, Neige ou glace permanente	19 %
Eaux douces intérieures (Eaux stagnantes, Eaux courantes)	6 %
Landes, Broussailles, Recrus, Maquis et Garrigues, Phrygana	5 %
Prairies semi-naturelles humides, Prairies mésophiles améliorées	5 %

Habitats naturels présents

	SR ⁽¹⁾	% couv.
Rivières permanentes méditerranéennes à <i>Glauclium flavum</i>	C	20 %
Forêts-galeries à <i>Salix alba</i> et <i>Populus alba</i>	C	10 %
Forêts à <i>Quercus ilex</i> et <i>Quercus rotundifolia</i>	C	5 %
Formation stables xérothermophiles à <i>Buxus sempervirens</i> des pentes rocheuses (<i>Berberidion</i> p.p.)	C	2 %
Eboulis ouest-méditerranéens et thermophiles	C	2 %
Pentes rocheuses calcaires avec végétation chasmophytique	C	2 %

Espèces végétales et animales présentes	PR⁽²⁾
Invertébrés	
Cordulie à corps fin (<i>Oxygastra curtisii</i>)	B
Cordulie splendide (<i>Macromia splendens</i>)	C
Gomphe à cercoïdes fourchus (<i>Gomphus graslinii</i>)	C
Mammifères	
Castor d'Europe (<i>Castor fiber</i>)	B
Grand Rhinolophe (<i>Rhinolophus ferrum-equinum</i>)	C
Vespertilion à oreilles échancrées (<i>Myotis emarginatus</i>)	C
Poissons	
Apron (<i>Zingel asper</i>)	C
Barbeau méridional (<i>Barbus meridionalis</i>)	A
Blageon (<i>Leuciscus souffia</i>)	D
Chabot (<i>Cottus gobio</i>)	D
Toxostome (<i>Chondrostoma toxostoma</i>)	B

FICHE SYNTHETIQUE DE SITE NATURA 2000

Nom du site : VALLEE DU GALEIZON	Code site : FR9101369	Statut : SIC
--	---------------------------------	------------------------

Superficie :

Totale :	8 654 ha	Concernant la CFT :	8 561 ha
----------	----------	---------------------	----------

Document d'objectif :

Démarche en cours de finalisation

Description :

Cette vallée très enclavée est restée sauvage et on y remarque :
une pinède de Pin de Salzmann. Toutes les stations françaises de cette espèce à aire disjointe sont importantes pour la conservation de sa variabilité génétique,
des landes sèches à Ciste de Pouzolz (*Cistus pouzolzii*),
des ravins humides qui abritent de nombreuses fougères,
Les cours d'eau sont de bonne qualité et sont fréquentés par des espèces d'intérêt communautaire telles que le Barbeau méridional (*Barbus meridionalis*), le Blageon (*Leuciscus souffia*) et l'Ecrevisse (*Austropotamobius pallipes*).

Vallée cévenole particulièrement enclavée et qui a conservé une diversité d'habitats naturels qui lui confère un attrait particulier. Avec les sites voisins des vallées du Gardon de Mialet et du Gardon de Saint-Jean, elle constitue un ensemble très représentatif de la diversité des milieux méditerranéens montagnards sur substrat siliceux.

Composition :

Forêts caducifoliées	35 %
Landes, Broussailles, Recrus, Maquis et Garrigues, Phrygana	22 %
Forêts de résineux	10 %
Pelouses sèches, Steppes	9 %
Rochers intérieurs, Eboulis rocheux, Dunes intérieures, Neige ou glace permanente	7 %
Autres terres arables	5 %
Autres terres (incluant les Zones urbanisées et industrielles, Routes, Décharges, Mines)	5 %
Prairies semi-naturelles humides, Prairies mésophiles améliorées	5 %
Eaux douces intérieures (Eaux stagnantes, Eaux courantes)	2 %

Habitats naturels présents

	SR ⁽¹⁾	% couv.
Forêts de <i>Castanea sativa</i>	C	32 %
Prairies maigres de fauche de basse altitude (<i>Alopecurus pratensis</i> , <i>Sanguisorba officinalis</i>)	C	2 %
Rivières permanentes méditerranéennes à <i>Glaucium flavum</i>	C	1 %
Landes sèches européennes	C	1 %
Formations montagnardes à <i>Cytisus purgans</i>	C	1 %
Matorrals arborescents à <i>Juniperus</i> spp.	A	1 %
Pentes rocheuses siliceuses avec végétation chasmophytique	C	1 %
Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> (<i>Alno-Padion</i> , <i>Alnion incanae</i> , <i>Salicion albae</i>)	C	1 %
Pinèdes (sub-)méditerranéennes de pins noirs endémiques	C	1 %
Rivières alpines avec végétation ripicole ligneuse à <i>Salix elaeagnos</i>	B	1 %
Eaux oligo-mésotrophes calcaires avec végétation benthique à <i>Chara</i> spp.	C	1 %
Mares temporaires méditerranéennes	C	1 %
Rivières permanentes méditerranéennes du <i>Paspalo-Agrostidion</i> avec rideaux boisés riverains à <i>Salix</i> et <i>Populus alba</i>	B	1 %
Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'emboisement sur calcaires (<i>Festuco Brometalia</i>) (*sites d'orchidées remarquables)	C	1 %
Sources pétrifiantes avec formation de travertins (<i>Cratoneurion</i>)	C	1 %
Roches siliceuses avec végétation pionnière du <i>Sedo-Scleranthion</i> ou du <i>Sedo albi-Veronicion dillenii</i>	C	1 %

Espèces végétales et animales présentes

	PR ⁽²⁾
Invertébrés	
Ecrevisse à pattes blanches (<i>Austropotamobius pallipes</i>)	B
Mammifères	
Castor d'Europe (<i>Castor fiber</i>)	C
Grand Murin (<i>Myotis myotis</i>)	C
Grand Rhinolophe (<i>Rhinolophus ferrum-equinum</i>)	C
Petit Murin (<i>Myotis blythii</i>)	C
Petit Rhinolophe (<i>Rhinolophus hipposideros</i>)	C
Poissons	
Barbeau méridional (<i>Barbus meridionalis</i>)	C
Blageon (<i>Leuciscus souffia</i>)	C
Chabot (<i>Cottus gobio</i>)	C

FICHE SYNTHETIQUE DE SITE NATURA 2000

Nom du site : VALLEE DU GARDON DE MIALET	Code site : FR9101367	Statut : SIC
--	---------------------------------	------------------------

Superficie :

Totale :	23 419 ha	Concernant la CFT :	7 953 ha
----------	-----------	---------------------	----------

Document d'objectif :

Néant

Description :

Ce site est centré sur une vallée cévenole et son réseau hydrographique. Le Gardon et ses affluents abritent des populations de poissons d'intérêt communautaire, notamment le Barbeau méridional (*Barbus meridionalis*), mais aussi le Castor (*Castor fiber*) et l'Ecrevisse à pieds blancs (*Austropotamobius pallipes*). Les habitats naturels dépendant du système aquatique sont représentés par les ripisylves méditerranéennes et les formations de bords de cours d'eau (bancs de graviers végétalisés) et également par des suintements temporaires à Spiranthes d'été.

On trouve également des populations de Pin de Salzmann associé à des cistes rares (Ciste à feuilles de peuplier et ciste de Pouzolz).

La châtaigneraie cévenole est bien représentée mais n'est pas en très bon état de conservation à la suite de l'abandon de sa culture.

Des formations remarquables et riches, de matorral à Genévriers oxycèdres âgés sur silice sont présents sur la montagne de la Vieille morte (à cheval sur la vallée du Galeizon).

Le site concerne une vallée typique des Cévennes méridionales englobant le Gardon de Mialet et son bassin versant marqué par une occupation humaine très ancienne.

Le substrat acide a permis le développement de la châtaigneraie qui, après avoir représenté une ressource essentielle des communautés cévenoles, a perdu de son intérêt du fait du développement des échanges et de la déprise importante qu'ont connu toutes les vallées de ce type.

Composition :

Forêts de résineux	40 %
Forêts caducifoliées	37 %
Landes, Broussailles, Recrus, Maquis et Garrigues, Phrygana	10 %
Forêts sempervirentes non résineuses	10 %
Eaux douces intérieures (Eaux stagnantes, Eaux courantes)	1 %
Rochers intérieurs, Eboulis rocheux, Dunes intérieures, Neige ou glace permanente	1 %
Prairies semi-naturelles humides, Prairies mésophiles améliorées	1 %

Habitats naturels présents

	SR ⁽¹⁾	% couv.
Forêts de <i>Castanea sativa</i>	C	20 %
Formations montagnardes à <i>Cytisus purgans</i>	C	5 %
Landes sèches européennes	C	2 %
Mares temporaires méditerranéennes	C	1 %
Rivières permanentes méditerranéennes à <i>Glaucium flavum</i>	C	1 %
Matorrals arborescents à <i>Juniperus</i> spp.	B	1 %
Prairies maigres de fauche de basse altitude (<i>Alopecurus pratensis</i> , <i>Sanguisorba officinalis</i>)	C	1 %
Pentes rocheuses siliceuses avec végétation chasmophytique	C	1 %
Forêts-galeries à <i>Salix alba</i> et <i>Populus alba</i>	C	1 %
Pinèdes (sub-)méditerranéennes de pins noirs endémiques	C	1 %

Espèces végétales et animales présentes

	PR ⁽²⁾
Invertébrés	
Cordulie à corps fin (<i>Oxygastra curtisii</i>)	D
Ecrevisse à pattes blanches (<i>Austropotamobius pallipes</i>)	D
Gomphe à cercoïdes fourchus (<i>Gomphus graslinii</i>)	D
Grand capricorne (<i>Cerambyx cerdo</i>)	D
Lucane cerf-volant (<i>Lucanus cervus</i>)	D
Mammifères	
Barbastelle (<i>Barbastella barbastellus</i>)	Etape migratoire C
Castor d'Europe (<i>Castor fiber</i>)	C
Grand Rhinolophe (<i>Rhinolophus ferrum-equinum</i>)	Etape migratoire C
Loutre (<i>Lutra lutra</i>)	C
Minioptère de Schreibers (<i>Miniopterus schreibersi</i>)	Etape migratoire C
Petit Murin (<i>Myotis blythii</i>)	Etape migratoire C
Petit Rhinolophe (<i>Rhinolophus hipposideros</i>)	Etape migratoire C
Poissons	
Barbeau méridional (<i>Barbus meridionalis</i>)	C
Blageon (<i>Leuciscus souffia</i>)	C
Chabot (<i>Cottus gobio</i>)	C
Loche de rivière (<i>Cobitis taenia</i>)	C
Toxostome (<i>Chondrostoma toxostoma</i>)	C

FICHE SYNTHETIQUE DE SITE NATURA 2000

Nom du site :	Code site :	Statut :
VALLEE DU GARDON DE SAINT-JEAN	FR9101368	SIC

Superficie :

Totale :	19 059 ha	Concernant la	4 663 ha
		CFT :	

Document d'objectif :

Néant

Description :

Ce site est constitué par une vallée cévenole et son réseau hydrographique en zone siliceuse, partant de 130 m d'altitude pour atteindre 1 080 m sur les crêtes du bassin versant. Les différents gardons et leurs affluents abritent des populations de poissons d'intérêt communautaire et des populations d'écrevisse à pieds blancs dans le haut des torrents. On note également la présence d'odonates (*Gomphus graslinii* et *Oxygastra curtisii*). Les habitats naturels dépendant du milieu aquatique sont représentés par des ripisylves méditerranéennes et des bancs de gravier végétalisés (saulaies, végétation herbacées à annuelles).

Les habitats terrestres correspondent à la châtaigneraie qui n'est pas en très bon état de conservation à la suite de l'abandon de sa culture et de la déstructuration des vergers.

Composition :

Forêts caducifoliées	40 %
Forêts de résineux	30 %
Landes, Broussailles, Recrus, Maquis et Garrigues, Phrygana	22 %
Forêts sempervirentes non résineuses	5 %
Eaux douces intérieures (Eaux stagnantes, Eaux courantes)	1 %
Rochers intérieurs, Eboulis rocheux, Dunes intérieures, Neige ou glace permanente	1 %
Prairies semi-naturelles humides, Prairies mésophiles améliorées	1 %

Habitats naturels présents

	SR ⁽¹⁾	% couv.
Forêts de <i>Castanea sativa</i>	C	10 %
Formations montagnardes à <i>Cytisus purgans</i>	C	5 %
Rivières permanentes méditerranéennes à <i>Glaucium flavum</i>	C	1 %
Landes sèches européennes	C	1 %
Prairies maigres de fauche de basse altitude (<i>Alopecurus pratensis</i> , <i>Sanguisorba officinalis</i>)	C	1 %
Pentes rocheuses siliceuses avec végétation chasmophytique	C	1 %
Forêts-galeries à <i>Salix alba</i> et <i>Populus alba</i>	C	1 %

Espèces végétales et animales présentes

	PR ⁽²⁾
Invertébrés	
Ecrevisse à pattes blanches (<i>Austropotamobius pallipes</i>)	C
Grand capricorne (<i>Cerambyx cerdo</i>)	D
Mammifères	
Barbastelle (<i>Barbastella barbastellus</i>)	Reproduction C
Castor d'Europe (<i>Castor fiber</i>)	C
Grand Rhinolophe (<i>Rhinolophus ferrum-equinum</i>)	Hivernage C
Petit Rhinolophe (<i>Rhinolophus hipposideros</i>)	Etape migratoire C
Rhinolophe Euryale (<i>Rhinolophus euryale</i>)	Reproduction C
Poissons	
Barbeau méridional (<i>Barbus meridionalis</i>)	C
Blageon (<i>Leuciscus souffia</i>)	C
Chabot (<i>Cottus gobio</i>)	C
Loche de rivière (<i>Cobitis taenia</i>)	C
Toxostome (<i>Chondrostoma toxostoma</i>)	C

FICHE SYNTHETIQUE DE SITE NATURA 2000

Nom du site : MONT LOZERE	Code site : FR9101361	Statut : pSIC
-------------------------------------	---------------------------------	-------------------------

Superficie :

Totale :	11 686 ha	Concernant la CFT :	3 348 ha
----------	-----------	---------------------	----------

Document d'objectif :

Démarche en cours de finalisation

Description :

Il s'agit de la plus grande zone continue de pelouses pseudo-alpines du sud du Massif Central. Le Mont Lozère est retenu pour la présence de plusieurs espèces et milieux qui trouvent là leur seule localité entre les Alpes et les Pyrénées. Il y existe un fort contraste entre les pelouses ventées et les milieux humides et tourbeux des dépressions (têtes de bassin, replats), que le nom de « montagne sèche aux mille tourbières » reflète bien. Dans les milieux rocheux du cirque des Gourdouzes coexistent une flore subméditerranéenne et des plantes reliques d'origine glaciaire.

Le massif du Mont Lozère constitue une échine granitique particulièrement riche du fait de sa situation à l'extrême sud du massif central et en position de relais entre les Alpes et les Pyrénées.

Le site proposé est entièrement inclus dans la zone centrale du parc national des Cévennes.

Composition :

Pelouses alpine et sub-alpine	23 %
Landes, Broussailles, Recrus, Maquis et Garrigues, Phrygana	22 %
Forêts mixtes	21 %
Autres terres arables	15 %
Zones de plantations d'arbres (incluant les Vergers, Vignes, Dehesas)	12 %
Marais (végétation de ceinture), Bas-marais, Tourbières	4 %
Prairies semi-naturelles humides, Prairies mésophiles améliorées	2 %
Rochers intérieurs, Eboulis rocheux, Dunes intérieures, Neige ou glace permanente	1 %

Habitats naturels présents

	SR ⁽¹⁾	% couv.
Landes sèches européennes	C	21 %
Formations herbeuses à Nardus, riches en espèces, sur substrats siliceux des zones montagnardes (et des zones submontagnardes de l'Europe continentale)	C	14 %
Eboulis siliceux de l'étage montagnard à nival (<i>Androsacetalia alpinae</i> et <i>Galeopsietalia ladani</i>)	C	11 %
Tourbières hautes actives	C	2 %
Landes alpines et boréales	C	1 %
Formations montagnardes à <i>Cytisus purgans</i>	C	1 %
Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnards à alpin	C	1 %
Prairies de fauche de montagne	C	1 %
Pentes rocheuses siliceuses avec végétation chasmophytique	C	1 %
Hêtraies subalpines médio-européennes à <i>Acer</i> et <i>Rumex arifolius</i>	C	1 %
Prairies à <i>Molinia</i> sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (<i>Molinion caeruleae</i>)	C	1 %
Tourbières hautes dégradées encore susceptibles de régénération naturelle	C	1 %
Tourbières de transition et tremblantes	C	1 %
Dépressions sur substrats tourbeux du <i>Rhynchosporion</i>	C	1 %

Espèces végétales et animales présentes

	PR ⁽²⁾
Invertébrés	
Rosalie des Alpes (<i>Rosalia alpina</i>)	C
Mammifères	
Loutre (<i>Lutra lutra</i>)	C
Plantes	
Buxbaumie verte (<i>Buxbaumia viridis</i>)	C
Drépanoclade brillant (<i>Drepanocladus vernicosus</i>)	C

FICHE SYNTHETIQUE DE SITE NATURA 2000

Nom du site :	Code site :	Statut :
FORET DE PINS DE SALZMANN DE BESSEGES	FR9101366	SIC
Superficie :		
Totale :	744 ha	Concernant la CFT :
		744 ha
Document d'objectif :		
Néant		
Description :		
La pinède de Pin de Salzman (en continuité avec la pinède de Malbos en Ardèche) est située en limite nord d'extension de cette sous-espèce de pin noir. Les formations sur silice des Cévennes relèvent de la série méditerranéenne supérieure du Chêne vert. Ailleurs en France, il appartient à d'autres unités phytosociologiques et à d'autres séries de végétation. Le site de Bessèges est donc important pour assurer la conservation de la diversité génétique du Pin de Salzman.		
Composition :		
Landes, Broussailles, Recrus, Maquis et Garrigues, Phrygana		60 %
Forêts de résineux		40 %
Habitats naturels présents	SR ⁽¹⁾	% couv.
Pinèdes (sub-)méditerranéennes de pins noirs endémiques*	B	10 %
Espèces végétales et animales présentes		PR ⁽²⁾
Sans objet		

LEGENDE

⁽¹⁾ **SR - Superficie relative** : superficie du site couverte par le type d'habitat naturel par rapport à la superficie totale couverte par ce type d'habitat naturel sur le territoire national (en %).

A=site remarquable pour cet habitat (15 à 100%);

B=site très important pour cet habitat (2 à 15%);

C=site important pour cet habitat (inférieur à 2%).

⁽²⁾ **PR - Population relative** : taille et densité de la population de l'espèce présente sur le site par rapport aux populations présentes sur le territoire national (en %).

A=site remarquable pour cette espèce (15 à 100%);

B=site très important pour cette espèce (2 à 15%);

C=site important pour cette espèce (inférieur à 2%);

D=espèce présente mais non significative.

⁽³⁾ **Espèces inscrites à l'annexe I** : espèces faisant l'objet de mesures de conservation spéciale concernant leur habitat, afin d'assurer leur survie et leur reproduction dans leur aire de distribution.

* **Habitats ou espèces prioritaires** : habitats ou espèces en danger de disparition sur le territoire européen des Etats membres et pour la conservation desquels l'Union européenne porte une responsabilité particulière.

Annexe 5 : Répartition des forêts publiques par communes

Source : ONF Gard (2007)

COMMUNE	Domaniales	Communales	Départementales
ALES	86,49	0,32	0
ALLEGRE	0	537,93	0
ANDUZE	0	32,86	0
BAGARD	0	77,29	0
BARJAC	0	816,79	0
BESSEGES	5,15	110,21	0
BOISSET-ET-GAUJAC	0	54,26	0
BONNEVAUX	0,17	0,07	0
BORDEZAC	0	123,32	0
BOUCOIRAN-ET-NOZIERES	0	1,04	0
BOUQUET	0	473,44	0
BRANOUX-LES-TAILLADES	280,59	0	0
BROUZET-LES-ALES	0	622,32	0
CENDRAS	64,61	99,28	0
CHAMBON	182,18	0	0
CHAMBORIGAUD	181,04	0	0
CONCOULES	495,35	176,22	0
DEAUX	0	72,44	0
EUZET	0	267,02	0
FRAISSINET-DE-LOZERE	978,56	0	0
GAGNIERES	5,63	135,69	0
GENERARGUES	0	77,49	0
GENOLHAC	377,58	0	0
LA GRAND-COMBE	878,29	10,87	0
LA VERNAREDE	289,73	0,94	0
LAMELOUZE	0,02	0	0
LAVAL-PRADEL	754,55	0	0
LE COLLET-DE-DEZE	9,86	0	0
LE MARTINET	444,38	0	0
LE PONT-DE-MONTVERT	2347,89	0,96	0
LES MAGES	43,15	0	0
LES SALLES-DU-GARDON	81,79	0	0
MALONS-ET-ELZE	732,81	0	0
MARUEJOLS-LES-GARDON	0	10,31	0
MEJANNES-LE-CLAP	0	50,36	2610,72
MIALET	0,51	0	0
MOLIERES-SUR-CEZE	285,63	0	0
MONTAGNAC	0	22,98	0
MONTEILS	0	0,19	0
NAVACELLES	0	331,72	0
PEYREMALE	1,28	0	0
PONTEILS-ET-BRESIS	764,09	22,59	0
PORTES	597,74	73,68	0
RIVIERES	0	564,04	0
ROBIAC-ROCHESSADOULE	350,75	0,52	0
ROCHEGUDE	0	186,55	0
ROUSSON	33,39	0	0
SAINT-AMBROIX	0,65	15,51	0
SAINT-ANDEOL-DE-CLERGUEMORT	0	0	0
SAINT-ANDRE-DE-LANCIZE	394,24	0,06	0
SAINT-BENEZET	0	0,6	0
SAINT-CHRISTOL-LES-ALES	0,24	0	0
SAINTE-CECILE-D'ANDORGE	80,05	290,78	0
SAINT-FLORENT-SUR-AUZONNET	117,76	0	0
SAINT-GERMAIN-DE-CALBERTE	366,82	27,04	0
SAINT-HILAIRE-DE-BRETHMAS	0	1,79	0
SAINT-HILAIRE-DE-LAVIT	0,73	0	0
SAINT-HIPPOLYTE-DE-CATON	0	47,24	0
SAINT-JEAN-DE-CEYRARGUES	0	58,43	0
SAINT-JEAN-DE-MARUEJOLS-ET-AVEJAN	0	0,04	1,42
SAINT-JEAN-DE-VALERISCLE	393	0	0
SAINT-JEAN-DU-GARD	235,65	0	0
SAINT-JEAN-DU-PIN	181,58	0	0
SAINT-JULIEN-DES-POINTS	0,24	0	0
SAINT-JULIEN-LES-ROSIERS	78,9	0	0
SAINT-JUST-ET-VACQUIERES	0	642,69	0
SAINT-MARTIN-DE-BOUBAUX	845,68	0	0
SAINT-MARTIN-DE-VALGALGUES	111,5	0	0
SAINT-AURICE-DE-CAZEVIEILLE	0	41,67	0
SAINT-AURICE-DE-VENTALON	1301,37	0	0
SAINT-MICHEL-DE-DEZE	0,93	0	0
SAINT-PAUL-LA-COSTE	41,76	0	0
SAINT-PRIVAT-DE-CHAMPCLOS	0	276,5	34,71
SAINT-PRIVAT-DE-VALLONGUE	400,94	0	0
SAINT-VICTOR-DE-MALCAP	0	119,69	0
SENECHAS	339,58	0	0
SEYNES	0	433,45	0
THARAUX	0	153,96	222,15
TORNAC	0	28,82	0
VEZENOBRES	0	32,11	0
VIALAS	665,1	0,84	0
TOTAL 1	15819,93	7124,92	2869
TOTAL 2		25813,85	

Annexe 6 : Listing des entreprises de la filière forêt-bois (aval) sur le Pays des Cévennes

Source : site Internet pages jaunes, juillet 2007

NOM1	ADRESSE	ACTIVITES (triées)
A Tout Bois de Coeur	r Doct Paul Vermale 30160 BESSEGES	Charpente en bois
A. C. S Design	rte Durfort 30350 CANAULES ET ARGENTIERES	Menuiserie
A.L.C (Alain Lamac Concept)	3 r Viaduc Prolongée 30110 LA GRAND COMBE	Menuiserie
A.R.B. (Atelier Restauration de Boisset)	Lou Cres 30140 BOISSSET ET GAUJAC	Menuiserie
Alès Bois Chauffage	Mas Audibal 30360 VEZENOBRES	Bois de chauffage
Alès Manutention	1045 r Pailleras 30560 SAINT HILAIRE DE BRETHMAS	Charpente en bois et scieries de bois et négoce de bois
Alès Menuiserie Mejanelle	2 r Maurice Ravel 30100 ALES	Menuiserie
Alu-Expert	Terres des Cévennes 280 r Tilleuls 30380 SAINT CHRISTOL LES ALES	Menuiserie
Angles Menuiseries	33 bd Frédéric Mistral 30400 VILLENEUVE LES AVIGNON	Menuiserie
AOC (Atelier Ortiz Christian)	10 quai Ferréol 30100 Alès	Menuiserie
Arnac Pierre	Bedouesses Inférieures 30450 AUJAC	Exploitation de forêts
Arnaud Sebastien	800 chem DES CHENES 30140 BAGARD	Exploitation de forêts
Art et Fenêtres Spécial Menuiseries Membre	à Ales38 av Stalingrad 30100 Alès	Menuiserie
Atelier Rubbo	106 rte Bagnols 30340 Saint Privat des Vieux	Menuiserie
Ateliers du Rouret	225 chem Rouret 30380 Saint Christol lès Alès	Charpente en bois
Atout Bois de Coeur	r Doct Paul Vermale 30160 Bessèges	Charpente en bois
Aubanel Didier	4686 rte Montèze 30380 SAINT CHRISTOL LES ALES	Menuiserie
Balaguer Daniel	26 chem Fricandau 30340 Saint Privat des Vieux	Menuiserie
Bardelletti Michel	chem Cave 30380 SAINT CHRISTOL LES ALES	Menuiserie
Barres (Ets)	2122 rte Nîmes 30560 Saint Hilaire de Brethmas	Menuiserie
Bastide Marc	5 r Danton 30100 ALES	Menuiserie
Benyus Patrick	Plaine 30960 SAINT FLORENT SUR AUZONNET	Exploitation de forêts et bois de chauffage
Blancher Ernest	6 r Brèche 30350 LEZAN	Menuiserie
Blancher Ernest	1030 rte Cévennes 30350 CARDET	Menuiserie
Boiron Fernand	r Parc 30330 GAUJAC	Bois de chauffage
Bois 2 Mains	La Ponge 48240 SAINT FREZAL DE VENTALON	Charpente en bois
Bois de France	Village 30360 Martignargues	Multi-services
Bois Transformation (SARL)	Bayarde 30450 GENOLHAC	Scieries de bois
Boiséco Construction	138 imp Campanette 30140 ANDUZE	Charpente en bois
Bonnefoi Marcel	r Village 30160 GAGNIERES	Menuiserie
Bonnin Bernard	chem Anduze à Uzès 30560 SAINT HILAIRE DE BRETHMAS	Menuiserie
Bordarier Eric	r Robiac 30270 SAINT JEAN DU GARD	Menuiserie
Borie Alain (EURL)	310 rte St Ambroix 30430 SAINT JEAN DE MARUEJOLS ET AVEJAN	Menuiserie
Broda Didier	r Ecoles 30960 SAINT FLORENT SUR AUZONNET	Menuiserie
Brun Georges	atelier38 r Rivierette 30530 CHAMBORIGAUD	Menuiserie
Busnel André	1398 rte Boisset 30140 BAGARD	Bois de chauffage
Comptoir Cévenol du Bois	av Jean Philippe Rameau ZI Croupillac 30100 Alès	Multi-services
Comptoir Cévenol du Bois	La Bahou BP 23 30140 Anduze	Multi-services
Carrizo José	976 chem Tour de Billot 30140 BAGARD	Menuiserie
Causs'Alu	110 chem Meuniers 30140 ANDUZE	Menuiserie
Cayroche Patrick	zi Bayarde 30450 GENOLHAC	Menuiserie
Cellier Rolland	761 rte Codes 30140 BOISSSET ET GAUJAC	Menuiserie
Cerret Bernard	Cros Viel 30270 SAINT JEAN DU GARD	Exploitation de forêts
Cévennes Bois Diffusion	Blaquière 30480 CENDRAS	Bois de chauffage
Cévennes Couleurs	Rocade Est 30100 Alès	Menuiserie
Chapelle Benjamin	Lou Serre 48220 FRAISSINET DE LOZERE	Menuiserie
Charpentes Traditionnelles Alfred	13 r Puits 30500 SAINT VICTOR DE MALCAP	Charpente en bois
Chaudoreille Michel	390 chem Trouillas 30350 LEZAN	Menuiserie
Cloux Jean-Philippe	La Tavemole 30530 LA VERNAREDE	Menuiserie
Couderc	rte Serre de la Can 48370 SAINT GERMAIN DE CALBERTE	Négoce de bois
Courtial Thierry	Camplogis Ouest 30270 SAINT JEAN DU GARD	Menuiserie
Cuisines Pascual	1 Vermeillet sud 30380 SAINT CHRISTOL LES ALES	Menuiserie
Dardalhon (SARL)	Rouvière 30530 PORTES	Scieries de bois
DB Alu	mas Alphonse 30350 AIGREMONT	Menuiserie
Desaillood Charly	La Gare Village 30110 SAINTE CECILE D'ANDORGE	Menuiserie
Deveze René	345 chem Moulin 30520 SAINT MARTIN DE VALGALGUES	Menuiserie
DPSM (SARL)	Sarl Dpsm37 Grand Rue 30270 SAINT JEAN DU GARD	Menuiserie
Ebénisterie Lemaire Roland	30520 Saint Martin de Valgalgues	Menuiserie
Entreprise Daudé	Banlève 30450 CONCOULES	Menuiserie
Etablissements Nogaret (SARL)	Plantiers 30480 CENDRAS	Scieries de bois
Farrugia Sebastien	29 r Baudelaire 30100 ALES	Menuiserie
Fermetures des Cévennes	170 Chemin de la Rouvièrette 30140 Bagard	Menuiserie
Fiol (Sté)	739 rte Uzès 30100 ALES	Menuiserie
Gazay Jean-Paul	Meilhen 30960 LES MAGES	Scieries de bois
Gédimat St Paulienne Distributeur	Rue Ferrer 30160 Bessèges	Menuiserie
Greff Méditerranée	bas pres Ouest 30560 Saint Hilaire de Brethmas	Exploitation de forêts et bois de chauffage
Groupement Forestier de l'Abeille	Mas de Labaille Camp 30580 BOUQUET	Exploitation de forêts
Groupement Forestier du Bois d'Altefage	Grizac 48220 LE PONT DE MONTVERT	Exploitation de forêts
Guin Alain	1 bd Charles Gounod 30100 ALES	Bois de chauffage
Guin Alain	Le Rouve Haut 48240 SAINT ANDRE DE LANCIZE	Bois de chauffage
Herrard David	mas Ricaud Les Garustièrre 30340 Rousson	Menuiserie
HMC Constructions	207Bis r Maruejols 30350 LEDIGNAN	Menuiserie
Illico Travaux Cyl Habitat Conseil Concess. indépendant	7 av Général de Gaulle résidence le Chantilly 30100 Alès	Menuiserie
Jalaguier Claude	32 r Frugère 30110 LA GRAND COMBE	Menuiserie
Jallès Père et Fils	28 r Gambetta 30160 BESSEGES	Charpente en bois et scieries de bois
Largeron Michel	ham La Bégude 30500 Allègre les Fumades	Menuiserie
Lamac Alain	3 r Viaduc Prolongée 30110 LA GRAND COMBE	Menuiserie
Laubespain Renaud (de)	Grizac 48220 LE PONT DE MONTVERT	Exploitation de forêts
Laurent Jack	2253 chem Sports 30100 ALES	Menuiserie

Listing des entreprises de la filière forêt-bois (aval) sur le Pays des Cévennes (suite)

Source : site Internet pages jaunes, juillet 2007

NOM1	ADRESSE	ACTIVITES (triées)
Layre Roland	47 r Burquerie 30560 SAINT HILAIRE DE BRETHMAS	Bois de chauffage
M.G.B Menuiserie	6 r Faubourg du Paradis 30500 SAINT AMBROIX	Menuiserie
Malaval Jean-Yves	170 chem Coste 30560 SAINT HILAIRE DE BRETHMAS	Menuiserie
Menuiserie Blachère et Fils	za Hospitalet chem Hospitalet 30140 BAGARD	Menuiserie
Menuiserie Ebénisterie Giraud	Bayarde 30450 GENOLHAC	Menuiserie
Menuiserie Lazaro	6 r Vernet 30290 SAINT VICTOR LA COSTE	Menuiserie
Menuiserie Pantel (S.A.R.L)	Finiels 48220 LE PONT DE MONTVERT	Menuiserie
Menuiserie Pinedon	r Grand Rue Boucoiran 30190 BOUICOIRAN ET NOZIERES	Menuiserie
Menuiserie Rouméjon (SARL)	Plantiers 30480 CENDRAS	Menuiserie
Meuble des Cévennes	225 rte Cévennes 30720 Ribaute les Tavernes	Menuiserie
Mourier-Stolarczyk	za Astreau 5 Ayrolle 30270 SAINT JEAN DU GARD	Menuiserie
N.R.T.G	Grès 30360 Vézénobres	Charpente en bois
Nogaret (SARL)	rte Grand Combe 30480 Cendras	Multi-services
Pascal Menuiseries	Pont d'Avene 30340 Rousson	Menuiserie
Pascon Yves	306 r Jean Moulin 30350 LEDIGNAN	Menuiserie
Perrin Denis	Le Ranquet Fourches de Cibel 30340 SALINDRES	Menuiserie
Pesin Jacques	1751 chem Tourettes 30340 MEJANNES LES ALES	Menuiserie
Peutat & Fils (Sarl)	Grès 30360 Vézénobres	Charpente en bois
Philip Bois	1501 chem Dupines 30100 ALES	Exploitation de forêts et travaux forestiers
Prevot Dominique	144 chem Figuère 30140 ANDUZE	Menuiserie
Prévot Dominique	mas Garrigue 30140 BOISSET ET GAUJAC	Menuiserie
Prodisbois	pl DE LA MAIRIE 30530 CHAMBORIGAUD	Bois de chauffage
Provence d'Ailleurs	Village 30360 MARTIGNARGUES	Menuiserie
Reynaud Jacques	Romejac rte Alès 30430 BARJAC	Menuiserie
Rieu Hubert	55 av Camot 30100 ALES	Menuiserie
Roucaute René	148 chem Dupines 30100 ALES	Menuiserie
Roumejon Denis (SARL)	Combe de Charry 30360 VEZENOBRES	Menuiserie
Rubbo Mario	106 rte Bagnols 30340 SAINT PRIVAT DES VIEUX	Menuiserie
SCEM Prod	2406 rte Dépt 50 30140 Saint Jean du Pin	Menuiserie
Scierie Audigier (SARL)	Plantiers 30480 CENDRAS	Scieries de bois
Scierie de Jalcreste	Jalcrèste 48240 Saint André de Lancize	Scieries de bois et parquets
Société d'Exploitation SCEM Production	2406 rte Générargues 30140 SAINT JEAN DU PIN	Menuiserie
Société Méridionale de Caisseries (S.M.C)	chem Brissac 30340 ROUSSON	Caisserie - Palettes
Soler Bruno	La Ventadoire 48370 SAINT GERMAIN DE CALBERTE	Menuiserie
Soulerin Michel	Buis 30160 ROBIAC ROCHESSADOULE	Menuiserie
Spécial Menuiseries	38 av Stalingrad 30100 ALES	Menuiserie
TEDAC (Tremplin Emploi Développement Avenir en Cévennes)	1 r Apôtre 30110 Grand Combe (La) BP 25	Bois de chauffage
Trenquier Jean-Guillaume	649A av Croupillac 30100 ALES	Menuiserie
Vedel Yvan	793 ancien chemin Mons 30100 Alès	Menuiserie
Vedel Yvan	81 imp Mas Bruguié 30560 SAINT HILAIRE DE BRETHMAS	Menuiserie
Vendrelly Thierry	r DE L'ANCIEN COUVENT 30500 ALLEGRE LES FUMADES	Menuiserie
Vera Jean-Pierre	253 chem Mûrier 30140 BAGARD	Bois de chauffage
Voirol Michel	Les Plaines 30270 Saint Jean du Gard	Bois de chauffage

Annexe 7 : Listing des chauffagistes sur le Pays des Cévennes

Source : PER « Economie territoriale durable en Cévennes », septembre 2006

Dénomination	Prénom nom	Cp ville	Formation chaudières à bois	Expérience bois énergie
Sarl ABA chauffage plomberie climatisation	M. Marc BULLONES	30 100 ALES		
Sas Cévennes confort	Mme Jacqueline MORATILLE	30 100 ALES		
Sarl CLB alu	M. Christian BONNEFOI	30 100 ALES		
Sarl DEDE l'plombier	M. François MOREAU	30 100 ALES		
Sarl gaz service	M. Philippe HUYS	30 100 ALES		
Sarl LARGIER technologie	M. Marcel DANJON	30 100 ALES		
Sarl LOPEZ THIERRY	M. Thierry LOPEZ	30 100 ALES		
Sarl PHINELEC	M. Gilbert MUSIQUIAN	30 100 ALES		
SERVIPLUS	Mr VIGNE Thierry	30 100 ALES		
P.c.s.b.	Mr GUIN Henri	30 100 ALES		
	Mr BREMENT Denis	30 100 ALES		
Méridionale des combustibles	M. Gabriel BRUN	30 100 ALES		
Essart	M. Olivier ARTOZOUL	30 100 ALES		
Aquaclim	Mme Françoise GRELAUD	30 100 ALES		
Alès chauffage	Mme Catherine BULLONES	30 100 ALES		
Comptoir ménager alésien - NAVARRO frères	Mr NAVARRO Eric	30 100 ALES		
Ets GIBERT & MULA	Mr GIBERT René	30 100 ALES		
Ales pièces chauffages	M. BONNEFOI	30 100 ALES		

Riondet ingénierie service		30 100 ALES		
ABR WILLIAM POPOFF		30 100 ALES		
	M. Bernard BONHOMME	30 100 ALES		
CHARDENON BATIMENT	M. Christian CHARDENON	30 100 ALES		
COMTAT ET ALLARDET		30 100 ALES		
	M. François DI MARCO	30 100 ALES		
Entreprise JEAN SOUMILLE		30 100 ALES		
FIC		30 100 ALES		
	M. Bruno GAL	30 100 ALES		
	M. René SOLER	30 100 ALES		
	M. Christian VIALA	30 100 ALES		
Action service		30 100 ALES		
	M. Pascal CHABANIS	30 100 ALES		
	M. David CHAPTAL	30 100 ALES		
C.S.C.	Chauffage sanitaire climatisation	30 100 ALES		
EGBI		30 100 ALES		
Merci soleil	M. Thierry JARRIGE	30 100 ALES		Oui, plusieurs réalisations
	M. François VIVAUDOU	30 100 ALES		
Sarl ECOTHERM - CUFFI	Mme Karine CUFFI	30190 SAUZET		Oui, nouvelle entreprise spécialisée en solaire et bois
Eurl bâti chauffage	M. Robert FALCOMATA	30 340 SALINDRES		
BARIOL	Mr BARIOL Jérôme	30 340 SALINDRES		
	Mr HLYWA Yannick	30 340 SALINDRES		

Entreprise ra-mo-net	Mr SERRANO Frédéric	30 340 SALINDRES		
	M. Davy SEVILLA	30 340 SALINDRES		
E.u.r.l. Frances	M. Francisco FRANCES	30560 ST HILAIRE DE BRETHMAS		
Sarl IPCE	M. Denis LEGER	30560 ST HILAIRE DE BRETHMAS		
Eco habitat	Mr SOLER Frédéric	30560 ST HILAIRE DE BRETHMAS		
	Mr LOBIER Henri	30560 ST HILAIRE DE BRETHMAS		
Allo dépannage		30560 ST HILAIRE DE BRETHMAS		
	Mr BORDARIER Fabien	30140 ANDUZE		
Entreprise fontaine		30140 ANDUZE		
	M. Sébastien MEJEAN	30140 ANDUZE		
Etablissement RALUY		30140 ANDUZE		
Am confort	M. Olivier MAURIN	30140 ANDUZE		
Sarl André	M. Hubert ANDRE	30 270 SAINT JEAN DU GARD		
	M. Pierre MAURIN	30 270 SAINT JEAN DU GARD		
Sarl OLIVIER MARTEL	M. Olivier MARTEL	30 270 SAINT JEAN DU GARD		A vendu des poêles à granulés, intérêt pour les chaudières automatiques
	M. Jean-Pierre ROSSEL	30 270 SAINT JEAN DU GARD		
	M. Jean-Claude BLACHERE	30 270 SAINT JEAN DU GARD		
	Mme Valérie ROUX	30 110 LES SALLES DU GARDON		
Sarl CALABRO	M. Max CALABRO	30 110 LES SALLES DU GARDON		
Sarl COUDERC	M. Sylvain COUDERC	30 110 LES SALLES DU GARDON		
Eurl FRAILE DAVID	M. David FRAILE	30 110 LES SALLES DU GARDON	2005	
D.A.E	M. Emmanuel DERUEL-ALAUX	30 110 LES SALLES DU GARDON		

	M. René FLORES	30 110 LES SALLES DU GARDON		
Sarl CHABANIS ET PONS	M. André PONS	30 520 ST MARTIN DE VALGALGUES		
Sarl ESOAIN ET ROUSTAN	M. Jean-Marc ESOAIN	30 520 ST MARTIN DE VALGALGUES		
Eurl DUVAUCHELLE PASCAL	M. Pascal DUVAUCHELLE	30 140 ST JEAN DU PIN		
Sarl GAGNE PATRICK	M. Patrick GAGNE	30 430 ST JEAN DE MARUEJOLS ET AVEJAN		
	Mr Bertrand RENE	30960 ST JEAN DE VALERISCLE		
SARL GAGNIERES CHAUFFAGE	M. Josian PRADIER	30 160 GAGNIERES	2005	Au moins une réalisation
SARL HERMITANT	M. Philippe HERMITANT	30 140 BAGARD		
SARL PAITA FRERES	M. Christian PAITA	30 140 BAGARD		
	M. Alain CHAVANIEU	30 140 BAGARD		
	M. VEYET	30 140 BAGARD		
	M. Sylvain POPOFF	30 140 BAGARD		
SARL LABROT PASCAL	M. Pascal LABROT	30 500 SAINT AMBROIX		
Cévennes chauffage	Mr SERRE Hubert	30500 ST AMBROIX		
Sarl LEM électricité	Mme Marie GIGONZA	30 530 LA VERNAREDE		
Société NATALI	M. Jean-Michel NATALI	30 430 RIVIERES		
Eurl Pb chauffage	M. Patrick BLAHUTA	30 340 ROUSSON		
	M. David CHAPTAL	30340 ROUSSON		
SARL PCFG	M. Gilbert FERNANDEZ	30 340 MONS		
SARL PRO RAPID	M. Eric BAUMANN	30 720 RIBAUTE LES TAVERNES		
	M. Philippe LLECH	30720 RIBAUTE LES TAVERNES	2006	
Société alésienne d'application frigorifique et thermique	M. Hervé HENRY et m. Joseph RIVIERE	30140 BOISSET & GAUJAC		
	Mr TESTUD Pascal	30340 LES PLANS		

BC climatic	Mr BERARDI Cyril	30480 CENDRAS		
GH thermique	Mr HUCK Gregory	30500 ALLEGRE		
	Mr GARCIA Jose	30350 LEZAN		
A.l.d.	Mr LAFONT Didier	30160 ROBIAC ROCHESSADOULE	2005	
SOBONET assistance chauffage	M. Fabrice REBOUL	30130 ST PAULET DE CAISSON		
	M. Georges SOETENS	30340 ST PRIVAT DE VIEUX		
Action ramonage		30340 ST PRIVAT DE VIEUX		

	M. Sandro CASU	48240 ST ANDRE DE LANCIZE		
	M. Edouard GALHARRET	48160 ST MICHEL DE DEZE		
Ets j-d cellier		48160 ST MICHEL DE DEZE		Au moins une réalisation
	M. Bruno LAFONT	48370 ST GERMAIN DE CALBERTE		
	M. Régis NATALI	48160 LE COLLET DE DEZE	2005	
	M. Gilles MOULIN	48220 LE PONT DE MONTVERT	2005	
Sarl ROURE-CRIBAILLET		48220 FRAISSINET DE LOZERE		
	M. Willi JUST	48110 STE CROIX VALLEE FRANCAISE		Au moins une réalisation

Annexe 8 : Questionnaires envoyés

- Questionnaires envoyés aux 117 communes

I. RENSEIGNEMENTS GENERAUX

Commune :.....
Nom du représentant :
Prénom :.....
Titre :.....
Taux de boisement estimé sur la commune :.....
Nature des forêts présentes sur le territoire communal (feuillus ou résineux dominants ?) :

.....
.....

Quelle est, selon vous, la place de la forêt dans l'aménagement du territoire ?

.....
.....

Quelles sont les actions d'aménagement de la forêt menées sur votre commune les 5 dernières années (gestion, valorisation, protection de la forêt)?

.....
.....

Quels sont les projets que vous souhaiteriez mettre en œuvre à l'avenir, en matière de ?

filière forêt-bois (production de bois et produits dérivés)

.....
forêt partagée (activités récréatives, éco-tourisme, usages divers...)

relation à l'agriculture et à l'élevage

.....
patrimoine et environnement

risques naturels majeurs

.....
autres.....

Dans le cadre de l'élaboration de la Charte, des groupes de travail vont être mis en place :

lors de la phase 2 de détermination des stratégies et orientations forestières (prévus en février 2008, thèmes non encore définis)

lors de la phase 3 de définition d'un programme d'actions concrètes (prévus en avril, mai, juin 2008, thèmes non encore définis)

Seriez vous intéressé de participer à un groupe de travail ?

OUI.....NON.....

Seriez vous intéressé de participer à une réunion d'information à l'attention des élus (présentant le diagnostic, les enjeux et stratégies proposées, à prévoir en avril 2008) ? ?

OUI.....NON.....

II. VOTRE PERCEPTION DE LA FORÊT : CONTRAINTES / ATOUS

Les espaces forestiers du territoire possèdent plusieurs caractéristiques, qui peuvent être considérés comme des atouts ou des contraintes suivant le point de vue.

Parmi les propositions suivantes, indiquez si elles représentent des contraintes et des atouts pour la gestion durable des forêts du territoire.

Indiquez l'importance de ces atouts / contraintes.

	ATOUS		CONTRAINTE	
	Important	Moyen	Faible	Importante
<p>Selon vous, les grands thèmes listés ci-dessous sont-ils des atouts ou des contraintes pour la gestion durable des forêts du territoire ?</p>				
Diversité / composition des forêts (nombre d'espèces ...)				
Localisation des forêts (pentes, coteaux et montagnes...)				
Quantité actuelle de forêts (surfaces ...)				
Qualité actuelle des peuplements forestiers				
Débouchés / filière locale – valorisation économique				
Attrait pour les activités de récréation (hors chasse)				
Attrait pour la chasse				
Répartition foncière (2/3 privées, 1/3 publiques)				
Morcellement foncier en forêts privées				
Information des propriétaires privés et des élus				
Vulnérabilité / adaptation aux incendies				
Aides financières actuelles				
Voirie publique et forestière (exploitation / transport)				
Productions et usages diversifiés (multi-fonctionnalité)				
Liens à l' agriculture et à l' élevage				
Autres propositions :				
.....				
.....				

III. Votre perception des productions et services fournis par la forêt à la collectivité

Les espaces forestiers présentent une multi-fonctionnalité : ils fournissent plusieurs « produits », biens et services, depuis le bois jusqu'au paysage.

Quels sont les « produits » ou les « valeurs » les plus importants que vous attribuez à la forêt ? Cochez les cases correspondantes à gauche (en les classant si vous le souhaitez).

Dans la liste proposée, classez les 5 valeurs les plus importantes, aujourd'hui et à l'avenir.

	Aujourd'hui	À l'avenir
<input type="checkbox"/> Production de bois d'œuvre (charpente, emballage, construction, menuiserie...)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/> Production de bois d'artisanat (ébénisterie, tournerie ...)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/> Production de bois d'industrie (papeterie, panneaux...)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/> Production de bois de chauffage en bûches ou en granulés (particuliers)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/> Production de bois-énergie , déchiqueté en plaquettes (collectivités)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/> Autres produits ligneux (fruits, feuillages, gemmes...)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/> Champignons / truffes	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/> Chasse	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/> Randonnées / Activités de pleine nature	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/> Cadre de vie collectif (paysages...)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/> Cadre de vie individuel (habitation principale ou secondaire...)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/> Gestion de l'eau : épuration, filtrage, écoulement, risques inondations	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/> Protection des sols : fixation, risque d'éboulements	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/> Stockage du carbone atmosphérique / limitation du réchauffement climatique global	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/> Protection de la faune et de la flore	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/> Liens à l' agriculture et à l' élevage : pâturages en sous-bois	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/> Réserve foncière pour une urbanisation / constructibilité éventuelle	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/> Réserve foncière pour une remise en culture éventuelle ou un usage pastoral futur	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/> Placement foncier et fiscal	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/> Patrimoine familial et agrément personnel (repos, ressourcement...)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/> Zone complètement sauvage (évolution libre des peuplements, réserve)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/> Autre produit / valeur :	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

IV. Quelles sont les actions futures à mener ?

Plusieurs actions sont envisageables pour favoriser la gestion durable des forêts du territoire.

Indiquez votre avis sur les propositions formulées ci-dessous. Quel est, selon vous, leur intérêt pour une gestion durable des forêts du territoire (colonnes de droite) ? <i>Vous pouvez reformuler certaines propositions si vous le souhaitez.</i>	D'accord	Pas d'accord	Pas d'avis
Développer l'usage du bois dans la construction, si possible avec les bois locaux			
Développer les usages énergétiques du bois, auprès des particuliers			
Développer les usages énergétiques du bois, auprès des collectivités			
Développer le pâturage en sous-bois			
Favoriser les opérations d'amélioration foncière (regroupement...)			
Développer l'éco-certification des produits forestiers			
Développer la « labellisation » des produits forestiers du territoire			
Gérer le risque incendie de manière préventive, en incitant à une gestion forestière plus dynamique tout au long de l'année			
Gérer l'incendie par des moyens massifs de lutte, au moment des feux			
Développer des zones de protection plus strictes (réserves intégrales)			
Mieux organiser les loisirs en forêts, en partenariat avec les collectivités			
Améliorer la qualité des peuplements existants, par des opérations sylvicoles plus régulières et dynamiques (éclaircies, dépressages...)			
Gérer les forêts en lien avec les aspects liés à l'eau, au sol et au carbone			
Mieux connaître et protéger la faune et la flore forestière			
Faciliter les opérations de donation/succession (frais, démarches...)			
Mieux informer et former les propriétaires			
Réglementer l'urbanisation en forêt			
Défricher et remettre en culture certaines parcelles aujourd'hui boisées			
Défricher et implanter des zones d'activités ou des zones urbaines			
Laisser évoluer complètement librement les zones boisées			
Développer des actions de gestion combinant les différentes valorisations possibles (cf tableau des produits et valeurs)			
Améliorer la voirie publique et la desserte des massifs forestiers, pour faciliter la mobilisation de bois et les autres activités			
Tester des méthodes innovantes d'exploitation (câble en zones de pentes..) et de sylviculture (alternatives à la coupe rase...)			
Aménager l'accueil du public dans des secteurs identifiés : «forêt partagée»			
Autre proposition :.....			

- Questionnaires envoyés aux propriétaires forestiers

I. RENSEIGNEMENT GÉNÉRAUX

Nom du propriétaire :

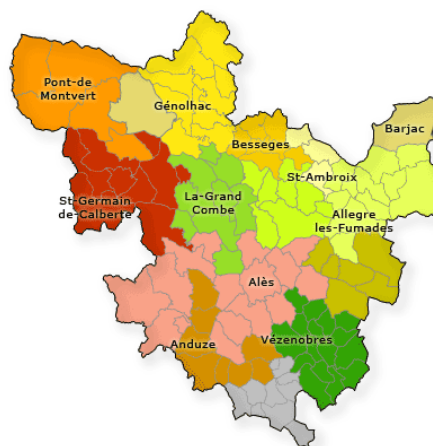
Prénom :

Commune où se localise la propriété :

Surface approximative de vos bois :

A l'année, vous résidez :

- sur le territoire du Pays (cf. carte ci-contre)
- ailleurs dans le Gard ou la Lozère
- ailleurs en Languedoc-Roussillon
- ailleurs en France
- à l'étranger



II. CONTRAINTES / ATOUTS

Les espaces forestiers du territoire possèdent plusieurs caractéristiques, qui peuvent être considérés comme des atouts ou des contraintes suivant le point de vue.

Parmi les propositions suivantes, indiquez si elles représentent des contraintes et des atouts pour la gestion durable des forêts du territoire.

Indiquez l'importance de ces atouts / contraintes.

	ATOUT			CONTRAINTE		
	Très important	Important	Moyen	Faible	Importante	Très importante
Selon vous, les grands thèmes listés ci-dessous sont-ils des atouts ou des contraintes pour la gestion durable des forêts du territoire ?						
Diversité / composition des forêts (nombre d'espèces ...)						
Localisation des forêts (pentes, coteaux et montagnes...)						
Quantité actuelle de forêts (surfaces ...)						
Qualité actuelle des peuplements forestiers						
Débouchés / filière locale – valorisation économique						
Attrait pour les activités de récréation (hors chasse)						
Attrait pour la chasse						
Répartition foncière (2/3 privées, 1/3 publiques)						
Morcellement foncier en forêts privées						
Information des propriétaires privés et des élus						
Vulnérabilité / adaptation aux incendies						
Aides financières actuelles						
Voirie publique et forestière (exploitation / transport)						
Productions et usages diversifiés (multi-fonctionnalité)						
Liens à l' agriculture et à l' élevage						
Autre proposition :						

IV. ACTIONS D'ENSEMBLE

Au-delà des actions individuelles, plusieurs actions d'ensemble sont envisageables pour favoriser la gestion durable des forêts du territoire.

Indiquez votre avis sur les propositions formulées ci-dessous. Quel est, selon vous, leur intérêt pour une gestion durable des forêts du territoire (colonnes de droite) ?	Tout à fait d'accord	D'accord	Pas d'accord	Pas du tout d'accord	Pas d'avis
Vous pouvez reformuler certaines propositions si vous le souhaitez.					
Développer l'usage du bois dans la construction, si possible avec les bois locaux					
Développer les usages énergétiques du bois, auprès des particuliers					
Développer les usages énergétiques du bois, auprès des collectivités					
Développer le pâturage en sous-bois					
Favoriser les opérations d'amélioration foncière (regroupement...)					
Développer l'éco-certification des produits forestiers					
Développer la « labellisation » des produits forestiers du territoire					
Gérer le risque incendie de manière préventive, en incitant à une gestion forestière plus dynamique tout au long de l'année					
Gérer l'incendie par des moyens massifs de lutte, au moment des feux					
Développer des zones de protection plus strictes (réserves intégrales)					
Mieux organiser les loisirs en forêts, en partenariat avec les collectivités					
Améliorer la qualité des peuplements existants, par des opérations sylvicoles plus régulières et dynamiques (éclaircies, dépressages...)					
Gérer les forêts en lien avec les aspects liés à l'eau, au sol et au carbone					
Mieux connaître et protéger la faune et la flore forestière					
Faciliter les opérations de donation/succession (frais, démarches...)					
Mieux informer et former les propriétaires					
Réglementer l'urbanisation en forêt					
Défricher et remettre en culture certaines parcelles aujourd'hui boisées					
Défricher et implanter des zones d'activités ou des zones urbaines					
Laisser évoluer complètement librement les zones boisées					
Développer des actions de gestion combinant les différentes valorisations possibles (cf tableau des produits et valeurs)					
Améliorer la voirie publique et la desserte des massifs forestiers, pour faciliter la mobilisation de bois et les autres activités					
Tester des méthodes innovantes d'exploitation (câble en zones de pentes..) et de sylviculture (alternatives à la coupe rase...)					
Aménager l'accueil du public dans des secteurs identifiés : «forêt partagée»					
Autre proposition :					

Selon vous, quels sont les acteurs les plus à-mêmes de mener à bien ces actions :

- Propriétaires privés, individuellement
- Propriétaires privés, groupés
- Collectivités et organismes publics
- Organismes de développement forestier

- **Questionnaire Entreprises de la 1^{ère} ou 2^{ème} transformation de la filière forêt-bois**

I. VOTRE ENTREPRISE ET VOTRE ACTIVITE

Identité de l'entreprise

Nom du gérant

Prénom

Nom de l'entreprise

Statut de l'entreprise

Adresse complète

Téléphone

Fax

Nombre de salariés permanents.....

Nombre de salariés saisonniers.....

Chiffre d'affaires 2006.....

Etes-vous certifié ?

PEFC

Iso 9001

Iso 14001

Activité de l'entreprise (cocher les cases correspondant à votre activité)

Exploitation forestière (travaux sylvicoles)

Scierie

Bois de chauffage (bûche)

Bois-énergie (granulés)

Bois-énergie (décheté en plaquettes forestières issues de la coupe de bois)

Bois-énergie (décheté en plaquettes issues du recyclage de produits bois ex emballages)

Production de charpente en bois

Menuiserie

Emballages - caisserie - production de palettes (*à préciser*)

Ebénisterie

Bois de construction (parquets...) *à préciser*

Bois de placage (panneaux...) *à préciser*

Bois d'industrie (papeterie)

Négoce de bois

Types de bois utilisés

Nature des bois	Volume annuel utilisé	Origine de l'approvisionnement (Pays des Cévennes, département Lozère ou Gard, région Languedoc-Roussillon, France hors région LR, Europe, autres)	Mode de livraison (route, train, autre)
Pin maritime			
Pin sylvestre			
Douglas			
Pin noir / pin laricio			
Autres résineux (préciser)			
Châtaignier			
Hêtre			
Chênes			
Peupliers			
Autres feuillus (préciser)			

Possédez-vous des capacités de stockage de bois ? Oui Non

Si oui, précisez le type de capacité de stockage de bois (nature, surface, volume) :

.....

Possédez-vous des capacités de broyage ? Oui Non

Quels sont vos clients habituels ?

Type de client	Localisation du client (Pays des Cévennes, département Lozère ou Gard, région Languedoc-Roussillon, France hors région LR, Europe, autres)	Nature du bois commercialisé	Volume de bois commercialisé
Particuliers			
Collectivités			
Entreprises, grossistes, négociant			
Autres			

Existe-t-il une structure locale représentant votre domaine d'activité ?

- Oui. Laquelle ?.....
- Non. Pensez-vous qu'il serait utile d'en créer une ?.....

Êtes-vous adhérent à l'Interprofession régionale ARFOBOIS ? Oui Non

Quels sont les points forts de votre activité ?

.....

.....

.....

Quels sont les facteurs de blocage de votre activité ?

- Approvisionnement (voirie publique, limitations de tonnage, desserte forestière, accès...)
- Qualité des produits, notamment des bois locaux
- Quantité de produits (nécessité du regroupement de l'offre)
- Prix de la matière première
- Qualification et quantité de main d'œuvre disponible
- Faible dynamique du/des marché(s) (local, régional, nationale, international...)

Quels nouveaux débouchés ou activité de diversification envisagez-vous ?

.....

.....

.....

.....

II INTEGRATION DE VOTRE ACTIVITE DANS LE CADRE DES PROJETS PORTES PAR LE PAYS DES CEVENNES

Quelle est votre perception de l'activité forêt-bois en Pays des Cévennes :

- Dynamique, active, rémunératrice
 - Présente des contraintes (préciser lesquelles ?)
 - En grande difficulté (pour quel débouché ? causes {accès, desserte, marché du bois...}?)
-

Votre niveau d'information sur la forêt du Pays des Cévennes est-il suffisant ?

- Satisfaisant
 - Moyen
 - Insuffisant (sur quels sujets, aimeriez-vous de l'information ?)
-

Quelles sont vos sources d'information ?

- Presse locale
- Syndicat, association
- Presse régionale ou nationale
- Internet
- Média (radio, télévision)
- Autres

Quelles sont vos propositions d'actions que vous souhaiteriez voir émerger concernant votre secteur d'activité ou la filière bois du Pays en général ?

.....
.....
.....
.....

Dans le cadre de l'élaboration de la Charte Forestière, des groupes de travail vont être mis en place :

lors de la phase 2 de détermination des stratégies et orientations forestières (prévus en février 2008, thèmes non encore définis),

lors de la phase 3 de définition d'un programme d'actions concrètes (prévus en avril, mai, juin 2008, thèmes non encore définis)

Seriez-vous intéressé de participer à un groupe de travail ?

- Oui
- Non

Nous vous remercions vivement de votre contribution à cette enquête !

Annexe 9 : Synthèse des interviews réalisées auprès des entreprises de la première transformation du bois

nom	activités	produits	provenance	volume grumes	effectif	clients	marché	label	commune
FAGES	scierie, caisserie et bois à palettes, exploitation forestière	palettes (80% du volume - pins - 12 000 m3/an - grosses palettes pour secteur industriel 80% en PACA et LR), charpente (20% du volume - mélèze, sapin, épicéa - à la demande, clients Cévennes surtout); menuiserie pin, caisserie, bois ronds, poteaux	exclusivement locale 50-70 km à la ronde ; Mende, Aigoual, Collet de Dèze, Genolhac - 70% ONF, 30% coopérative - achat sur pied	25 000 m3 par an de grumes pins sylvestre, noir, maritime, laricio ; épicéa, sapin, mélèze	18 (2 300 000 CA)	menuisiers - fabricants de palettes, de caisses, d'emballage - entreprises du bâtiment	13 000 m3 de produits finis par an - plaquettes papetières pour Tarascon 80m3/jour écorcé ; 20% local, 70% national, 10% exportation		Cocurès
GLEIZE - UFV	scierie, exploitation forestière	bois de structure (coffrage, charpentes)	20 à 40% Gard-Lozère, Arc Sud du Massif Central (Ardèche, Haute-Loire, Tarn) - achat sur pied 70% ONF, 20% Coop Forêt Privée + achat bord de route ou rendu scierie façonné 10%	40 000 m3 résineux (sapin, épicéa, douglas, pin noir et laricio)	18	grossiste pour négoce en bois et matériaux ; charpentiers locaux ; ossature bois clientèle de l'arc méditerranéen		ARFOBOIS, PEFC, label marquage CE pour produits de structure en cours	Le Vigan
PHILIP BOIS	exploitation forestière		Gard, Lozère (abattage mécanisé), Ardèche, peupliers dans les B d Rhône, Corbières - achat sur pied 80% ONF, 20% forêt privée	45 000 m3/an ; 80% de résineux (pin maritime de Cévennes, épicéa, douglas, sapin) - bois de chauffage 1000 à 2000 m3/an - peupliers 5000 à 6000 m3/an issus des bords de Durance (bois industrie pour papeterie)	15				Alès

nom	activités	produits	provenance	volume grumes	effectif	clients	marché	label	commune
NOGARET	exploitation forestière, scierie, négoce de bois	60 % charpentes traditionnelles et 40% fermettes (charpentes industrielles)	Bois hors Pays Cévennes - 70% Ardèche et Haute Loire - bois acheté sur pied parfois bord de route- ONF, Groupement Forestier, Groupement Forêt Privée, GPF 43- Ardèche forêt de Bauzon 12 000 ha Ets Gaillard sapin	5 300 m3 - 90% sapin et épicéa en provenance d'Ardèche, du Tarn et de Haute-Loire ; 9% Douglas en provenance d'Ardèche et Haute Loire ; 1% chênes ; 0,2% peupliers	10 (1 091 000 CA)	50% particuliers, 50% artisans et professionnels du bâtiment - négoce de bois revende de bois sciés 35 m3/mois - palettes marché local à Alès		PEFC- Syndicat des scieurs et exploitants Gard Lozère - ARFOBOIS - norme CE sous peu	Cendras
CCB Comptoir Cévenol du Bois	scierie, négociant granulés, production de charpentes, menuiserie, parquets et lambris, négoce de panneaux, un peu d'emballage et d'ébénisterie			douglas (menuiserie, parquet), pin maritime, sapin	20	50% particuliers, 50% professionnels mais aussi collectivités (CC, communes armée) régional et France		PEFC en cours - syndicat des négociants	Alès
SI2 FE 3	exploitation forestière - produits de niche fournisseurs de fabricants de chalets en Haute Savoie et en Suisse de grumes de qualité Mélèze, Pin Sylvestre et Epicéa		exploitation sur 40 départements	40 000 m3/an - 15 000 m3 bois de chauffage (feuillus Cevénnes/Lozère/Aigoual) - 10 000 m3 de résineux douglas, mélèze, cèdre/ 60% en région LR, PACA et MP - 3000 m3 feuillus (merisiers, frêne, châtaignier bois de qualité) - 8000 m3 pin laricio et maritime - peuplier déroulage - 1000 m3 pin sylvestre de qualité pour menuiserie	22 (20 sous-traitant)	75% rendu directement chez les clients scieurs régionaux pour charpentes, poteaux, piquets - ventes France mais aussi Espagne, Portugal et Italie	norme NF bois de chauffage, PEFC		Castries

nom	activités	produits	provenance	volume grumes	effectif	clients	marché	label	commune
WFC Woody Flam Center (même gérant que SI2FE3)	production et distribution de bois bûche en 50 cm + granulé reconstitué pellet (fournisseur de COGRA Mende)+ bûche reconstituée de 20 cm (fournisseur de CIMAG Toulouse)			17 000 stères par an soit 10 000 m3	7				Castries
DARDALHON Alain	exploitation forestière ; scierie	production de charpente en bois traditionnelle	Douglas, sapins ; 1/2 local ; 1/2 rhône, dépts voisins			entreprises (30 majorité, 48, 26 et 07) + particuliers			Portes
LOUCHE Stefan, scierie de Jalcreste	scierie	rabotage de bois, production de charpentes traditionnelles en bois, lambris et piquets ; production et négoce de parquets	Châtaignier (Ardèche et Cévennes)		2				Saint-André de Lancize
AUDIGIER Jean-Marie	scierie	production de palettes ; plaquettes industrielles pour Tarascon	pin maritime (30 et 48)		5	palettes : entreprises (Alès, LR et PACA)			Cendras
Scierie JALLES	exploitation forestière et scierie	charpentes (5%) et 95% palettes et caisses	Haut Gard, Ardèche, Lozère - Châtaignier, sapin, mélèze, douglas, cèdre, pins	4000 m3 (objectif 20 000 m3 dans 5 ans)	7	charpente : particuliers et maçons Gard, Ardèche	palettes : export USA		Bessèges
BOIS de France M. DENIJS	scieur, négoce de bois	bois d'œuvre / artisanat	95% bois français : douglas du massif central ; intérêt pour peuplier, frêne, fruitiers et buis						?

nom	activités	produits	provenance	volume grumes	effectif	clients	marché	label	commune
ENGELVIN BOIS	exploitation forestière, 3 scieries	production de charpente ; palettes, emballages, coffrage, négoce de bois sur Marseille	sapin, épicéa, pin noir, pin à crochets, douglas, mélèze 14 dép 30, 48, Ardèche, Haute- Loire, Tarn Hérault	200 000 m3	75 - 10 M€	70 000 m3 de produits finis sciages résineux	45% export Espagne, Italie + France dont 2% Lozère	PEFC et CTBA	Mende

20 000 m3
Mende ; Le
Blemart (48)
6000 m3 gros
bois
uniquement,
40 000 Tarn

Annexe 10 : Liste des contacts

Organisme	Contact	Qualité de la personne	Adresse	Code postal	Commune	Téléphone	Fax	E-mail
Collectivités territoriales								
CA Grand'Alès en Cévennes	Laurent CARBONEL		Rue Saint Sébastien BP50089	30102	ALES CEDEX	04 66 56 11 73		l.carbonel@payscevennes.fr
CC Autour d'Anduze			Plan de Brie	30140	ANDUZE	04-66-60-64-64	idem	2canduze@free.fr
CC Hautes Cévennes	Bertrand PELLET	Président	Rue Pasteur	30450	GENOLHAC	04-66-61-19-55	04-66-61-41-80	hautes.cevennes@wanadoo.fr
CC Mont Bouquet	Jacques BOUDET	Président	Route des Fumades	30 580	BROUZET LES ALES	04-66-56-50-88	04-66-56-50-88	ccmontbouquet@wanadoo.fr
CC Pays de Ceze	Alain BURKHALTER	Elu	Maison de l'Eau Hameau des Fumades	30500	ALLEGRE	04-66-83-77-87 / 0615144256	04-66-83-77-88	burk@worldonline.fr
CC Pays Grand'Combien	M. LOUCHE	Maire	37, rue Anatole France	30110	LA GRAND COMBE	04-66-34-10-96	04-66-34-61-13	claudecerpedes@wanadoo.fr
CC Ranc d'Uzege	Mme Denise SESCO	Elu mairie de Courry	1, boulevard Portalet	30500	SAINT AMBROIX	04-66-24-68-03	04-66-24-63-96	
CC Vallée longue et du Calbertois	Robert AIGOUIN	Elu	Le Village	48160	LECOLLET DE DEZE	04-66-65-07-79	idem	
CC Cévennes Actives	Olivier MARTIN	Président	Place de l'Eglise	30160	GAGNIERES	04-66-25-40-65	idem	
CC Vivre en Cévennes	Jany SANS	Mairie des Mages	Pont d'Avène	30340	ROUSSON	04-66-85-61-85	04-66-85-68-86	janysans@aol.com
CC des Cévennes au Mont Lozère	Daniel MATHIEU	Président		48 220	LE PONT DE MONTVERT	04-66-32-93-30	04-66-45-85-76	cevennes.montlozere@free.fr ; verfeuille@wanadoo.fr
CC Autour de Lédignan	M.VILLARRET	Maire Saint Bénézet	Rue de la Mairie	30 350	AIGREMONT	04-66-56-58-30	04-66-56-58-34	
CC de la région de Vézénobres	Mme BARLAGUER (0466833390)	Elue mairie de Boucoiran	Mairie	30 360	VEZENOBRES	04-66-83-51-26	04-66-83-68-76	
Barjac - commune 30	Edouard CHAULET	Maire	Mairie	30 430	BARJAC	04-66-24-50-09	04-66-24-54-36	mairie.bariac@wanadoo.fr
Vialas - commune 48	Bernard VIGNES	Maire	Mairie	48 220	VIALAS	04-66-41-00-05	04-66-41-03-38	mairie.vialas@orange.fr aline.salvaudon@espaces-naturels.fr
PN Cévennes	Aline SALVAUDON	Chargée de mission	Maison du Parc Château de Florac	48400	FLORAC	04 66 49 53 00		aline.salvaudon@espaces-naturels.fr
Pays des Cévennes	Robert AIGOIN	Elu suivant le projet de CFT	Rue Saint Sébastien	30100	ALES	04.66.65.07.79 06.77.93.27.62		
Institutions et chambres consulaires								
CCI 30 - Mission Bois énergie Gard-Lozère	Vincent RICHARD	Chargé de mission filière bois énergie			MENDE	04 66 49 00 33		v.richard@lozere.cci.fr
CCI 48 - Mission Bois énergie Gard-Lozère	Benjamin ROUX	chargé de mission filière	16 bd Soubeyran	48000	MENDE	04 66 49 00 33	04 66 65 35 29	
CG 30	Carole GAZAIX / Christiane DUMAS	Technicienne	rue Guillemette	30044	NIMES CEDEX 9	04 66 76 52 49 / 04 66 76 52 18		
CG 48	Gilles CHARRADE	responsable service eau, environnement et forêt	Place Urbain V	48000	MENDE	04 66 49 66 36	04.66.49.66.33	g_charrade@cg48.fr
Chambre Agriculture 30	Georges ZINNSTAG / Sophie HUGOT	Elu/ Chargé de mission Aménagement	50 Avenue Vincent d'Indy	30100	ALES	04 66 25 46 88 (S.H) 04 66 86 29 84 (standard)	04 66 30 74 50	sophie.huqot@gard.chambagri.fr
Chambre Agriculture 48	Jean Marie DIGUE	Technicien	9 rue Célestin Freinet	48	FLORAC	04 66 45 13 58		
SDIS 30	Colonel Roure	Chef de service prevision	982 avenue Juliot Curie	30900	NIMES	04 66 63 36 00		
SDIS 48	Commandant Frédéric ROBERT			48	FLORAC	04 66 45 31 01 ou 06 08 76 73 32		grsflor@wanadoo.fr

Organisme	Contact	Qualité de la personne	Adresse	Code postal	Commune	Téléphone	Fax	E-mail
DDAF 30	Catherine BERGOGNE	chef du service environnement	1120 route de Saint Gilles	30000	NIMES	04 66 04 46 20 (service environnement) 04 66 04 46 10 (direction)		
DDAF 48	François VIEL	Ingénieur forestier	rue Carnes	48400	MENDE	04 66 49 45 00 (standard)		
Organismes techniques et représentants des propriétaires forestiers.								
Groupement de développement forestier du Gard	Jeanine BOURRELY	Présidente		30140	BAGARD (CRPF)	04 66 60 52 67	04 66 60 93 02	
ONF 30 Agence du Gard	Frédéric Schuller/Jean-Marc Courdier	Chef de projet/ chef de pôle développement, qualité, marketing.	1 impasse Alicante BP4033	30001	NIMES CEDEX 5	04 66 04 79 00 / 04 66 04 79 13	04 66 38 99 69	frederic.schuller@onf.fr / jean-marc.courdier@onf.fr
ONF 48	Jean-Luc DILGER	Directeur départemental	5 Avenue de Mirandol	48000	MENDE	04 66 65 63 00		jean-luc.dilger@onf.fr
CRPF LR	Alain GUIRAUD	Directeur, Antenne du Gard		30140	BAGARD	04 66 60 92 93		alain.guiraud@crpf.fr
CRPF LR	Nicolas LUIGI	Chargé d'études	378 rue de la Galéra BP 4228	34097	MONTPELLIER CEDEX 5	04 66 60 92 93	04 66 60 93 02	nicolas.luigi@crpf.fr
Syndicat des propriétaires forestiers 30	Jacques HIRSINGER/ Jean Baptiste REGNE	Président/technicien	Maison de la Forêt, 7 chemin du Peyrigoux	30140	BAGARD (CRPF)	04 66 60 52 67	04 66 60 93 02	foretgaroise@free.fr
Syndicat des propriétaires forestiers 48	Hubert LIBOUREL / Jean Pierre LAFONT	Président / animateur		48000	MENDE	04 66 65 39 69		
CFPPA du Gard	Lionel BOUNIOL	Responsable formation apprentissage CFPPA Lozère	BD Louis Blanc Espace André Chanson	30100	ALES	04 66 32 73 99 ; 06 81 46 21 58		cfppa.ales@wanadoo.fr ; lionel.bouniol@educagri.fr
Ecole des Mines d'Alès	Sophie SAUVAGNARGUES-LESAGE	Enseignant-chercheur de l'équipe "risques industriels et naturels"	direction générale 6 av Clavières	30100	ALES	04.66.78.50.00	04.66.78.50.34	contact@ema.fr ; sophie.sauvagnargues-lesage@ema.fr
Acteurs et partenaires économiques								
SUAMME - Pastoralisme	Emmanuelle BROSSE-GENEVET	Technicienne	35 Avenue Vincent d'Indy	30100	ALES	04 66 54 29 65		
Coopérative Lozérienne et Gardoise	Jean-Pierre LAFONT/ Frédéric JAUVERT	Directeur/technicien	Maison de la Forêt, 7 chemin du Peyrigoux		BAGARD (CRPF)	04 66 60 92 77	04 66 60 93 02	
Sup' Cévennes énergie	M. GLEIZE	Directeur	Union Forestière Viganaise	30	VIGAN	04 67 81 04 56 (=UFV)		
Syndicat des exploitants gard Lozère	M. ENJELVIN	Président			MENDE	04 66 65 35 55		
ARFOBOIS	Caroline BERWICK ou Anne-Lise SURJUS		TA 210/75 rue Jean François Breton	73 34398	MONTPELLIER CEDEX 5	04 67 61 71 09		info@arfoibois.com
L'Atelier Goasmat	Stéphane GOASMAT	"pdg"	211 Grand'rue	30270	SAINT JEAN DU GARD	04 66 85 08 11	04 66 55 78 56	atelierga@wanadoo.fr
scierie Nogaret	M. NOGARET	Gérant	rte Grand Combe	30480	CENDRAS	04 66 30 20 18	04 66 78 76 83	ets.nogaret@wanadoo.fr
scierie Jalles	M. JALLES	Gérant	29 r Victor Hugo	30160	BESSEGES	04 66 25 13 32	04 66 25 32 53	cedric_jalles@hotmail.com

Organisme	Contact	Qualité de la personne	Adresse	Code postal	Commune	Téléphone	Fax	E-mail
SI2FE3	Paul FORTUNATO	Gérant		34	CASTRIES	04 67 70 48 87 - 06 07 41 16 72/ 06 80 69 70 38		
Scierie Bois de France	M. DENIJS	Gérant		30360	MARTIGNARGUES	04 66 835 865		info@boisdefrance.fr
Comptoir Cévenol du Bois	M. ANDRE	Gérant	ZI de Labahou BP 23 /Av. J. Ph. Rameau ZI de Croupillac	30 140 / 30100	ANDUZE / ALES	04 66 61 65 22 / 04 66 54 21 91		
CNDB	Jean-Marie HAQUETTE	Délégué régional	126 rue du cep de vigne	34160	CASTRIES	06 82 57 32 52		jm.haquette@cndb.org
philip bois	Bernard PHILIPPE	Gérant	1501 chem Dupines	30100	ALES	04 66 52 95 82	04 66 52 95 81	philip.bois@wanadoo.fr
Entreprise FAGES	M. FAGES	Gérant		48	COCURES	04 66 45 06 06		
EIE - CAUE du Gard	Jérôme LESRALES	Conseiller énergie	11 place du 8 mai 1945	30000	NIMES	04 66 70 98 58		eie.caue30@orange.fr
Représentants des usagers et associatifs								
Fédération départementale des chasseurs 48	Monsieur ou Madame Le Président	Président	56, route du Chapitre B.P. 86	48003	MENDE CEDEX	04 66 65 75 85		fdc48@unfdc.com
Fédération départementale des chasseurs 30	Monsieur ou Madame Le Président	Président	182, route de Sauve – B.P. 57012	30910	NIMES CEDEX 2	04 66 62 11 11		fdcq@abtel.fr
Fédération de la Randonnée Pédestre - Comité Départemental 30	Monsieur ou Madame Le Président	Président	"La Vigneronne", 114 B Route de Montpellier	30540	MILHAUD	04 66 74 08 15		cdrp30@wanadoo.fr
Fédération de la Randonnée Pédestre - Comité Départemental 48	Monsieur ou Madame Le Président	Le Président	Route de Coste Ebesse	48700	RIEUTORT DE RANDON	04 66 47 17 03		ffrandonnee48@orange.fr
Comité départemental du Tourisme 30	Madame ESPAZE		3 rue Cité Foulc	30010	NIMES CEDEX 4	04 66 36 96 30		
Comité départemental du Tourisme 48	Monsieur ou Madame Le Directeur	Directeur	14, bd Henri-Bourillon	48001	MENDE CEDEX	Tél.04 66 65 60 00		cdt@lozere-tourisme.com
PNC service tourisme	Roland JAFFUEL		Maison du Parc Château de Florac	48400	FLORAC			
Maison Nature Environnement	Florence CHOQUET	Chargée de mission, responsable de la structure	21 rue Soubeyranne	30100	ALES	04 66 52 61 38		mne.ales@wanadoo.fr
Maison de la randonnée	Gilles GARNIER		La chataigneraie	30140	THOIRAS			
DIREN	Noël DUCRET	Chargé de mission paysages	58, Avenue Marie de Montpellier	34000	MONTPELLIER CS 79034	04 67 15 41 41		noel.ducret@ecologie.gouv.fr
DIREN	Capucine CROSNIER	Chargée de mission biodiversité	58, Avenue Marie de Montpellier	34000	MONTPELLIER CS 79035	04 67 15 41 41		capucine.crosnier@ecologie.gouv.fr
Association cynégétique des chasseurs du Parc national des Cévennes	René MOURGUES		Maison du Parc Château de Florac	48400	FLORAC			
Association des chemins de la châtaigne	Serge BRUGUIERE		35 rue Vincent d'Indy	30001	ALES	04 66 55 64 30		contact@cheminsdelachataigne.com
Fédération départementale pêcheurs 30	Monsieur ou Madame Le Président	Président	34, avenue Gustave Eiffel	30000	NIMES			
Fédération départementale pêcheurs 48	Monsieur ou Madame Le Président	Président	12, avenue Paulin DAUDE	48000	MENDE			
DDAF 30	Sylvain MATHEU		Mas de l'agriculture 1120, Route de St gilles - BP 78215	30 000	NIMES			
Comité Départemental de Tourisme Equestre 48	Daniel VIDAL		14, boulevard Henri Bourillon	48000	MENDE			

Organisme	Contact	Qualité de la personne	Adresse	Code postal	Commune	Téléphone	Fax	E-mail
Comité Départemental de Tourisme Equestre 30	Gilles COLADON		122, rue Jean Moulin	30114	NAGES			
Offices de tourisme d'Alès en Cévennes	Monsieur ou Madame Le Directeur	Directeur	place de la Mairie	30100	ALES			
Offices de tourisme d'Allègre les Fumades	Monsieur ou Madame Le Directeur	Directeur	Maison de l'Eau	30500	ALLEGRE LES FUMADES			
Offices de tourisme d'Anduze	Monsieur ou Madame Le Directeur	Directeur	Plan de Brie BP 6	30140	ANDUZE			
Offices de tourisme de Barjac	Monsieur ou Madame Le Directeur	Directeur	Place Charles Guynet	30430	BARJAC			
Offices de tourisme de Bessèges	Monsieur ou Madame Le Directeur	Directeur	50, rue de la république	30160	BESSEGES			
Offices de tourisme de Génolhac	Monsieur ou Madame Le Directeur	Directeur	l'Arceau	30450	GENOLHAC			
Offices de tourisme de St Ambroix	Monsieur ou Madame Le Directeur	Directeur	Place de l'ancien temple	30500	ST AMBROIX			
Offices de tourisme de St Jean du Gard	Monsieur ou Madame Le Directeur	Directeur	Place Rabaud St Etienne BP 02	30270	ST JEAN DU GARD			
Offices de tourisme de Vézénobres	Monsieur ou Madame Le Directeur	Directeur	Mairie	30360	VEZENOBRES			
Offices de tourisme du Pays grandcombien	Monsieur ou Madame Le Directeur	Directeur	17, avenue pasteur	30110	LA GRAND COMBE			
Offices de tourisme du Pont de Montvert	Monsieur ou Madame Le Directeur	Directeur	le Quai	48220	LE PONT DE MONTVERT			
Offices de tourisme de St Germain de Calberte	Monsieur ou Madame Le Directeur	Directeur	Le Village	48160	LE COLLET DE DEZE			
Offices de tourisme du Collet de Dèze	Monsieur ou Madame Le Directeur	Directeur	Le Village	48370	St GERMAIN DE CALBERTE			
	Edmond FABRE		Mas du Pouchane Le Village	30500	COURRY	04 66 24 21 74		
Castanéa	François HUGEROT		Le Village	30500	COURRY	04 66 24 29 07		

Annexe 11 : Compte-rendus de réunions



COMITE DE PILOTAGE
CHARTRE FORESTIERE DE TERRITOIRE DU PAYS DES CEVENNES
LE 6 JUILLET 2007 A ALES

Compte-rendu de réunion du Comité de pilotage n°1

Liste des personnes présentes
Liste des personnes excusées

Objet

Cette première réunion du Comité de pilotage de l'étude d'élaboration de la Charte Forestière de Territoire (CFT) du Pays des Cévennes avait pour objectif de présenter le groupement retenu pour cette étude, la méthodologie retenue, l'organisation, les moyens et le planning mis en œuvre, et de discuter des orientations du travail à mener.

Synthèse des discussions

Le groupement retenu est composé de la SCP, de l'ONF du Gard, du CRPF Languedoc-Roussillon, en partenariat avec la Chambre d'agriculture du Gard.

Le travail d'élaboration de la CFT s'échelonne sur 18 mois, avec 3 phases distinctes. La première phase concerne le diagnostic de territoire et la définition des enjeux (de juin à novembre)

Le Comité de pilotage a été l'occasion d'un riche débat avec les acteurs locaux présents, dont les principaux éléments sont résumés par la suite.

Contribution de la Chambre d'agriculture du Gard

La Chambre d'agriculture 30 réalisera un bref diagnostic sur les activités et problématiques agricoles en relation avec la gestion et la valorisation de la forêt.

Elle pilotera et animera un groupe de travail sur le thème « biens et services- marchands ou non- produits par les agriculteurs dans les domaines de la forêt et du bois ». Deux réunions sont prévues, l'une en octobre, l'autre en décembre.

Filières économiques et usages

La valorisation économique des produits et biens dérivés de la forêt et du bois, ou associés aux espaces agricoles, naturels et forestiers est primordiale : agro-pastoralisme, tourisme, usages et nouveaux sports et loisirs en extérieur, bois-énergie...Il sera tenu compte de la proximité des villes et grande agglomération pour la prise en compte de la pratique de sports et loisirs, ainsi que pour la défense incendie (zones de forte sensibilité, zones d'interface habitat-forêt).

La pratique de sports motorisés notamment devrait être mieux encadrée. Il est proposé de mettre en place dès septembre un groupe de travail sur cette thématique, piloté par un élu et le chargé de mission du Pays, avec la participation d'un partenaire du groupement pour favoriser l'intégration de cette problématique dans le cadre de la CFT.

Les deux contraintes majeures à un développement socio-économique concernent la propriété foncière et la desserte.

Parc National des Cévennes

Le PN des Cévennes est tout à fait disposé à collaborer à cette étude, en mettant à disposition notamment des données numériques pour la cartographie (l'ONF se rapprochera du PNC). Un de ses missions est de permettre l'émergence d'actions innovantes sur son territoire (dont l'aire d'adhésion) dans une démarche de « laboratoire d'actions ».

Questionnaire à l'attention des acteurs de la seconde transformation

Il pourra être intéressant, en fonction des possibilités, d'ouvrir l'analyse aux acteurs de la première transformation.

Associer le monde de la recherche

Il a été proposé d'associer les acteurs de la recherche fondamentale et appliquée au Comité de pilotage (CTBA, CNDB, CIRAD, INRA, AFOCEL, Ecole des Mines d'Alès).

Par ailleurs ces acteurs seront contactés lors de la phase 1 d'étude et de mobilisation des acteurs, en particulier l'Ecole des Mines qui a réalisé une étude sur la création d'emplois dans la filière bois (acteur à interviewer).

Actions de préfiguration

Outre le groupe de travail piloté par la Chambre d'agriculture 30 et le groupe de travail sur les sports motorisés piloté par le Pays, il a été proposé de mettre en place dès le début de la charte quelques actions/opérations présentant un intérêt particulier et susceptible de démarrer immédiatement :

- Catalogue des stations forestières des basses Cévennes à châtaigniers (serait réalisé par le CRPF)
- Réalisation par le PNC de diagnostics écologiques lors de la rédaction de PSG et de documents d'aménagement de la forêt
- Etude sur la valorisation possible du Pin maritime : quels produits, quelles filières nouvelles ? L'Ecole de Mines avait réalisé un travail sur les nouveaux matériaux issus de l'exploitation du Pin maritime.
- Intégration de la forêt dans les PLU (constructions en bois, aménagement et devenir des espaces boisés classés...) : action à destination des communes pour les aider dans l'élaboration de leur PLU.

Articulation avec les autres démarches du Pays

Il est important d'articuler la CFT avec les autres démarches en cours : schéma directeur pour le tourisme, SCOT...

Suite à donner

Un article sera rédigé par le Pays sur la base des documents fournis par les prestataires (textes, cartes), afin d'informer le public sur le lancement de la Charte Forestière de Territoire et de donner des premiers éléments chiffrés et d'analyse du territoire forestier.

Planning

Deux réunions d'un Comité technique (Comité de suivi) seront organisées, l'une fin septembre (jeudi 27 septembre à 18h30), l'autre en décembre.

Le prochain Comité de pilotage se réunira la première quinzaine de décembre.

COMPTE-RENDU DE REUNION DU COMITE TECHNIQUE N°2

PARTICIPANTS

BURKHALTER Alain	CdC Pays de Cèze
ZINSSTAG Georges	Chambre d'agriculture du Gard
HUGOT Sophie	Chambre d'agriculture du Gard
SALVAUDON Aline	Parc National des Cévennes
PELLET Bertrand	CdC Hautes Cévennes
ROBICHON Lise	CdC Hautes Cévennes
AIGOIN Robert	CdC Vallée Longue et Calbertois en Cévennes
BOSSE Cédric	CdC Vallée Longue et Calbertois en Cévennes
LUIGI Nicolas	Centre Régional de la Propriété Forestière – LR
SCHULLER Frédéric	Office National des Forêts
COURDIER Jean Marc	Office National des Forêts
HALLARD Françoise	Société du Canal de Provence
CARBONEL Laurent	Pays des Cévennes
RODES Stéphanie	Pays des Cévennes

ABSENTS EXCUSES

MATHIEU Daniel	CdC Cévennes au Mont Lozère
----------------	-----------------------------

OBJET

Il s'est agi d'une réunion d'étape, au cours de la phase de diagnostic et de détermination des enjeux qui s'achèvera en décembre. L'objet était de faire le point du travail réalisé et du travail restant à organiser et à effectuer dans la phase 1 de l'étude d'élaboration de la Charte Forestière de Territoire (CFT) du Pays des Cévennes.

SYNTHESE DES DISCUSSIONS

L'ensemble des thématiques de description de l'état des lieux a été étudié par le groupement, avec synthèse des données recueillies et élaboration de cartes (milieu naturel, peuplements forestiers, aspects environnementaux, paysages, propriété forestière, récoltes de bois, aménagements, DFCI, risques...). Les aspects dynamiques (évolution des peuplements) sont à prendre en compte.

Une synthèse de la contribution de l'agriculture et de l'élevage à la gestion durable de la forêt a été rédigée par la CA 30.

Les tâches qui restent à faire pour la phase 1 concernent :

- la réalisation d'une quarantaine **d'interviews auprès des acteurs locaux**, à réaliser par la SCP en novembre. La liste des acteurs principaux à rencontrer a été discutée et validée.

- l'envoi d'un **questionnaire auprès des maires des 117 communes**. Ce questionnaire a été discuté. Il fera l'objet d'une validation finale de la part de M. AIGOIN signataire de ce document, qui sera envoyé par SCP.

- l'envoi par SCP d'un **questionnaire auprès de 122 entreprises** de la première et deuxième transformation de la filière bois. La liste des destinataires a été établie par le CRPF, sur la base des entreprises du Pays recensées dans l'annuaire des pages jaunes.

- la synthèse des interviews et des réponses aux questionnaires (par SCP).

- la définition des enjeux pour le territoire, en relation avec un aménagement intégré et durable, intégrant notamment l'agriculture et l'élevage, mais également toutes les autres composantes de la multifonctionnalité de la forêt.

Il a été proposé de demander aux EPCI (communautés de communes et d'agglomération) du Pays de discuter en Conseils des enjeux de la Charte et de faire remonter des avis et propositions d'orientations et d'actions pour le futur.

RELEVÉ DE DECISIONS

Outre les tâches citées ci-dessus, il a été proposé de mettre en place **quatre groupes de travail** dans le cadre de la phase 1 de diagnostic initial (donc d'ici fin décembre) :

- Une réunion « **sports motorisés** » (pilote par le Pays, présence d'un représentant du groupement Frédéric SCHULLER) : groupe réunissant les structures impliquées dans cette pratique ainsi que les gestionnaires de forêts ONF et CRPF
- 1^{ère} réunion du groupe « **agriculture et forêt** » (pilote par la CA 30 Sophie HUGOT + participation de Françoise HALLARD) : à prévoir 2^{ème} quinzaine de novembre
- Une réunion « **acteurs de la recherche fondamentale et appliquée** » (CIRAD, INRA, AFOCEL, Ecole des Mines, CEMAGREF, CEFÉ Montpellier, Université de NICE) : pilotage par le Pays, présence d'un représentant du groupement Nicolas LUIGI.
- Une réunion « **associations de protection de l'environnement et représentants des usagers** » : pilotage par le Pays, présence d'un représentant du groupement Françoise HALLARD.

L'objectif de ces groupes est de recueillir les perceptions, modalités des pratiques et relations à la forêt, ainsi que les attentes en matière de gestion et de valorisation de la forêt, de la part des acteurs considérés.

Communication : il est proposé de mettre en ligne sur le site du Pays toute la documentation accessible : powerpoints de présentation, premiers résultats...

PLANNING

Le prochain Comité de pilotage se réunira aux alentours du 15 janvier. Il sera précédé d'un Comité technique le jour même.

Un Comité technique pourrait être réuni plus tôt, en décembre, si nécessaire.

Pour le Comité de "Pilotage

**Françoise HALLARD (S.C.P)
Laurent CARBONEL (Pays Cévennes)**

CHARTRE FORESTIERE DE TERRITOIRE DU PAYS DES CEVENNES

Phase I : diagnostic et enjeux

Compte-rendu du Groupe de Travail « recherche », 4 décembre 2007 (Ales)

Présents :

- Eric LACOMBE (ENGREF Nancy / INRA)
- Alain GIVORS (Association Futaie Irrégulière)
- Jean-Baptiste REGNE (Groupement de Développement Forestier du Gard)
- Jean-Marc COURDIER (Office National des Forêts)
- Stéphane GRULOIS (Forêt Cellulose Bois-construction Ameublement)
- Benoît LECOMTE (Centre Régional de la Propriété Forestière du Languedoc-Roussillon)

- Nicolas LUIGI (CRPF, pour le Groupement d'Etude)

Excusés / Absents :

- Laurent CARBONEL (Pays des Cévennes)
- Eric PAILLASSA (Institut de Développement Forestier – CNPPF)
- François LEFEVRE (Institut National de la Recherche Agronomique d'Avignon)
- Jean-Jacques TOLRON (CEMAGREF Aix en Provence)
- Alain BILLAND (CIRAD Montpellier)
- Serge RAMBAL (CNRS Montpellier)
- Sophie SAUVAGNARGUES-LESAGE (Ecole des Mines d'Ales)

Nicolas LUIGI a accueilli les participants en rappelant le contexte de la Charte Forestière de Territoire du Pays des Cévennes par une présentation sommaire des cartes de synthèse.

Les objectifs du Groupes de Travail ont été rappelés également :

- identifier et décrire les principaux enjeux liés à la recherche forestière (fondamentale et appliquée) qui intéressent ou peuvent intéresser le territoire du Pays des Cévennes
- envisager des actions opérationnelles pouvant matérialiser ces enjeux et susceptibles d'intégrer le programme pluriannuel d'action de la Charte Forestière

Le présent document développe les idées émises par le Groupe de Travail pour aboutir à la définition des enjeux et à leurs déclinaisons opérationnelles envisageables.

Principaux enjeux identifiés par le Groupe de Travail « recherche » :

- **Filières et exploitation (transformation / desserte)**
- **Sylvicultures et référentiels**
- **Information, enseignement et aspects sociologiques**

TRAVAUX DES ORGANISMES ET ATTENTES SPECIFIQUES :

- **l'Office National des Forêts**, via le service « Recherche et Développement » de sa Direction Territoriale Méditerranée travaille (ou a travaillé) sur plusieurs thèmes :
 - le **châtaignier**, avec un dispositif de suivi installé en vallée française (limitrophe du pays), testant des modalités de balivage (intensités différentes, produits, roulure et chancre, types de coupe sur les cépées pour favoriser les rejets...)
 - les tests vis-à-vis d'**essences de diversification** (feuillus sur terrasses type merisiers, érables, noyers...), amenées à remplacer éventuellement le pin maritime, le châtaignier dans les secteurs qui s'y prêtent.

Dans le même esprit, le suivi effectué sur la placette du réseau RENECOFOR (sur l'Aigoual) permet d'obtenir des données sur la climatologie, les changements climatiques et leurs répercussions sur la gestion forestière.

- les **amendements** sur les plantations de cèdres en stations pauvres (arène granitique ou grès), avec un traitement chimique de la callune et des amendements calcaires : intérêt mais coûts prohibitifs
- le **douglas**, en forêt domaniale de l'Homol, avec des tests de provenances

Les **besoins** exprimés par l'ONF en matière de recherche portent, en particulier, sur la **zone à pin maritime** avec :

- la minimisation du risque incendie, par l'étude du lien entre couvert forestier et développement du sous-bois (**intensité et modalités des éclaircies**)
- l'optimisation de l'exploitabilité et la différenciation des produits (**logistique des chantiers intégrés et recherche sur les débouchés**)

- le **CRPF** a indiqué que plusieurs **placettes de référence** sont installées sur le territoire du Pays des Cévennes : des placettes sur les feuillus issus des programmes européens (chêne rouge, merisiers, alisiers...) et des placettes sylvicoles « classiques » que nombre de sujets (dépressages, éclaircies, essences...). Ces placettes servent à la vulgarisation des techniques forestières (supports de journées d'information et de formations).

Les orientations fixées pour les années à venir portent sur l'amélioration des **techniques de gestion en futaie régulière**, des approches sylvicoles de « **traitement irrégulier** » et du **mélange d'essences** dans les peuplements de **pin maritime**.

Le **hêtre** est également une essence qui fera l'objet de placettes de référence.

Le **manque de références économiques et sylvicoles**, indiqué par la forêt publique et les organismes de recherche en gestion et exploitation, est partagé par la forêt privée.

Notamment pour le pin maritime.

- le **GDF** a indiqué qu'une expérience de **provenances de chênes méditerranéens** et d'autres essences est en cours sur le Clos Gaillard, en forêt communale de Nîmes. Le GDF suit ce travail et organise des réunions d'information sur cette parcelle. Ce travail de sélections de provenances intéresse la partie « garrigues » du pays des Cévennes. Concernant le pin maritime, le GDF indique qu'une **réflexion globale (sylvicultures, exploitation, filières...)** serait également intéressante également vis-à-vis des attentes des **agriculteurs** du pays, à la fois pour ceux qui voient l'intérêt de gérer et valoriser le pin (mais qui sont confrontés principalement à des difficultés de valorisation et de débouchés) et pour ceux qui perçoivent le **pin maritime** comme une essence envahissante, voire agressive. Le CRPF indique que ces deux visions existent également chez les propriétaires privés et qu'une réflexion globale sur cette essence serait intéressante pour donner des éléments de réponse dans les deux cas de figure.
- le **FCBA**, via sa station sud située à Montpellier, a présenté les expérimentations qu'il menait et qui pouvaient intéresser le pays des Cévennes :
 - en Ardèche, des expériences sont menées sur le **pin maritime**, à propos de l'adaptation de provenances améliorées de pin maritime des Landes. Actuellement, l'implantation de nouvelles parcelles expérimentales (sur 1-2 ha) pour tester des variétés croisées de pin maritime Landes / Corse
 - le **peuplier**, dans les secteurs favorables de plaine et proches de la vallée du Rhône, avec des études sur l'implantation et la sylviculture de cultivars de peupliers adaptés. Ces études seraient à compléter et conforter.
 - l'**exploitation en zones de pente**, avec deux gros programmes de recherche, notamment le programme Mobilisation de Biomasse en zones de Pentes (MOBIPE) en lien avec les coopératives locales, l'ONF et le CEMAGREF ; financé par l'ARN et la région Rhône-Alpes (objectif : 20 – 30 chantiers en conditions réelles sur des secteurs où aucun bois n'était mobilisé

jusque là, dont 5 ou 6 chantiers suivis de manière précise, avec des données de coûts).

Ce type de programme pourrait parfaitement être reproduit et adapté aux conditions locales des Cévennes, en lien avec les partenaires locaux de la forêt privée et publique. Reste le problème des financements, notamment lorsque le suivi engendre des surcoûts (matériel, tri, stockage, mesures...).

Reste aussi la question de l'incidence de ces exploitations sur la fertilité des stations exploitées (après apport des minéraux). En Cévennes, ce point serait certainement à étudier en complément, dans une étude de ce type.

- les **process, qualités et transformations des bois locaux** : le FCBA peut réaliser ce type d'études, avec leur laboratoire d'analyses à Bordeaux. Peu de références existent en matière de qualification des propriétés technologiques des bois locaux (pin maritime, pin laricio et châtaignier par exemple).

Le FCBA pourrait donc, sur le territoire du Pays des Cévennes, piloter ou participer à des travaux portant sur ces différents enjeux et objectifs, notamment concernant l'exploitation en zones de pentes et les qualités technologiques des essences locales.

- **l'ENGREF Nancy** (site de formation des ingénieurs forestiers), représentant également une Unité Mixte de Recherche avec l'INRA, indique sa volonté d'avoir une partie du **cycle de formation supérieure forestière dans les régions méditerranéennes**. Actuellement un module de 3^{ème} année traite des forêts de montagne et de méditerranée mais les projets restent ponctuels (4 à 7 semaines par an, sur un thème et un lieu). La structuration d'une **formation plus globale dans les régions méditerranéennes** est un projet en cours de réflexion, dont les partenariats sont définis avec le CRPF PACA par exemple. L'éventualité de localiser cette formation dans des territoires tels que les Chartes Forestières est intéressante (localement, ou à l'échelle régionale via un réseau de CFT ?). En Cévennes, le projet pourrait être éventuellement établi en partenariat avec l'Ecole des mines d'Alès.

Concernant les aspects plus précis liés au laboratoire de recherche forestière INRA/ENGREF Nancy, plusieurs axes de travail intéressants le pays ont été indiqués :

- élaboration de **systèmes d'aide à la décision et d'itinéraires techniques différenciés**, suivant les variantes de gestion accessibles (traitement régulier, irrégulier, variations stationnelles, gestion de l'eau...), via les référentiels de suivi dont il a été question plus haut (placettes AFI et autres...)
- réflexion sur **l'adaptation des essences aux stations** et les **changements climatiques**, avec une déclinaison locale d'études menées à grandes échelles. Cela pourrait se matérialiser par l'élaboration de cartographie prédictives des stations, de fertilités et de scénarii de gestion (évolution des essences...).

La région méditerranéenne est en effet intéressante à étudier sur le plan des changements climatiques et des impacts en forêt puisqu'elle risque d'être impactée plus rapidement et plus fortement que les autres régions.

La CFT des Cévennes pourrait donc servir de territoire pour des projets de recherche de ce type, avec une portée locale.

Un projet de ce type est en cours actuellement sur la commune de Gagnières. Des programmes de recherche plus approfondis (thèses...) pourraient également compléter le dispositif en cas de besoin, en associant d'autres organismes (CEMAGREF, INRA...). Les partenariats et les thèmes de travail devront être précisés avant cela.

- la **formation et la vulgarisation des techniques sylvicoles** par transfert des connaissances est également un thème de travail de l'ENGREF / INRA de Nancy. Dans d'autres régions, des projets sont en cours sur la mise en place de **marteloscopes** ou de **placettes** et l'éventualité de créer de tels dispositifs en zone méditerranéenne (et sur le pays des Cévennes en particulier) serait intéressant.

Plusieurs projets transversaux ont été évoqués par les partenaires du Groupe de Travail recherche. Il s'agit en particulier :

- du projet de **catalogue et guide des stations forestières des basses-Cévennes à châtaignier**. Ce projet a été plusieurs fois envisagé, dans différentes instances, mais il n'a pour l'instant pas encore abouti. Il pourrait matérialiser une partie des enjeux identifiés (sylvicultures, évolutions, analyse du milieu, modalités de gestion, adaptation des essences aux stations, transfert de connaissances...) et serait intéressant à concrétiser rapidement. L'échelle du pays des Cévennes est-elle pertinente ou faut-il l'envisager plutôt à l'échelle du GAL Espace Cévennes par exemple ?
- **l'aspect sociologique de la gestion forestière**, via un travail spécifique mené auprès des propriétaires forestiers privés par exemple semblerait particulièrement important et a été identifié comme un enjeu de la recherche sur le territoire de la CFT Cévennes. En effet, le manque de « culture » forestière et l'hétérogénéité des propriétaires forestiers privés (au nombre de 16 000 minimum sur le Pays des Cévennes, rappelons-le) représente l'un des freins les plus importants du développement forestier au sens large. L'identification des attentes, des centres d'intérêt, de la perception des propriétaires (voire de habitants) sur la forêt et sa gestion serait un outil important pour mieux informer, former et adapter les méthodes et outils de travail actuels.

Ce thème transversal serait à traiter avec des compétences spécifiques en sociologie, en lien avec le monde forestier mais de manière quasi indépendante des « codes » classiques de ce milieu professionnel, pour être au plus près des réalités de la vision des propriétaires.

Concrètement, ce travail pourrait être matérialisé par une étude / enquête auprès des propriétaires forestiers privés (voire de la population du Pays des Cévennes dans son ensemble), sous des modalités techniques et financières à définir.

Mais il s'agit d'un enjeu fort identifié, aujourd'hui facteur de blocage important.

DISCUSSION, DEBAT ET REMARQUES :

Des remarques ont porté sur le **lien à faire entre les aspects « sylvicultures / exploitation / process / matériau » et les aspects filière, notamment les outils de transformation et la desserte.**

En effet, la priorité des priorités en matière de mobilisation de bois en Cévennes reste la desserte, à la fois en interne dans les massifs forestiers mais aussi sur la voirie publique (départementales, chemins ruraux...). Le schéma de desserte de 1997 a, en effet, donné peu de résultats (résorption de points noirs), faute de crédits suffisants.

*La réflexion sur la **desserte** mériterait, en parallèle aux travaux de recherche, d'être revue (révision du schéma de desserte, à actualiser) peut-être en y incluant une dimension « **multifonctionnelle** » plus grande (qualification des pistes et routes à la fois sur les aspects mobilisation de bois, mais aussi DFCL et usages récréatifs).*

Sans cela, les travaux de recherche entamés sur les sylvicultures, l'exploitation ou les débouchés verraient leur mise en place compromise.

D'autres formes de valorisation « intégrées » sont éventuellement à envisager (petits câbles aériens, scieries mobiles...), là où la desserte restera quoi qu'il arrive un problème insoluble (faute de coûts trop élevés).

A propos des outils de transformation, l'éventualité de mettre en place des unités complémentaires de transformation sur le territoire, sur les qualités supérieures de bois (menuiserie, parquets, lambris, frisettes, charpentes...) a été évoquée comme un complément indispensable aux études liées au process et aux qualités intrinsèques des essences locales. Les marchés existent mais les unités de transformation locales sont absentes, ou travaillent avec des bois issus d'autres territoires.

Actuellement par exemple, le pin maritime des Cévennes gardoises est valorisé en qualités trituration et palettes quasi uniquement. Or, certaines grumes ont des

qualités supérieures mais la filière locale n'est pas adaptée pour les absorber et pour légitimer un tri des produits au moment des coupes.

En Ardèche, dans le secteur d'Aubenas, un projet d'installation d'une unité de transformation de pins maritime et laricio (palettes + qualités haut de gamme, type menuiserie, parquet / lambris...) est en cours d'étude. Cette unité pourrait absorber, à terme, entre 20 000 et 30 000 m³ de bois, initialement sciés par plusieurs scieries ayant aujourd'hui disparues. La CCI et l'interprofession ardéchoises pilotent ce projet. Une réflexion similaire pourrait être entamée en Cévennes gardoises, en complément avec ce projet (éviter les doublons).

Finalement la recherche rejoint ici l'économie, en particulier sur les aspects transformation et desserte. D'où l'idée d'un travail transversal, à mener en parallèle aux aspects « recherche ».

Un enjeu global en lien avec la recherche a donc été identifié : celui de la **filière et des conditions d'exploitation**, en particulier sur le **pin maritime** (qui présentent des croissances intéressantes en Cévennes, des qualités de bois hétérogènes mais parfois intéressantes et peu de problèmes sanitaires au regard des autres secteurs comme les Landes, les Maures...).

La recherche, dans un projet plus global autour du pin maritime, pourrait être amenée à travailler par exemple sur l'impact de la gestion forestière (éclaircies, coupes...) sur la combustibilité et l'inflammabilité des peuplements, avec un suivi sur 10 ou 15 ans.

Peu d'éléments économiques et techniques existent, en forêts privées comme en forêts publiques, sur les sylvicultures « alternatives » à la gestion en futaie régulière du pin maritime (éclaircies, dépressages, traitement irrégulier...).

Une réflexion sur le sujet pourrait être menée, englobant à la fois des aspects sylvicoles (évolutions des essences, adaptation...), des aspects techniques (modalités d'intervention, matériel...) et des aspects économiques (coûts, rentabilité, débouchés...).

Des travaux de ce genre ont été menés récemment via un groupe "informel" Pin d'Alep rassemblant les organismes de recherche et développement (INRA / FCBA / CEMAGREF / Université de Provence), de "gestion" (CRPF, ONF) et les institutionnels (DRAF, Conseil Régional PACA...). Ce groupe avait défini 4 axes d'actions et débattait des sujets d'étude à lancer et à soumettre aux financeurs.

Une même réflexion pourrait d'ailleurs être menée également pour d'autres essences comme le **pin laricio**, le **pin de Salzmann** ou le **châtaignier**, voire même pour les **taillis de chênes** en zones basses (sylvicultures et exploitation alternatives à la coupe rase, dans une optique de renouvellement des peuplements). Des exemples ponctuels existent (forêt de Valbonne, abbaye de Solan, taillis fureté et expérimentations de gestion par bouquets en Italie, dispositifs de l'association Futaie Irrégulière prochainement mis en place en ardèche) mais elles restent peu nombreuses et peu reproduites.

D'où le deuxième enjeu identifié par la recherche : **les différentes sylvicultures et la mise en place de référentiels de suivi / mesure et vulgarisation.**

Un réseau régional établit la liste des placettes forestières expérimentales des différents organismes (INRA, ONF, CRPF, FCBA...). Ce listing est regroupé par la DRAF Languedoc-Roussillon. Nicolas LUIGI se chargera prochainement de récupérer et synthétiser les données existantes sur le pays des Cévennes et aux alentours.

SYNTHESE ET PROPOSITIONS :

On retiendra trois grands enjeux identifiés par le groupe de travail « recherche » :

1. « EXPLOITATION ET FILIERES » : cet enjeu regroupe

- l'amélioration des conditions d'exploitation des bois par le test en conditions réelles de méthodes innovantes, notamment en zones de pentes
- l'analyse des débouchés existants ou potentiels pour les principales essences du pays des Cévennes (pin maritime, pin laricio, châtaignier...)

Cet enjeu est à lier fortement aux projets économiques d'installation d'unités de transformation et d'amélioration des conditions de desserte (interne et voirie publique).

Il est également corrélé à l'enjeu suivant sur les sylvicultures et référentiels de gestion.

Exemples d'actions opérationnelles envisageables :

- mise en place d'un programme de chantiers-test en zones de pentes, avec test de méthodes et matériel innovant (ex : programme MOBIPE)
- études globales sur le pin maritime, le pin laricio et le châtaignier (qualités technologiques, étude de marchés des différents produits, étude de faisabilité pour l'implantation d'unités de transformation complémentaires aux usages actuels...)
- actualisation du schéma de desserte forestière et complément de qualification sur les aspects DFCL et usages récréatifs (multifonctionnalité). Propositions de financements
- réflexion sur les valorisations alternatives, là où la desserte est un problème insoluble (scieries mobiles, valorisation de produits transformés...)

2. « SYLVICULTURES ET REFERENTIELS » : cet enjeu regroupe

- l'étude des modalités sylvicoles classiques et alternatives, pour la gestion des principales essences du Pays (pin maritime, pin laricio, châtaignier, chênes...)
- l'amélioration des connaissances en matière d'adaptation des essences aux stations, dans une optique de changement climatique
- la mise en commun des résultats des référentiels existants et la mise en place / suivi de référentiels (placettes, marteloscopes...) complémentaires sur des sujets identifiés

Exemples d'actions opérationnelles envisageables :

- installation de placettes de référence en futaie irrégulière et mélangée
- élaboration d'un « guide des sylvicultures et valorisations du pin maritime » (en lien avec le travail mené sur les aspects filières et exploitation)
- élaboration du catalogue des stations des basses-Cévennes à châtaignier

3. « INFORMATION / ENSEIGNEMENT / SOCIOLOGIE » : cet enjeu regroupe

- la diffusion et le transfert des données acquises par les travaux précédemment décrits, vers les propriétaires, gestionnaires et élus du territoire
- la structuration d'un partenariat avec les établissements d'enseignement supérieur et de formation du territoire, sur les thématiques de recherche forestière
- la réflexion sur les aspects sociologiques de la gestion forestière

Exemples d'actions opérationnelles envisageables :

- mise en place d'une partie du cycle de formation de l'ENGREF / INRA sur le territoire (projets et partenariats, notamment avec l'Ecole des Mines d'Alès)
- élaboration du guide des stations des basses-Cévennes à châtaignier
- journées d'information et de formation sur les chantiers-test et placettes de références, en lien avec les programmes de recherche en cours
- enquête sociologique auprès des propriétaires privés et/ou de la population du pays (perception de la forêt et de la filière-bois)

Suivant les priorités fixées par le Pays, les thèmes / actions seront prochainement approfondis.

CHARTRE FORESTIERE DE TERRITOIRE DU PAYS DES CEVENNES **Phase I : diagnostic et enjeux**

**Compte-rendu du Groupe de travail « Agriculture et forêt » du 27 novembre
2007 à Alès**

Animation : Sophie HUGOT, Chambre d'Agriculture 30

Liste des personnes présentes

Pierre Arnac, agriculteur à Aujac – Joseph Bornancin, agriculteur à Portes – Julien Crespo, apiculteur à Peyremale - Jean-Luc Chabrol, agriculteur à Lamelouze – Serge Lacrotte, agriculteur à Portes- Robert Plantier, agriculteur à Soustelle – Rémy Plantier, agriculteur à St Paul la Coste - Georges Zinsstag, Agriculteur à Bonnevaux – Robert Aigoïn, élu en charge de la CFT du pays Cévennes et apiculteur – Bertrand Pellet, élu à la communauté de communes des Hautes Cévennes – Jean Baptiste Regne, GDF du Gard – Françoise Hallard, Société du canal de provence – Laurent Carbonnel, pays Cévennes.

Liste des personnes excusées

Jean-Marie Digue, Chambre d'Agriculture 48- Daniel Mathieu, Communautés de communes des Cévennes au Mont Lozère- Emmanuelle Brosse Genevet, SUAMME – Jeannine BOURRELY, apicultrice à St Jean du Gard - Didier LECUYER, Parc National des Cévennes

Etaient également invités :

André Vielzeuf agriculteur à Génolhac – Jean-Louis Gonny, agriculteur à St Andéol de Clerguemort.

I. Etat des lieux : Contribution de l'agriculture à la gestion et à l'exploitation forestière en Pays des Cévennes à travers quelques témoignages d'agriculteurs

Nota : Le choix a été fait d'inviter à ce groupe de travail des agriculteurs connus pour avoir une double ou triple activité mélangeant agriculture, forêt et valorisation du bois.

Perception de la forêt

Il est rappelé que le projet de Charte Forestière de Territoire est né dans l'esprit d'un groupe actif d'agriculteurs des Hautes Cévennes.

Le territoire des Cévennes est un territoire avec un taux de boisement très élevé: il y a une très forte empreinte de la forêt et une prédominance des espaces boisés dans l'aménagement de l'espace. Les agriculteurs entretiennent des relations particulières avec la forêt, participant plus ou moins directement à son exploitation et à sa valorisation.

Actuellement, les agriculteurs ne tirent plus aucun revenu de leur forêt. La forêt a perdu beaucoup de sa valeur en vingt ans. Cette situation pose avec acuité le problème du développement de nouveaux biens et services à partir de la forêt, comme complément de leur activité agricole qui est elle-même parfois précaire. Les différentes aménités doivent être considérées : chasse, champignons, accueil du public, tourisme...

Le pastoralisme représente une activité traditionnelle qui représente une valeur sûre. De nouveaux partenariats sylvopastoraux qui présentent un intérêt de DFCL et de préservation de la biodiversité sont à trouver, même si sous pinède de Pin maritime, le pastoralisme est peu adapté.

Se pose également la question du lien avec les zones urbanisées, notamment l'identification des nouvelles attentes des communes et agglomérations dont l'emprise foncière croît au détriment de l'agriculture et de la forêt.

La forêt est vécue pour certains comme une agression. Sa dynamique de recolonisation est très rapide, la végétation naturelle reprend ses droits « trop vite ». La faune sauvage (gros gibier) provoque des impacts négatifs. C'est une lutte « dure et épuisante ».

Il paraît nécessaire d'inscrire la gestion sylvicole des peuplements dans le long terme, alors que l'exploitation du pin maritime à destination des bois de mines était réalisée à 20 ans sans aucune sylviculture.

Les agriculteurs ne trouvent pas toujours d'exploitants pour une récolte en direct de leurs bois (pins).

Concernant le matériel et le machinisme, certains agriculteurs sont équipés en scie (pour la production de charpentes en châtaignier), en appointeuse à piquets de châtaignier...

Parmi les investissements récents intéressant les agriculteurs citons l'acquisition par le Pays en novembre 2007 d'une déchiqueteuse mobile à destination des petits producteurs de plaquettes particuliers.

La forêt cévenole a fait l'objet de nombreuses expérimentations, intéressantes mais non reproductibles et qu'il est difficile de pérenniser dans la durée : reboisements massifs en feuillus (précieux, mellifères) après feu (notamment bénéficiant du fonds FFN), essais d'agroforesterie, essais de plants mycorhizés pour la production de champignons (lactaires, truffes...)... « On avait envie d'y croire » mais maintenant se pose le problème du devenir de ces plantations. La contrainte majeure est que l'agriculteur ne perçoit plus d'aides publiques pour l'entretien de ces plantations expérimentales, qui est coûteux.

Productions issues de la forêt, réalisées par les agriculteurs :

- * exploitation du pin maritime pour du sciage.
- * projet de parquet en pin maritime.
- * production de bois de chauffage à base de pin ou de châtaignier
- * production de poutres en châtaignier et de charpentes
- * production de piquets de châtaignier vendus en circuit court
- * production de miel à partir d'essences feuillues mellifères
- * production de petites quantités de plaquettes forestières (location du broyeur de la Coopérative).
- * bois d'industrie (papeterie)
- * agroforesterie, plants mychorizés, plantations truffières
- * pastoralisme ovin, caprin

II. Quels sont les atouts spécifiques de la forêt du Pays des Cévennes pour les activités agricoles ?

- volonté politique forte

Mobilisation d'un territoire au travers d'une Charte ; volonté politique pour un territoire durable, habité, protégé, accueillant des activités économiques et culturelles

Un volet « développement local » doit être intégré dans la Charte, avec la perspective de produire et de fournir des biens et services et de créer de l'emploi, tout en procédant à l'aménagement durable et équilibré du territoire.

- abondance et variété de la ressource forestière

Il est possible d'extraire la petite quantité de bois permettant une valorisation de bois de haute qualité et de haute valeur ajoutée. Ce travail sélectif correspond à un service que peut rendre un agriculteur et qui n'intéresse pas un exploitant forestier professionnel.

- Bourse aux bois artisanaux (diffusion sur Internet) : initiative conduite par l'Interprofession ARFOBOIS en relation avec le CRPF et autres partenaires

- proximité de la ressource

III. Quels sont les freins à la gestion, à l'exploitation et à la valorisation de la forêt des Cévennes ?

- contraintes naturelles : relief, fortes pentes

- problème des accès : routes limitées pour les tonnages, transport des grumes difficile

- fort risque d'incendie de forêt : les actions sylvicoles (ex coupes à blanc) doivent tenir compte de la dynamique de végétation herbacée et arbustive après exploitation, celle-ci pouvant se révéler hautement combustible

- dynamique de végétation : la végétation reprend vite ses droits, enrésinement rapide des parcelles abandonnées

Très grand contraste de dynamiques de végétation au sein du Pays, en fonction des peuplements dominants et des stations

- changement climatique : nécessitera un choix adapté des essences utilisables pour le reboisement, dépérissements

- caractéristiques du bois : mauvaise conformation du Pin maritime en liaison avec des incidents climatiques (effet du poids de la neige)

- impact du gros gibier sur la forêt

- contexte économique du marché du bois : le coût actuellement élevé de la mobilisation du bois n'est pas en relation avec le prix du marché

- organisation amont des filières bois : quelles articulations entre les entreprises intervenant en exploitant forestière, entre les sylviculteurs privés et entre les agriculteurs exploitants forestiers pluriactifs ?

- mutualisation des moyens : machinisme, broyeur (prêté par la Coopérative ou par le Pays)

- aspects sanitaires : encre du châtaignier

IV. Quelles attentes des agriculteurs par rapport à la Charte ?

- la contribution des agriculteurs mérite d'être considérée car ce sont des interlocuteurs et acteurs de l'aménagement des espaces ruraux. Des contrats pourraient être envisagés pour l'entretien d'ouvrages de DFCI (pistes, débroussaillage), la réalisation de petits travaux sylvicoles et d'exploitation
- un patrimoine traditionnel (naturel et culturel) à valoriser à travers quelques petits travaux ruraux qui constitueraient un complément de revenus (remise en état de sentiers...).

V. Propositions d'actions pour la Charte

- développer le produit « parquet » en pin maritime
- développer les plaquettes forestières (bois-énergie)
- mutualisation des moyens pour organiser les différentes filières bois (acquisition de matériel ex treuils pour tracteurs, scies mobiles...)
- étude économique sur la contribution des agriculteurs pluriactifs à l'activité d'exploitation forestière ; articulation avec les entreprises d'exploitation forestière et les propriétaires privés sylviculteurs
- exploitation des petites quantités de bois de valeur
- prévention incendie : associer les agriculteurs à la réalisation de petits travaux
- développer les accès et pistes multi-usages
- contrats d'entretien et de services pour l'accueil du public en forêt et pour la mise en valeur de l'environnement (ex entretien de sentiers)
- faire de la valorisation pastorale là ou c'est possible.

VI. Conclusion :

Une seconde réunion « agriculteurs » sera organisée en février pour explorer plus finement les possibilités de partenariat entre agriculteurs et autres partenaires de la forêt. A rediscuter en Comité technique et de Pilotage.

CHARTRE FORESTIERE DE TERRITOIRE DU PAYS DES CEVENNES
Phase I : diagnostic et enjeux

Compte-rendu du Groupe de travail « Usagers de la forêt » du 28 janvier 2008 à Alès

Animation : Françoise HALLARD, SCP

Liste des personnes présentes

AUBANEL Cyril	CDT du Gard	cevennesceze@netcourrier.com
TERNAT Raymond	Fédération des chasseurs du Gard	fdc30@abtel.fr
BOSC Eric	CDRP du Gard	erbosc@wanadoo.fr
CHENAUD Sébastien	OT Hautes Cévennes	ot-genolhac@wanadoo.fr
RIEUVILLENEUVE Sylvie	OT Pays Grand'Combien	ot-paysgrandcombien@wanadoo.fr
BAECKELANDT Daniel	OT Anduze	daniel.baeckelandt@ot-anduze.fr
BOUDET Jacques	CdC Mont Bouquet	ccmontbouquet@wanadoo.fr
CARBONEL Laurent	Pays Cévennes	
HALLARD Françoise	Société du Canal de Provence	

Liste des personnes absentes / excusées

CROSNIER Capucine	DIREN Languedoc Roussillon
CHOQUET Florence	Maison de la nature et de l'environnement -Alès
Monsieur le Président	Comité Départemental Tourisme Equestre - Lozère

I. La pratique actuelle des usagers de la forêt et les conditions du partage de l'espace forestier

Le groupe de travail « usagers » du 28/01/08 a réuni des représentants d'usages traditionnels (chasse) ou assez anciens (randonnée pédestre) dans les Cévennes. Les représentants d'offices de tourisme et du CDT du Gard ont également fait état des pratiques plus récentes comme le VTT et la randonnée équestre, ou de nouvelles pratiques motorisées (quad, moto).

La forêt des Cévennes est perçue comme un espace naturel privilégié, diversifié par ses essences forestières, à haute valeur paysagère, offrant un cadre de qualité à la pratique de sports et loisirs en forêt, alors même que les représentants d'activités en forêt et les organismes en charge de la promotion du tourisme sont relativement peu impliqués dans la gestion et la préservation de la forêt.

Il existe un consensus en ce qui concerne le **partage de la forêt**, les conflits d'usages apparaissant comme modérés, avec des points de tension ponctuels. Par contre les nuisances liées aux sports motorisés ont été relevées.

Les propriétaires qui étaient par le passé favorables à la randonnée pédestre sont maintenant réticents au développement des nouveaux usages, dont le passage d'engins motorisés. Cela crée une tension entre usagers et propriétaires.

1.1. La pratique de la randonnée

La randonnée (pédestre et dans une moindre mesure à VTT et équestre) constitue le « fond de commerce » des opérateurs du tourisme en Cévennes et répond à une réelle attente des urbains des agglomérations voisines ou régionales ou des touristes. L'image « Cévennes » est porteuse.

Les usagers en forêt sont de plus en plus fréquents, en particulier les promeneurs et randonneurs pédestres. Ce public est en moyenne âgé de 40 à 60 ans, plutôt féminin, local (dans un rayon de 60 kms), avec des sorties à la journée.

La demande en balisage des sentiers est en augmentation et celui-ci incite à une fréquentation croissante de « néo-randonneurs » ne maîtrisant ni la cartographie, ni la connaissance de terrain. Ces nouveaux randonneurs concernent des touristes séjournant à la semaine, des résidents secondaires présents le week-end et des retraités s'installant dans le Gard. Ces derniers n'ont pas la même perception de la propriété forestière que les locaux. Le message à faire passer est de rester sur les chemins balisés.

Dans le plan départemental PDIPR, sont répertoriés des sentiers d'initiative locale ou départementale. A l'image de la fréquentation, le réseau des sentiers de randonnée est en augmentation. Le PDIPR va être prochainement repris en intégrant les usages multiples des sentiers.

L'entretien des sentiers est une problématique importante, quelle soit à la charge du département ou des collectivités locales, notamment en zone de garrigue. Autrefois la forêt était entretenue par l'activité de l'homme. Actuellement, des solutions avec des « équipes vertes », de public en insertion,... sont à développer.

Pour la randonnée pédestre, les aménagements sont simples, s'agissant essentiellement d'ouvertures paysagères en crête.

Une régularisation des autorisations de passage chez les propriétaires forestiers est en cours. Les chemins étaient largement utilisés par le passé pour la randonnée avec des accords oraux. Leur utilisation fait l'objet actuellement de conventions ; la responsabilité civile du propriétaire forestier est engagée pour partie.

1.2. La chasse

La chasse est un usage ancien, avec une réglementation particulière. Les chasseurs sont autorisés à pratiquer, ce qui n'est pas le cas de tous les usagers. Ils connaissent généralement bien le territoire des Cévennes, mais leur composition tend à évoluer avec de nouveaux adhérents retraités et urbains méconnaissant la forêt. Les jours autorisés de chasse sont variables selon les communes. La période de chasse au grand gibier d'étend de mi-août à fin février.

Les représentants des chasseurs sont régulièrement associés dans les processus de concertation entre acteurs du territoire à l'occasion d'études, de projets, de création d'itinéraires de randonnée...

Il existe des points de tension ponctuels entre les différentes catégories d'usagers et un partage de l'espace forestier à mieux définir et faire connaître. Il semble notamment important de communiquer à la Fédération départementale de la chasse les journées programmées de randonnées organisées. A l'inverse, il n'est pas toujours facile aux sociétés de chasse locales de communiquer le lieu de départ des battues au sanglier par avance.

Des progrès ont été réalisés en matière d'information et de communication, notamment de visualisation et de matérialisation sur le terrain de la présence des chasseurs (ex panneaux « battues en cours »...). Néanmoins la communication entre usagers reste à améliorer, en particulier à destination des « nouveaux pratiquants » qui considèrent la forêt comme un milieu ouvert à tous, ignorant la réalité d'une propriété forestière.

1.3. Les autres pratiques

Les pratiques « sauvages » (par exemple convois de masse d'engins motorisés sans information et concertation préalable) sont redoutées par les propriétaires et les élus. Elles entraînent souvent une incidence sur l'environnement. Ainsi, un rallye raid (400 véhicules) a pu être organisé avec passage sur une piste DFCl nouvellement créée et encore non réceptionnée, bénéficiant d'une autorisation préfectorale mais non communale.

Il est à attendre une augmentation de ce type de conflits. La concertation entre les organisateurs de sorties en forêt et les élus et propriétaires doit se généraliser, avec l'octroi d'autorisations et une remise en état effective des lieux traversés.

Une habitude de **prélèvement** en forêt (récolte de châtaignes, récolte de champignons ou de feuillages, cueillette de fruits et baies...), qui peut être importante à certaines périodes, avec une commercialisation occulte, persiste en dépit d'interdictions formulées par les propriétaires forestiers et agriculteurs.

Il semble indispensable qu'une présence d'agents assermentés soit régulièrement assurée sur le territoire avec pour but d'informer en même temps que de sanctionner (agents ONF, ONCFS, DDAF...).

Une information et une **éducation** du public à l'environnement est à développer.

1.4. Le tourisme : une offre d'hébergement en zone rurale déficitaire

L'offre d'hébergement en Cévennes est déficitaire ; du retard est à noter en matière de normes, qualité et quantité. Les gîtes d'étape ne sont actuellement pas suffisants. De plus en plus de randonnées effectuées sur le week-end nécessitent un accueil ponctuel pour la nuit de samedi. Les pointes de fréquentation sont à noter en période de vacances scolaires.

Le besoin en **hébergements diversifiés** en un même lieu est croissant, pour un accueil en chambres d'hôte, gîte de séjour ou gîte d'étape (dortoirs). Il semble néanmoins que la demande concerne des sites très particuliers, présentant un intérêt culturel ou patrimonial marqué (chemin de Stevenson, voie regordane...).

Le camping fonctionne bien en raison de son faible coût, avec une évolution vers le développement de mobil-homes.

1.5. Les différents « produits » touristiques et événements en Cévennes

La randonnée accompagnée se développe avec des AMM (accompagnateurs de moyenne montagne) : par exemple randonnées nocturnes dans le pays Grand Combien, des randonnées à thèmes (faune, flore, patrimoine)...correspondant à une demande croissante.

Un festival de la randonnée (FIRA) est organisé deux fois par an, à l'Ascension et à la Toussaint. La fréquentation augmente de 20% par an, avec plus de 1800 personnes en 2007. 70% des personnes reviennent. La clientèle est nationale avec quelques touristes étrangers.

La randonnée est payante, avec un repas organisé par un restaurateur/traiteur local, en forêt ou sur un site de restauration. Les thèmes ont porté sur l'histoire de la châtaigne, du chemin de fer.... En 2008, le thème est « écrivains et récits cévenols ».

Des « randonnées à travers le temps » sont organisées sur la commune de Sainte-Cécile d'Andorges, à l'occasion d'un repas champêtre payant.

Des « rando-fiches » ont été éditées par la Fédération de la randonnée pédestre, associant la SCNF sur des formules train + randonnée (ligne Alès-Génolhac, Bessèges...).

La Maison de la Randonnée à Thoiras a vu le jour il y a trois ans. Elle offre des randonnées thématiques accompagnées à un public particulier (public de niche, ex familles...). Cela concerne des randonnées nocturnes, aquatiques, contées, en raquettes l'hiver...Ce produit est cher et concurrencé, mais la demande est tout de même en augmentation.

Le Festival Nature organisé dans le cadre du PN Cévennes s'étale de Pâques à Toussaint dans les villages de la zone d'adhésion du Parc, avec près de 400 manifestations par an. Parmi les événements en Cévennes, citons aussi les fêtes et les chemins de la Châtaigne, les courses VTT, les raids équestres...

II. Les difficultés rencontrées et les points d'amélioration ou de vigilance

De nombreux vieux chemins sont démolis ou non entretenus bien que présentant un intérêt patrimonial (murs en pierre sèche). Il faut veiller à ne pas les dégrader par lors d'ouvertures mécanisées de pistes d'exploitation forestière ou de DFCI.

La **rénovation du petit patrimoine vernaculaire**, à proximité des sentiers, est à engager mais elle représente un coût élevé.

Il y a nécessité d'accompagner les propriétaires forestiers pour relayer l'information auprès des entreprises d'exploitation et de travaux forestiers.

Une « charte de bonne conduite » pourrait être élaborée à destination des exploitants forestiers, afin de respecter les chemins existants ou anciens, de préserver les patrimoines naturel et culturel, de remettre en état les chemins après travaux.

La forêt partagée, c'est aussi une forêt où perdure une activité humaine, qui contribue à son entretien et à sa valorisation. C'est aussi une **protection contre le risque de feu de forêt**, fort et prégnant sur tout le territoire des Cévennes et notamment dans la zone de garrigues.

Les différents usagers doivent être associés à l'entretien, la remise en valeur et la protection des espaces naturels et forestiers.

Une **réappropriation de la forêt** par les acteurs, dont les usagers, doit être encouragée, avec une réelle implication dans la gestion et la préservation, par une communication et concertation adaptées, afin d'éviter que la forêt ne soit qu'un lieu de consommation passive.

Les élus sont demandeurs d'**informations**, notamment sur les droits et statuts des pistes et chemins. Les opérateurs du tourisme, les organisateurs d'activités en forêt, ont besoin d'information sur l'organisation et les modalités de la Défense des Forêts Contre l'Incendie, et sur la gestion de la forêt.

La Charte pourrait être le lieu de rassemblement des informations et de communication, sur les aspects techniques, réglementaires, organisationnels...concernant la forêt.

COMPTE-RENDU DE REUNION DU COMITE TECHNIQUE N°3

PARTICIPANTS

AIGOIN Robert	CdC Vallée Longue et Calbertois en Cévennes
BOSSE Cédric	CdC Vallée Longue et Calbertois en Cévennes
ROBICHON Lise	CdC Hautes Cévennes
SALVAUDON Aline	Parc National des Cévennes
ZINSSTAG Georges	Chambre d'agriculture du Gard
HUGOT Sophie	Chambre d'agriculture du Gard
LUIGI Nicolas	CRPF – Languedoc Roussillon
COURDIER Jean Marc	ONF du Gard
SCHULLER Frédéric	ONF du Gard
HALLARD Françoise	Société du Canal de Provence
SCHRAM Margot	Société du Canal de Provence
CARBONEL Laurent	Pays des Cévennes
RODES Stéphanie	Pays des Cévennes

ABSENTS EXCUSES

PELLET Bertrand	CdC Hautes Cévennes
MATHIEU Daniel	CdC Cévennes au Mont Lozère
BURKHALTER Alain	CdC Pays de Cèze

OBJET

Il s'est agi d'une réunion de fin de première étape de l'élaboration de la Charte forestière de territoire du Pays des Cévennes. Elle avait pour objet de présenter les problématiques retenues à la suite du diagnostic puis de valider la suite à donner, les modalités de mise en place des groupes de travail de la phase 2 : orientations stratégiques.

SYNTHESE DES DISCUSSIONS

Une action de préfiguration à la Charte a été inscrite dans le contrat de Pays 2008 : une étude de marché sur une unité de parqueterie – pour la valorisation du pin maritime. L'objectif est de récupérer les financements sur 2008 et d'avoir des résultats avant la fin de la Charte.

Depuis le COTEC de fin octobre la SCP a interviewé les acteurs du territoire, un état des lieux de la DFCI a été fait par l'ONF et trois groupes de travail ont été mis en place : Recherche appliquée, Agriculteurs et usagers. Un quatrième est encore à monter sur les sports motorisés.

Le COTEC de ce jour avait pour objectif de présenter les enjeux et problématiques du territoire et de se mettre d'accord sur les orientations pour la phase 2, sur l'organisation des groupes de travail : intitulé, contenu, participants.

Françoise Hallard a donc fait une présentation succincte des résultats du diagnostic en exposant surtout les problématiques avec leurs atouts/contraintes, opportunités et questions qui s'en suivent permettant ainsi une immersion dans le projet de territoire.

L'enjeu principal retenu est la requalification nécessaire du massif. Une requalification par l'intérieur, par une cohésion, une solidarité entre les acteurs, par une revitalisation des espaces, des moyens de production,... qui permettra ensuite au territoire de s'ouvrir pour devenir attractif. Les acteurs socio-économiques doivent se réunir autour de projets communs structurants (qualité des produits, services...) puis avoir un rayonnement vers l'extérieur. Les opérateurs ne doivent plus être isolés, la méconnaissance des autres ne permet pas une mise en mouvement des territoires.

9 problématiques ont donc été identifiées sur ce territoire :

1. Amélioration de la ressource locale en bois et des conditions de sa mobilisation

Il est important de se poser la question très en amont du devenir des parcelles sur lesquelles on va faire de la sylviculture, de connaître leur destination.

En effet, il n'y a pas de politique spatiale sur ce territoire, la forêt n'est pas forcément à sa place (stations...). Il est nécessaire d'y voir plus clair et de mieux identifier les secteurs à réelle vocation forestière.

Des études stationnelles ont été faites par le CRPF, et un catalogue des stations forestières élaboré, qui a permis une analyse parcellaire. L'étude sur les châtaigniers reste à faire.

Il faut cependant faire attention à ne pas cloisonner les entrées : forestière, agricole... L'enjeu important de la Charte est de réguler le manque de cohésion dans les différentes filières socio-économiques et entre les filières. Un aménagement du territoire au sens large est à concevoir. L'intérêt de cette cohésion est de fédérer les savoir-faire, les connaissances pour la vocation générale des espaces.

2. Exploitation du bois et des produits de la forêt

Il serait important de faire une comparaison avec les exploitations d'autres territoires pour voir d'autres approches qui pourraient être développées malgré les contraintes. Comment celles-ci sont-elles gérées ?

En Cévennes, les bois de grande qualité forestière sont dévalorisés par les conditions d'exploitation. Il y a besoin d'avoir des comparatifs pour savoir si c'est un réel blocage ou bien quelles sont les solutions à adopter.

Le point noir est l'accès au lot (à la parcelle), la pente étant de moins en moins un problème pour les exploitants. Ainsi il y a des solutions techniques à trouver et la scie mobile semble être une possibilité. Mais cela suppose un modèle économique différent en adaptant les moyens de production à un marché de niches... Il serait donc important d'étudier l'implantation par grandes vallées d'unités de sciage mobile en complémentarité aux existantes.

Une complémentarité est obligatoire, il y a besoin des deux productions : scies mobiles et passage de gros grumiers.

Des parcs à bois pour le tri sont à mettre en place car il y a une grande qualité de bois dans la masse à sortir, à valoriser.

La politique départementale de l'Ardèche est à prendre en exemple.

3. Emploi, formation, qualification de la main d'œuvre

La formation doit être en lien avec la valorisation économique. Un modèle économique qui fonctionne doit être mis en place, un modèle intégré semble plus durable : de l'exploitation à la valorisation économique du bois.

Aujourd'hui les scieurs sous-traitent l'exploitation or une intégration amont-aval de la filière est nécessaire.

Il existe deux modèles économiques aujourd'hui : le modèle industriel avec une production à grande échelle et le modèle « développement local » comme les petites unités de sciages ou les scies mobiles. Or la diversité des peuplements, des situations, des marchés permet sûrement la diversité des acteurs (petites scieries, deux gros opérateurs en Lozère...).

Quel modèle de développement envisager pour le Pays des Cévennes ?

L'époque est charnière concernant le choix d'un modèle économique local ou mondial. La piste du développement local n'est pas dénuée de sens pour le Pays des Cévennes. En effet, les Cévennes sont encore à la marge d'un système de grande production, Les grandes entreprises régionales de la 1^{ère} transformation ne s'approvisionnement que peu sur le territoire.

Cependant il y a une passerelle à trouver entre la petite filière intégrée et des gros industriels car notamment pour le bois énergie il serait dommage d'aller chercher les plaquettes en dehors du Pays parce que l'on a pas voulu implanter de grosses unités de productions. Une complémentarité est à trouver car le petit bois et les bois de moyenne qualité pourraient trouver un bon débouché dans le bois énergie et il serait dommage de s'en priver.

4. Redéploiement des activités agricoles en relation avec la forêt – Forêt paysanne

La forêt constitue une composante complémentaire de l'activité agricole, même si elle génère peu de revenus à ce jour. La notion de pluri-activité et de compléments de revenus est à mettre en avant. Une piste à explorer est la contractualisation avec les agriculteurs sur des actions de sylviculture, d'entretien des pistes...

5. Renforcement de l'attractivité du territoire

Cette attractivité est vitale pour le territoire : la requalification du massif va se faire par la fédération des énergies, la mobilisation des moyens humains et de production, un accueil de qualité...

6. Protection et valorisation du patrimoine

Le risque majeur est la raréfaction des activités humaines en forêts. L'activité agricole en forêt a créé du patrimoine culturel et paysager, la contrainte aujourd'hui est le manque d'acteurs. Une reconquête humaine et technique est nécessaire.

Il y a aussi besoin de main d'œuvre à l'année car beaucoup d'habitants ne sont là que pour les vacances et ne s'occupent de leur espace forestier que pendant ces périodes. Cependant il est à noter que souvent ces résidents « secondaires » font preuve de plus de motivation dans la gestion de l'espace.

Il est nécessaire d'avoir une politique foncière volontariste pour favoriser l'installation de nouveaux acteurs.

7. Accueil du public

Les nouveaux usagers utilisent les pistes DFCI, la multifonctionnalité de ces pistes oblige à la mise en place de modèles de conventionnement notamment pour les propriétaires privés.

La contrainte majeure est la cohésion entre les acteurs/usagers qui ne savent pas à qui s'adresser, il n'y a pas d'interlocuteur qui se dégage. Une structuration des acteurs et de leurs relations serait importante.

8. Protection contre les risques feux de forêt et autres

L'ensemble des risques est à prendre en compte : incendies, inondation mais aussi risque minier et érosion...

9. Communication, information....

Elle doit se faire pour tous les acteurs jusqu'au grand public. Il faut un plan de communication sur la forêt.

Il faut souligner l'importance d'intégrer les résultats de cette Charte aux documents de planification en cours comme l'Agenda 21 et le SCoT. Une rencontre avec les acteurs du SCoT est à prévoir notamment à partir des orientations stratégiques. Elle pourrait se faire avant le COPIL de juin présentant les résultats du travail des groupes de la phase 2.

Les groupes de travail qui vont se réunir pour la phase 2 ont une vocation de production et pas seulement d'information. Ainsi 10/12 acteurs motivés doivent être réunis.

De plus, il y a un travail de validation à faire, la mobilisation des élus est vitale.

Après une proposition de groupes de travail thématiques, le COPIL a validé qu'il serait plus judicieux d'organiser des groupes de travail géographiques afin de mobiliser au mieux les élus et de faire des réunions sur le terrain, au plus près des acteurs et de leurs problématiques.

Ces groupes travailleraient avec la même méthodologie et le même cadrage sur la base des 9 lignes de force présentées plus haut. Les élus et institutionnels seront invités à hiérarchiser les problématiques, à les reformuler. Il est important de noter pour l'animateur que les discussions vont sûrement devenir très concrètes, à lui d'en ressortir les orientations plus conceptuelles qui y sont associées.

La question de ces groupes de travail est : Quel volet forestier pour le projet de territoire du Pays ?

4 groupes pourraient se mettre en place :

1. Hautes Cévennes : 2 CC et commune de la Lozère – Vallée du Galeizon – CC Pays Grand Combien

2. Garrigues : CC Mont Bouquet, Vézenobres

3. Basses Cévennes à Saint Jean du Gard.

4. Vallée de la Cèze à Bessèges.

RELEVÉ DE DECISIONS

Il a finalement été décidé de finaliser le diagnostic et d'en faire une brève synthèse afin de l'envoyer à l'ensemble des élus du Pays.

Les 4 groupes de travail géographiques pour la phase 2 des orientations pourront être mis en place en fin avril/ début mai. Chaque groupe sera animé par un prestataire du groupement.

PLANNING

Début avril : Diffusion de la synthèse aux élus

Mi avril : COTEC pour la mise en place des groupes de travail

Fin avril/ début mai : Groupes de travail géographiques Elus + institutionnels

Pour le Comité de Pilotage

Françoise HALLARD (S.C.P)
Laurent CARBONEL (Pays Cévennes)

COMPTE-RENDU DE REUNION DU COMITE DE PILOTAGE N°2

PARTICIPANTS

NOGARET Jérôme	Entreprise NOGARET
BOYER Christine	CRPF – Antenne Gard
ROYER Jack	DRAF Languedoc Roussillon
DETRY FOUQUE Patricia	DDAF du Gard
HENNEBO Thadée	Conseil Régional Languedoc Roussillon
AIGOIN Robert	CdC Vallée Longue et Calbertois en Cévennes
LOUCHE Yannick	CdC Pays Grand’Combien et Syndicat mixte de la Vallée du Galeizon
CERPEDES Claude	CdC Pays Grand’Combien
GUIRAUD Alain	CRPF Languedoc Roussillon
REGNE Jean Baptiste	Syndicat des forestiers privés du Gard
TERNAT Raymond	Fédération Départementale des chasseurs du Gard
RICHARD Vincent	CCI Lozère et Gard – Mission Bois-énergie
SANS Jany	CdC Vivre en Cévennes
DUCRET Noël	DIREN Languedoc Roussillon
MATHIEU Daniel	CdC Cévennes au Mont Lozère
MATHIEU Francis	CRPF – Antenne Lozère
COURDIER Jean Marc	ONF du Gard
SCHULLER Frédéric	ONF du Gard
LUIGI Nicolas	CRPF – Languedoc Roussillon
HALLARD Françoise	Société du Canal de Provence
SCHRAM Margot	Société du Canal de Provence
HUGOT Sophie	Chambre d’agriculture du Gard
CARBONEL Laurent	Pays des Cévennes
RODES Stéphanie	Pays des Cévennes

ABSENTS EXCUSES

PELLET Bertrand	CdC Hautes Cévennes
ZINSSTAG Georges	Chambre d’agriculture du Gard
BURKHALTER Alain	CdC Pays de Cèze
BOUDET Jacques	CdC Mont Bouquet
BOSSE Cédric	CdC Vallée Longue et Calbertois en Cévennes
ROBICHON Lise	CdC Hautes Cévennes
SALVAUDON Aline	Parc National des Cévennes
REZZA Claude	CDT du Gard
BAECKELANDT Daniel	OT d’Anduze
BOURRELY Alain	CdC Autour de Lédignan
Monsieur le Président	Comité Départemental Tourisme Equestre de Lozère
Monsieur le Président	OT Pays Grand’Combien
DUMAS Christiane	Conseil Général du Gard
LAFONT Jean Pierre	Coopérative « La Forêt Privée » Lozérienne et Gardoise
DIGUE Jean Marie	Chambre d’agriculture de la Lozère
GARNIER Gilles	Maison de la randonnée de Thoiras

OBJET

Il s'est agi d'une réunion de fin de première étape de l'élaboration de la Charte forestière de territoire du Pays des Cévennes. Elle avait pour objet de présenter les résultats de la phase 1 d'état des lieux-diagnostic et enjeux et de lancer la phase suivante de définition des orientations stratégiques pour la Charte.

SYNTHESE DES DISCUSSIONS

Le compte – rendu des résultats a été fait par l'ensemble des partenaires du groupement d'étude. Ainsi après le lancement de la réunion par Robert Aigoïn, élu au Pays des Cévennes en charge du pilotage de la Charte, 8 présentations se sont succédées afin d'avoir une vision de tous les thèmes abordés dans ce diagnostic.

A la fin de chaque présentation, des discussions entre les participants ont permis au groupement de prendre note des remarques et de compléter le diagnostic.

- 1- Rappels de la méthodologie adoptée pour l'élaboration de cette Charte. Les différentes étapes de réalisation et son calendrier. Françoise Hallard, SCP**
- 2- Une description des peuplements de la forêt du Pays des Cévennes ainsi que la synthèse des questionnaires envoyés aux propriétaires forestiers. Nicolas Luigi, CRPF LR.**

Près de 80% des propriétaires forestiers n'ont pas répondu au questionnaire. Il est nécessaire de se poser la question de leur représentativité, de la façon de les contacter et de les intéresser afin que la CFT ait un réel impact.

Cette forêt privée est en majorité silencieuse mais la CFT a justement comme objectif de les rendre actif par notamment des actions en forêt qui impulseront des prises de conscience des enjeux et des possibilités.

Il est signalé une étude en cours dans le massif central sur ces propriétaires jamais consultés, lancée par l'AFOMA.

Par ailleurs, il importe de prendre en compte les autres **démarches de développement du territoire** connexes à la CFT : **SCOT et Agenda 21**. Des représentants de ces démarches devront être consultés et associés aux groupes de travail pour une meilleure harmonisation entre les réflexions et études en cours.

- 3- Synthèse des résultats du questionnaire envoyé aux 117 communes. Margot SCHRAM, SCP.**

Il a été souligné qu'il n'y a aucune tradition de gestion forestière dans le Pays, il n'y a pas de culture forestière historique. Il en résulte donc une méconnaissance des potentialités économiques.

- 4- Description des outils de protection de l'environnement – paysages ainsi que du risque incendie en Pays Cévennes. Frédéric Schuller, ONF 30.**

Le débroussaillage réglementaire est difficile à mettre en application à titre individuel. Ainsi la DDAF et la DDE sont en train de faire un travail avec les élus sur les documents de planification et d'urbanisme afin d'avoir une réflexion plus en amont (zones d'interface, tampon) et de rechercher si possible des solutions de mise en œuvre collective. Il faudrait donc ajouter dans les orientations de la CFT « la prise en compte du risque incendie dans les documents d'urbanisme ».

La multifonctionnalité des pistes, fréquentées par différentes catégories d'usagers, est une contrainte importante du fait de la responsabilité des propriétaires, il faudrait asseoir le statut juridique des pistes.

La PFCI constitue un problème de politique générale, les zones urbanisées sont prioritairement défendues, il existe un effort en équipement. Mais la forêt passe après d'autres préoccupations dans les aides publiques pour les maîtres d'ouvrage. La protection contre les incendies de forêt mérite d'être soutenue.

Les données numériques PFCI fournies par la Lozère sont trop fragmentaires pour être utilisées de façon significative à l'échelle du territoire.

5- Présentation de la gestion et des récoltes de bois en forêts publiques. Jean-Marc Courdier, ONF 30.

Intervention de Nicolas Luigi (CRPF LR) concernant ces questions pour la forêt privée.

Une étude de disponibilité de bois a été réalisée sur la Lozère pour la Mission Bois Energie (CCI 30&48) qui a révélé que le bois énergie constitue un potentiel important en forêt privée au vu de l'accroissement naturel de ces forêts mais que des leviers d'action devront être trouvés pour faire démarrer cette activité.

Les résultats ont montré aussi que concernant le bois bûche, seul 10% du bois de chauffage provient de ventes déclarées, 20% ne sont pas déclarées, vient ensuite 40% d'autoproduction et d'autoconsommation.

Les scieurs sont en demande de bois mais de bois de qualité pour un débouché en bois d'œuvre.

6- Présentation des résultats des interviews scieurs et exploitants. Françoise Hallard, SCP.

Il apparaît comme primordial d'aider dans cette Charte ou de mettre en place des intéressements pour les exploitants afin de ne pas perdre cette partie amont de la filière bois. Il existe en effet un problème de fidélisation de ces entreprises pour les scieurs, la main d'œuvre est volatile, le personnel âgé. La question du renouvellement des bûcherons et des débardeurs est cruciale.

Le débouché en bois d'œuvre (bois de qualité) nécessite une bonne connaissance du métier et des pratiques de récolte. Pour le bois de chauffage et le bois d'industrie, il n'y a pas besoin de réelle expérience.

Le métier est difficile, les coupes sont difficilement mécanisables.

De plus les bûcherons sont souvent sous payés, la main d'œuvre étrangère et notamment polonaise pourrait venir travailler en Cévennes.

Ainsi des aides aux reprises et des intéressements à cette catégorie professionnelle est plus que nécessaire.

Il est aussi difficile de réfléchir à l'échelle du Pays car l'approvisionnement se fait beaucoup sur d'autres départements. Les entreprises de la 1^{ère} transformation de la Lozère ne travaillent pas pour la 2^{ème} transformation de la Lozère par exemple qui vont choisir le pin des Landes. Il est extrêmement difficile de leur faire préférer le bois « Pays ».

Il est important d'encourager les activités artisanales, de proximité, produisant de la valeur ajoutée, c'est-à-dire des activités rémunératrices.

Enfin il est important de rappeler qu'il faut voir la forêt sous l'angle de la pluriactivité et non pas que du bois afin d'entretenir le territoire. Il faut un regroupement, une complémentarité d'activité pour repenser un développement, notamment avec l'agriculture. En effet, il y a une intelligence locale à développer. Il faut faire converger les intérêts et penser « développement local ».

7- Contribution des agriculteurs à la gestion/valorisation des forêts. Sophie Hugot, Chambre d'agriculture du Gard.

Il importe que l'ensemble des acteurs du territoire soient associés à la démarche de la Charte. L'éducation à l'environnement, la pédagogie notamment auprès des scolaires doit être prioritaire, les objectifs finaux étant la sédentarisation des jeunes, l'attractivité du territoire et la valorisation des métiers liés à l'agriculture et à la forêt.

Face à un développement démographique, il faut tenir compte des attentes sociales.

8- Conclusions. Françoise Hallard SCP

Pour finir les neuf problématiques retenues à la suite de ce diagnostic ont été énumérées au COPIL. Les groupes de travail pour la suite de l'élaboration de cette Charte seront géographiques et se baseront sur l'analyse de ces problématiques et enjeux pour dégager les orientations stratégiques à donner à la forêt du Pays des Cévennes.

Le représentant de la Région LR demande à être associé de façon plus étroite à l'élaboration de la Charte : communication des dates de réunion, participation aux COTEC.

Laurent Carbonel, Pays des Cévennes, donne deux informations supplémentaires au COPIL :

- le lancement d'une action de préfiguration sur le pin maritime : étude de faisabilité d'une unité de parqueterie en pin maritime des Cévennes. Cette action a été inscrite dans le contrat de Pays de 2008.
- La présentation à Concoules de la déchiqueteuse à bois, achetée dans le cadre du PER, le 12 février à 15h30 : démonstration et animation.

RELEVÉ DE DECISIONS

Il a été prévu l'envoi de ce compte rendu ainsi que du diagnostic complet à l'ensemble des participants au COPIL pour validation. Il sera disponible en téléchargement sur Internet (par lien FTP).

Après validation, ce diagnostic sera en libre téléchargement sur le site du Pays des Cévennes permettant ainsi le suivi de l'élaboration de la Charte par tous.

PLANNING

Début mars : envoi du Compte-rendu et du diagnostic pour validation auprès du COPIL

Fin mars : Intégration des modifications et diffusion du diagnostic sur le site Internet du Pays

Mi avril : COTEC pour la mise en place des groupes de travail

Fin avril : Réunions des Groupes de travail

Début juin : COPIL pour la présentation des orientations stratégiques retenues.

Pour le Comité de Pilotage

Françoise HALLARD (S.C.P)
Laurent CARBONEL (Pays Cévennes)

Annexe 12 : Diagnostic et enjeux – Volet PFCI, ONF du Gard.

Charte forestière de territoire du Pays des Cévennes

Diagnostic et enjeux - Volet PFCI

0 - PREAMBULE

Le rôle de la CFT n'est certes pas de se substituer aux Plans (départementaux et de massif) de Défense des Forêts Contre l'Incendie dont les fondements juridiques sont clairement établis. L'analyse qui suit cherche donc à dégager des conclusions pour permettre à la Charte, dans le cadre d'actions qui lui sont propres, de contribuer à réduire significativement le risque sur son territoire.

Par ailleurs, à l'échelle d'un territoire aussi vaste et hétérogène que celui de la CFT du Pays des Cévennes, il serait illusoire, voire peu pertinent, de vouloir traiter dans le détail la masse considérable de données qui sont disponibles sur le sujet. Des études fines ont été menées au niveau de chaque Massif et sont disponibles dans le cadre des divers documents cités en bibliographie. Les paragraphes suivants portent donc sur une analyse macroscopique qui permet de dégager les grandes tendances et les problématiques majeures.

Enfin, les données numériques fournies par la Lozère ont été généralement trop fragmentaires pour être prises en compte de façon significative. Cependant, compte tenu de ce qui précède et de la similarité des paramètres qui caractérisent Cévennes gardoises et lozériennes, cela ne devrait pas remettre en cause la pertinence des conclusions qui s'imposent.

1 - RAPPEL DU CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE

1.1 - PLAN DÉPARTEMENTAL DE PROTECTION CONTRE L'INCENDIE

L'élaboration de Plans de Massifs de Protection des Forêts Contre l'Incendie, trouve son fondement juridique dans la loi d'orientation forestière n°2001-602 du 9/07/2001 publiée au Journal Officiel du 11/07/2001 et qui modifie le Code Forestier ; elle introduit dans l'article L 321-6 la notion de Plan Départemental de Protection des Forêts Contre l'Incendie (PDPFCI) et prévoit une déclinaison des actions qui y sont inscrites par massif forestier. Le décret n°20002-679 du 29/04/02 précise le contenu de ce plan.

Les PDPFCI des 2 départements concernés par la CFT ont récemment fait l'objet d'une révision :

Gard : approuvé le 27/12/2005 pour la période 2005-2011

Lozère : approuvé le 17/10/2005 pour la période 2005-2011

Les actions qui y sont déclinées répondent aux objectifs stratégiques suivants :

Connaître le risque - Agir sur les causes,
Préparer le terrain pour la surveillance et la lutte,
Réduire la vulnérabilité,
Coordination opérationnelle.

1.2 - PLAN DE MASSIF

1.2.1 - Principe général

Un massif forestier est une unité relativement homogène sur le plan écologique, climatologique et sociologique, pour lequel le risque feu est sensiblement équivalent, ce qui permet d'élaborer une doctrine et des actions de gestion préventives.

Dans le contexte réglementaire précisé ci-dessus, le plan de massif (PMPFCI) reprend les grandes lignes du Plan Départemental, et rassemble et planifie les actions nécessaires pour atteindre les objectifs qui y sont fixés.

Ces actions sont distinguées selon trois thématiques principales :
amélioration et entretien des infrastructures et réseau de pistes DFCI,
mise en application et transcription opérationnelle des mesures réglementaires sur le débroussaillage et sur l'emploi du feu, clarification du statut juridique des pistes (instauration de servitudes,...), mise en sécurité des poudrières,
actions d'aménagement du territoire et de gestion de l'espace : création et entretien de coupures agricoles de combustibles, propositions d'aménagements d'interfaces forêt-habitat, intégration des préconisations PFCI dans la gestion des espaces naturels.

Le plan de massif de protection des forêts contre l'incendie conditionne l'éligibilité des travaux prévus à des financements publics pour la protection des forêts contre l'incendie. Il est soumis, pour avis, à la commission consultative départementale de la protection civile, de la sécurité et de l'accessibilité, conformément à l'article R321.6 du Code Forestier

Les conclusions de ce document ont vocation à être intégrées autant que de besoin dans les procédures d'aménagement du territoire et documents d'urbanisme (SCOT, PLU) ou encore dans le cadre d'études d'impact.

1.2.2 - Plans de massif concernés par la CFT

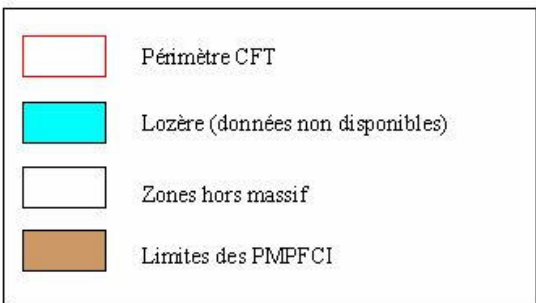
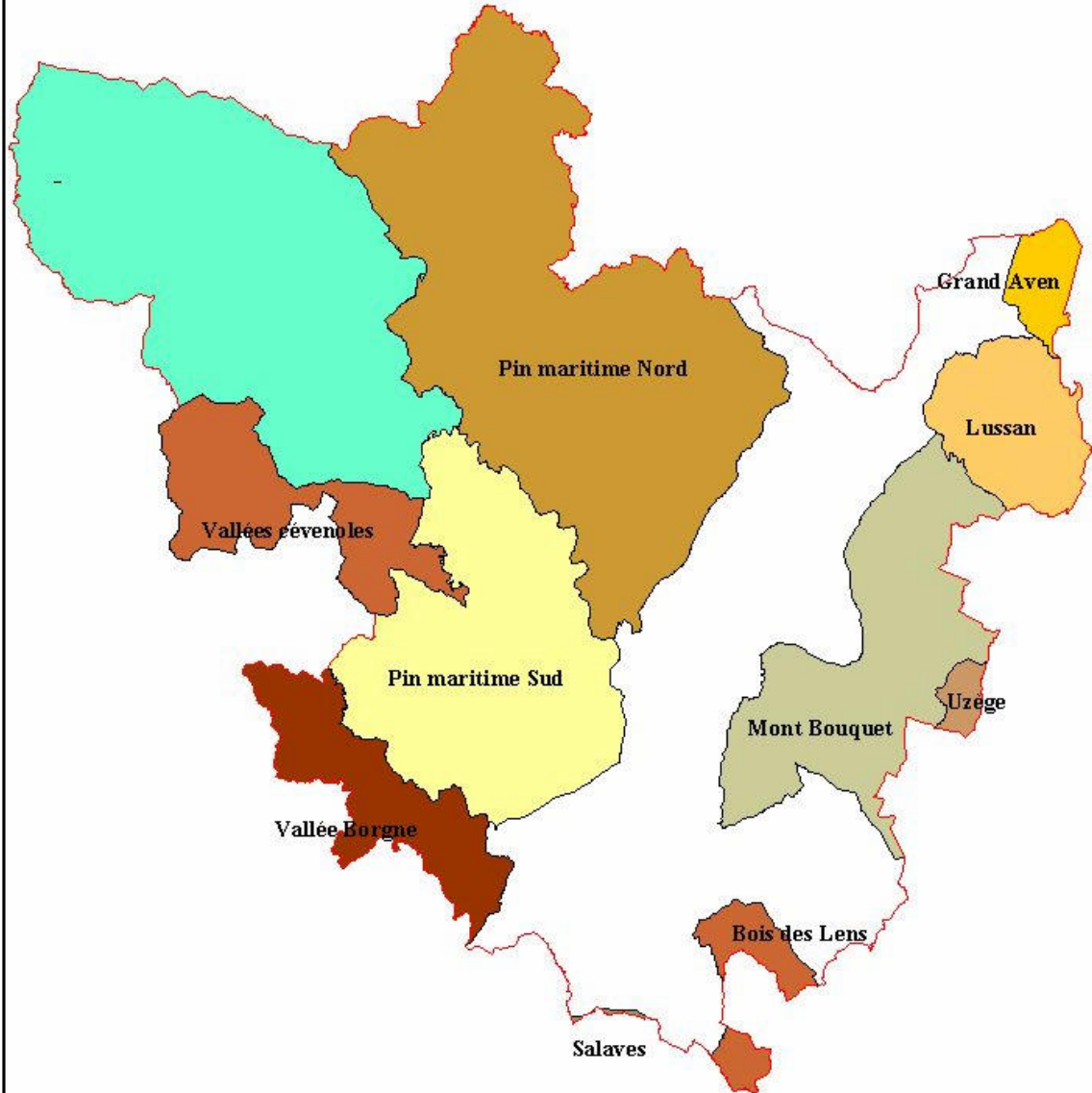
La CFT du Pays des Cévennes est concerné par 8 PMPFCI sur le département du Gard et par 2 autres sur le département de la Lozère. Les tableaux ci-dessous donnent le détail de ces PMPFCI ainsi que des actions qui y sont déclinées.

Massif PFCI	Surface totale du massif (ha)	Surface concernant la CFT (ha)	% surface concernant la CFT	Date d'approbation ou prévision d'étude du PMPFCI
Bois des Lens (Gard)	9 500	2 358	24,8	02/04/2004
Grand Aven (Gard)	6 380	1 914	30,0	05/01/2006
Lussan (Gard)	19 940	6 277	31,5	
Mont Bouquet (Gard)	19 360	14 798	76,4	21/06/2004
Pin maritime Nord (Gard)	38 010	38 010	100,0	en cours d'approbation
Pin maritime Sud (Gard)	20 640	20 640	100,0	
Salaves (Gard)	23 420	62	0,3	démarrage étude 2007
Uzège (Gard)	25 500	781	3,1	08/01/2001 (PAFI)
Vallée Borgne (Gard)	32 830	7 109	21,7	démarrage étude 2008
Vallées cévenoles (Lozère)	23 981	nc	nc	12/2006
Total		136 247		

Actions programmées (par objectifs stratégiques du PDPFCI)	Pin maritime Nord et Sud	Bois des Lens	Grd Aven-Lussan	Mont Bouquet	Uzège	Vallées Cévenoles	Total
Connaître le risque - Agir sur les causes							
Résorption des dépôts d'ordures et mise aux normes des installations présentant un risque		x	x	x	x		4
Sensibilisation de la population				x	x		2
Diffusion de l'alerte auprès des acteurs locaux		x					1
Préparer le terrain pour la surveillance et la lutte							
Mise aux normes d'un réseau de pistes structurant	x	x	x	x	x	x	6
Consolidation du statut juridique des pistes	x	x	x	x	x		5
Création de réserves d'eau de grande capacité						x	1
Amélioration des possibilités de ravitaillement en eau	x	x	x	x	x	x	6
Signalisation des équipements DFCI	x	x	x		x	x	5
Amélioration du cloisonnement du massif par des coupures de combustible	x	x	x	x	x	x	6
Création d'une zone de repli à l'intérieur du massif		x					1
Aménagement des interfaces forêt/habitat	x			x	x		3
Réorganisation territoriale des SIVU					x		1
Réduire la vulnérabilité							
Application de la réglementation sur l'emploi du feu	x		x	x		x	4
Débroussaillage réglementaire au bord des voies ouvertes à la circulation publique	x	x	x	x	x	x	6
Application des obligations de débroussailler aux abords des constructions existantes	x	x	x	x	x	x	6
Débroussaillage en bordure des réseaux linéaires	x						1
Protection des campings			x				1

Prise en compte du risque dans les documents d'urbanisme	x		x			x	3
Mener une sylviculture préventive					x		1
Protection des reboisements				x	x		2
Réduction de la vulnérabilité et des risques induits sur les terrains	x						1
Coordination opérationnelle							
Conforter le dispositif de surveillance existant				x	x	x	3

PMPFCI concernés par la CFT



Source DDAF30 et 48
Réalisation ONF30 - Décembre 2007

1.3 - ARRETE PREFECTORAL RELATIF A LA PREVENTION DES INCENDIES DE FORETS

L'article L.321-5-3 du code forestier définit le débroussaillage comme une opération dont l'objectif est de diminuer l'intensité et de limiter la propagation des incendies par la réduction des combustibles végétaux, en garantissant une rupture verticale et horizontale de la continuité du couvert végétal et en procédant à l'élagage des sujets maintenus et à l'élimination des rémanents de coupe.

L'ensemble des communes du territoire de la CFT est concerné par 'l'Arrêté préfectoral relatif à la prévention des incendies de forêts' en vigueur :

Gard : Arrêté préfectoral n° 2006-131-4 du 11 mai 2006

Lozère : Arrêté préfectoral n° 02-2209 du 3 décembre 2002

Ces arrêtés prévoient notamment, un débroussaillage pour les zones situées à l'intérieur et jusqu'à une distance de 200 m des bois, forêts, landes, maquis, garrigues, plantations et reboisements :

sur les terrains supportant un habitat diffus en zone non urbaine, sur une profondeur de 50 m autour des constructions, chantiers, travaux et installations de toutes natures et sur une profondeur de 10 m de part et d'autre des voies d'accès,

sur la totalité des terrains situés en zone urbaine délimitée par un document d'urbanisme, sur la totalité des terrains servant d'assiette à une Zone d'Aménagement Concertée (ZAC), à un lotissement, à une association foncière urbaine, à un camping ou à une aire de stationnement de caravane,

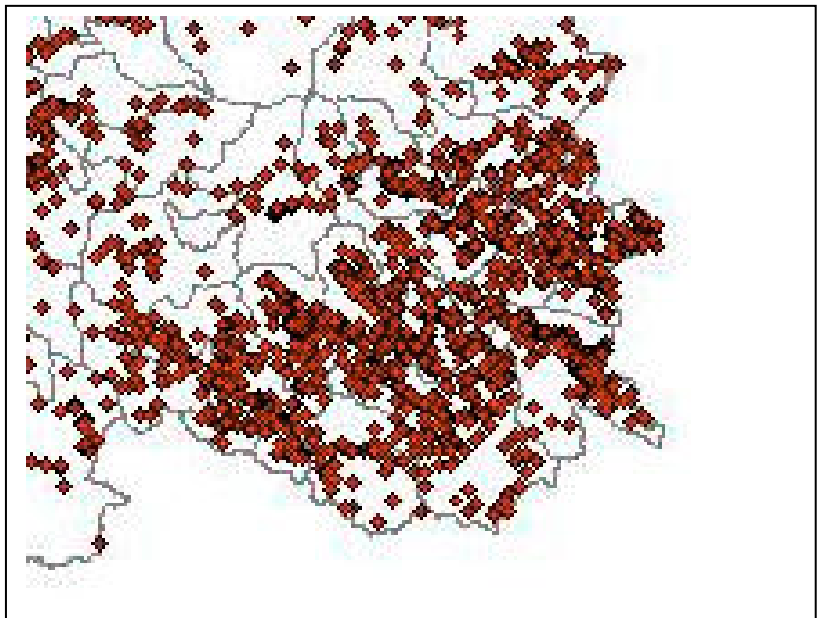
pour les terrains à cheval entre zone urbaine délimitée par un document d'urbanisme et non urbaine, sur la totalité du terrain se trouvant en zone urbaine et dans un rayon de 50 m à partir de la construction pour la partie qui se trouve en zone non urbaine (pour le Gard).

Sur le territoire de la CFT, 83 % de la superficie gardoise et plus de 95 % de la partie lozérienne sont directement concernés.

D'une façon générale, on peut considérer que ces arrêtés sont encore appliqués de façon très hétérogène, notamment en ce qui concerne l'urbanisation diffuse en zone rurale. La dissémination de l'habitat dans les Cévennes sous forme de hameaux ou de maisons isolées rend particulièrement aléatoire sa mise en œuvre.

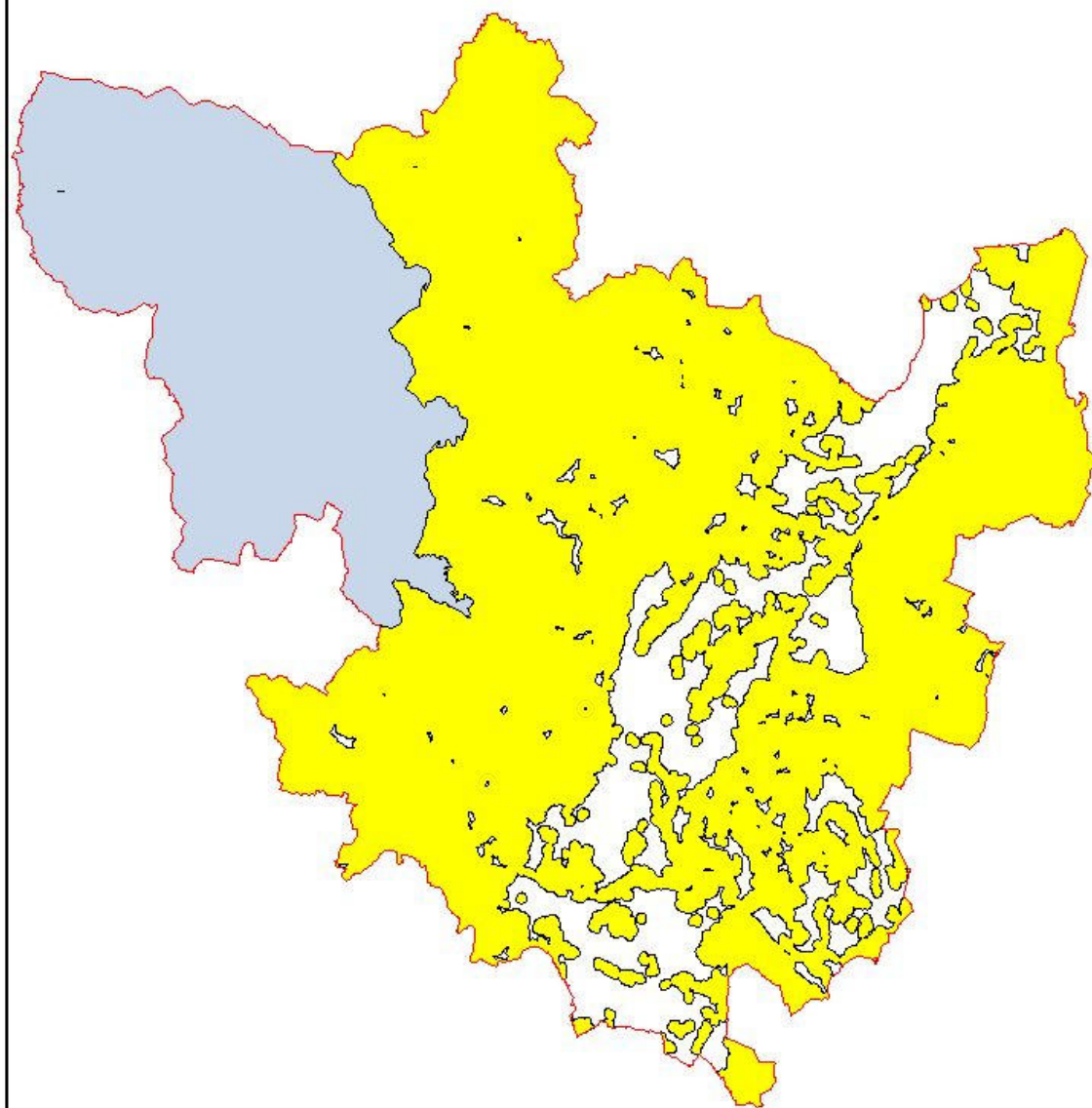
A titre d'exemple, l'image ci-contre extraite du PDPFCI de Lozère, présente les résultats d'un inventaire réalisé par l'ONF sur le sud du département.




Dans le cadre de cette étude, pas moins de 1559 'points sensibles' ont été recensés sur 50 communes situées en zone rouge.



Chaque point peut représenter une habitation individuelle, un hameau ou un groupe d'habitations diffuses (au total 5424 constructions sont concernées). Une forte proportion sont des résidences secondaires, ne possèdent pas de point d'eau et sont desservies par un accès en cul de sac.

Application de l'Arrêté préfectoral



-  Périmètre CFT
-  Lozère (données non disponibles)
-  Application de l'Arrêté - Département du Gard

Source DDAF30 - Réalisation ONF30 - Septembre 2007

2 - ENJEUX

2.1 - DEFINITION DES ENJEUX

Il convient ici de considérer deux types d'enjeux :

la protection des forêts et des milieux naturels en raison des fonctions diverses assurées pour le bien commun et relevant directement de la PFCI,

la prévention et la réduction des conséquences des incendies sur les personnes et les biens.

Bien que relevant de responsabilités, de financements et de moyens à mettre en œuvre foncièrement différents, ces deux catégories sont cependant indissociables sur un territoire où les massifs forestiers occupent une place prépondérante :

compte tenu des caractéristiques propres aux zones cévenoles en terme d'habitat dispersé (multiplication des interfaces forêt/habitat) et de pluriactivité, cette donnée doit être particulièrement prise en compte, d'une façon plus générale sur le territoire, le développement de l'urbanisation et des activités de loisirs est intimement lié à un espace forestier sensible. Une prévention accrue, notamment au niveau des interfaces, permettrait ainsi de réduire la vulnérabilité et de mieux rendre disponible les moyens de secours pour une lutte effective contre les incendies de forêts.

2.2 - ENJEUX RELEVANT DE LA PROTECTION DES FORETS CONTRE L'INCENDIE

Biodiversité : 92 000 ha de ZNIEFF, 57 000 ha de zones Natura 2000, ainsi qu'une forte présence du PNC démontrent une très forte valeur patrimoniale environnementale qui représente un des enjeux majeurs du territoire.

Filière bois : bien que chroniquement sous-exploités et peu mis en valeur durant ces dernières décennies, les massifs boisés représentent un potentiel économique non négligeable, tant pour les propriétaires privés que pour les collectivités. Par ailleurs, les problèmes énergétiques actuels pourraient à terme déboucher sur un développement conséquent de la filière bois-énergie.

Paysage : La richesse et la diversité des paysages présentent un atout certain du territoire, notamment en matière d'activités liées à l'écotourisme. Cependant, pour plus de 70 % d'entre eux, les massifs forestiers représentent une composante majeure, ce qui les rend particulièrement inféodés aux incendies.

Fonction sociale : pour une majorité de la population du territoire, la fonction sociale de la forêt représente un enjeu majeur. Pour la partie concentrée sur les secteurs fortement urbanisés du Grand Alès, la fonction d'accueil est tout à fait primordiale. En ce qui concerne la partie rurale du territoire, le milieu forestier constitue un élément essentiel du cadre de vie, des valeurs socioculturelles et pour certain des activités économiques. Les forêts sont par ailleurs le cadre privilégié des activités cynégétiques et représentent un atout non négligeable dans l'économie des activités du tourisme.

Hydrologie et protection des sols : la pluviométrie du territoire est caractérisée par des épisodes violents générateurs d'inondation et d'une forte érosion des sols dénudés. La forêt joue un rôle de régulation des eaux mais aussi et surtout, de protection des sols et plus particulièrement sur les massifs cévenols aux reliefs tourmentés et aux pentes parfois très prononcées.

2.3 - ENJEUX RELEVANT DE LA PROTECTION DES BIENS ET DES PERSONNES

Cette catégorie d'enjeux concerne essentiellement des problématiques d'interfaces forêt/habitat (existantes ou à venir), d'exploitations agricoles en zones forestières, de zone d'accueil du public en forêt, mais aussi d'interface en limite de zone fortement urbanisée (lotissement, zones industrielles et commerciales).

La défense de ces enjeux requière une prise en compte accrue du risque incendie de forêt par les élus et les populations, dans les pratiques quotidiennes professionnelles et de loisirs, les démarches de documents d'urbanisme et les projets de développement local.

3 - RISQUE FEUX DE FORET

Afin de hiérarchiser le niveau de risque selon les secteurs, une étude a été réalisée au niveau du département du Gard, 'l'Atlas départemental des zones exposées à l'aléa feu de forêt'. Cet atlas est un document cartographique d'aide à la décision qui détermine et localise l'aléa feu, conformément aux orientations nationales pour la prévention des risques majeurs et aux recommandations du Préfet de la Zone Défense Sud (Délégation à la Protection de la Forêt Méditerranéenne).

La notion d'aléa détermine la probabilité qu'un événement d'une intensité donnée se produise en un lieu donné.

En matière d'incendie de forêt, il est devenu d'usage de considérer deux aspects de l'aléa : l'aléa subi (qui peut être assimilé à un risque naturel), et l'aléa induit (qui peut être assimilé à un risque technologique).

3.1 - ALEA SUBI

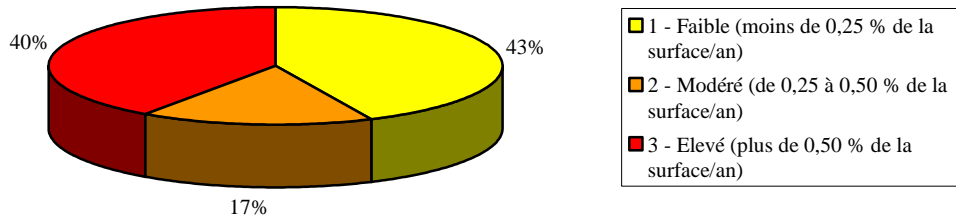
L'aléa subi combine la probabilité d'incendie (probabilité que le feu se propage en lieu donné) et l'intensité de l'incendie (puissance du front de feu).

Cet aspect de l'aléa peut être assimilé à un risque naturel, comme pour d'autres phénomènes naturels (inondations, séismes).

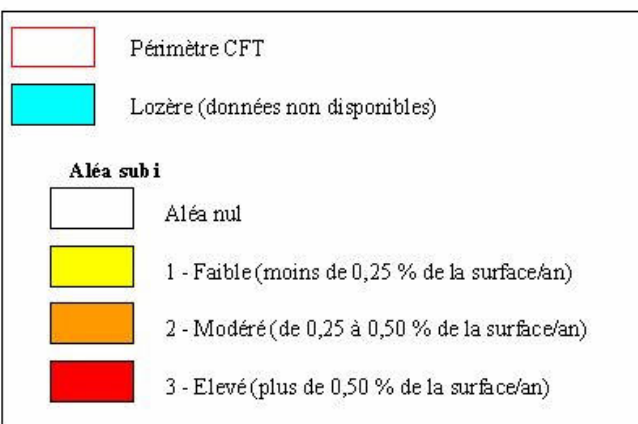
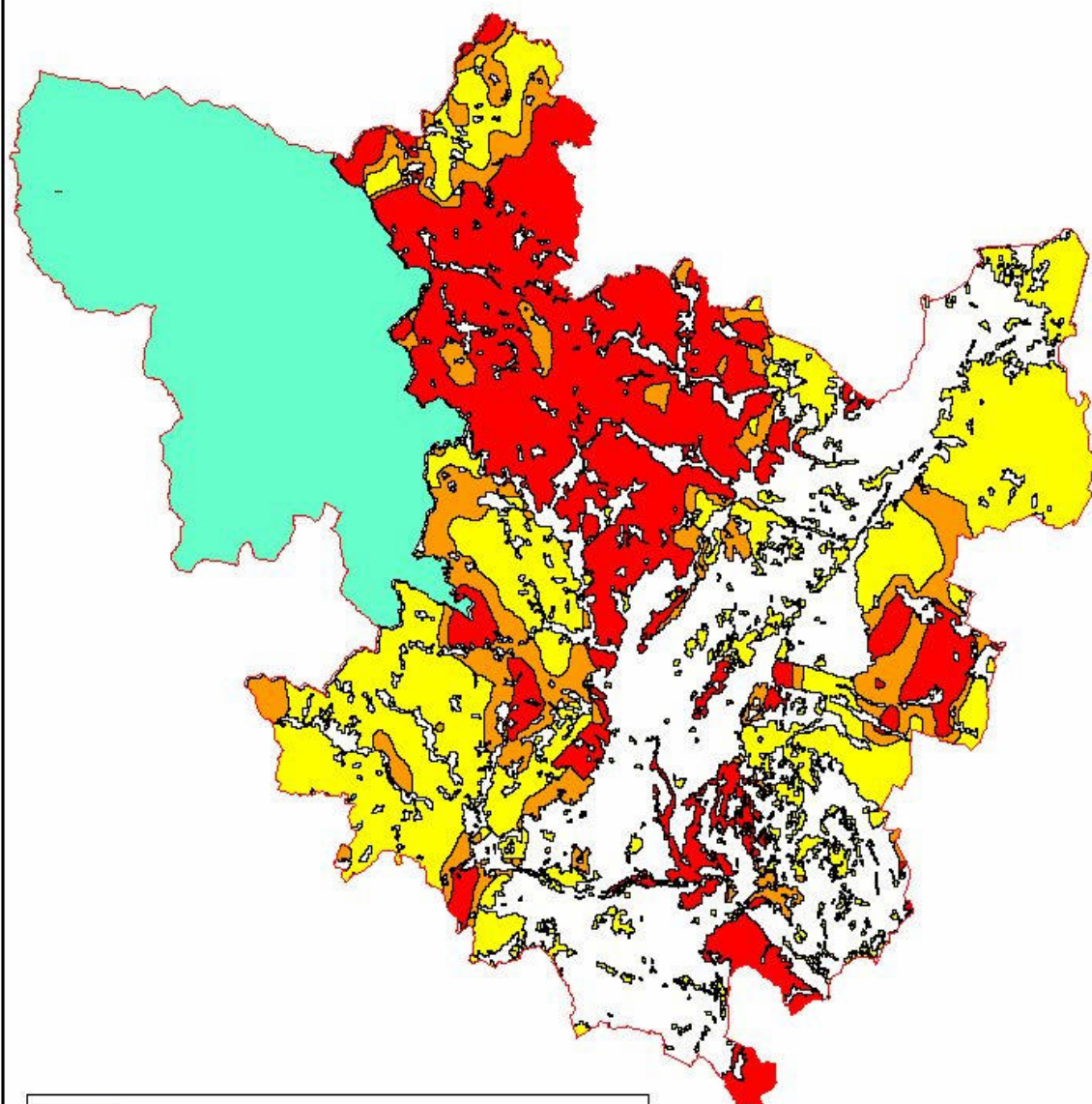
Sur la partie gardoise du territoire de la CFT, environ 38 % correspondant aux zones non boisées se caractérisent un aléa subi nul.

Sur le reste du territoire, 57 % de la superficie concernée présentent un aléa subi significatif, dont 40 % d'un niveau élevé. La carte ci-après montre que ce niveau élevé concerne en grande majorité le Massif du Pin Maritime Nord et celui du Bois des Lens.

Aléa subi (Gard)



Aléa subi



Source DDAF30
Réalisation ONF30 - Décembre 2007

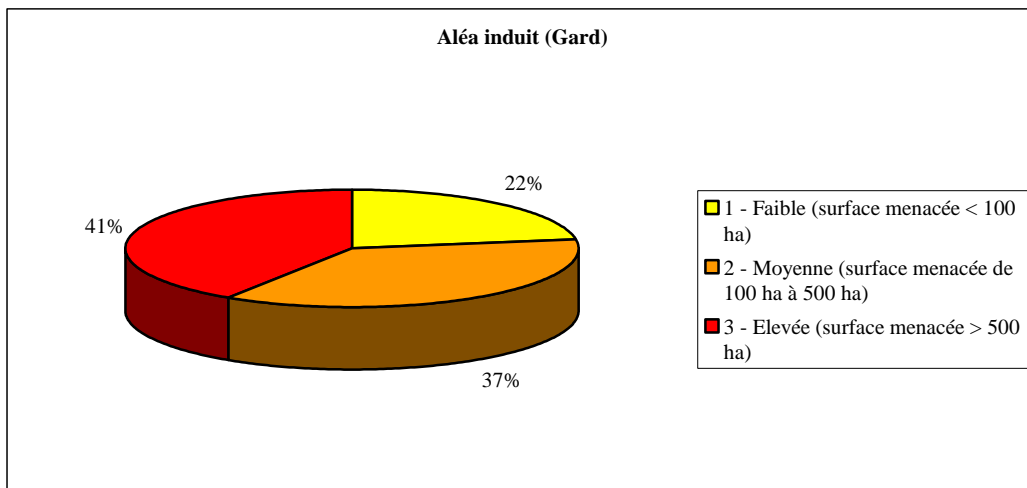
3.2 - ALEA INDUIT

L'aléa induit combine la probabilité d'éclosion (probabilité de départ de feu en un lieu donné) et la surface menacée (surface potentiellement parcourue par un feu démarré dans des conditions données).

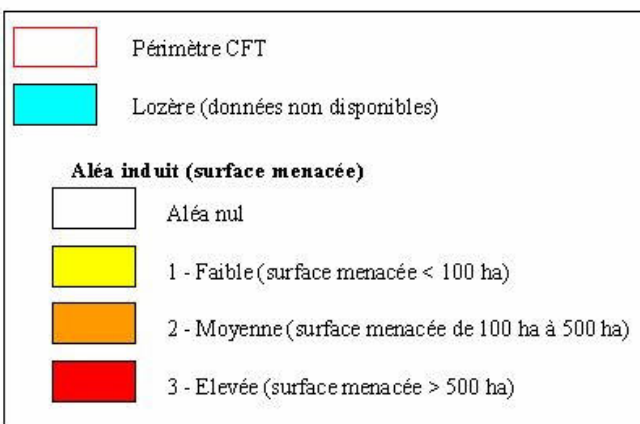
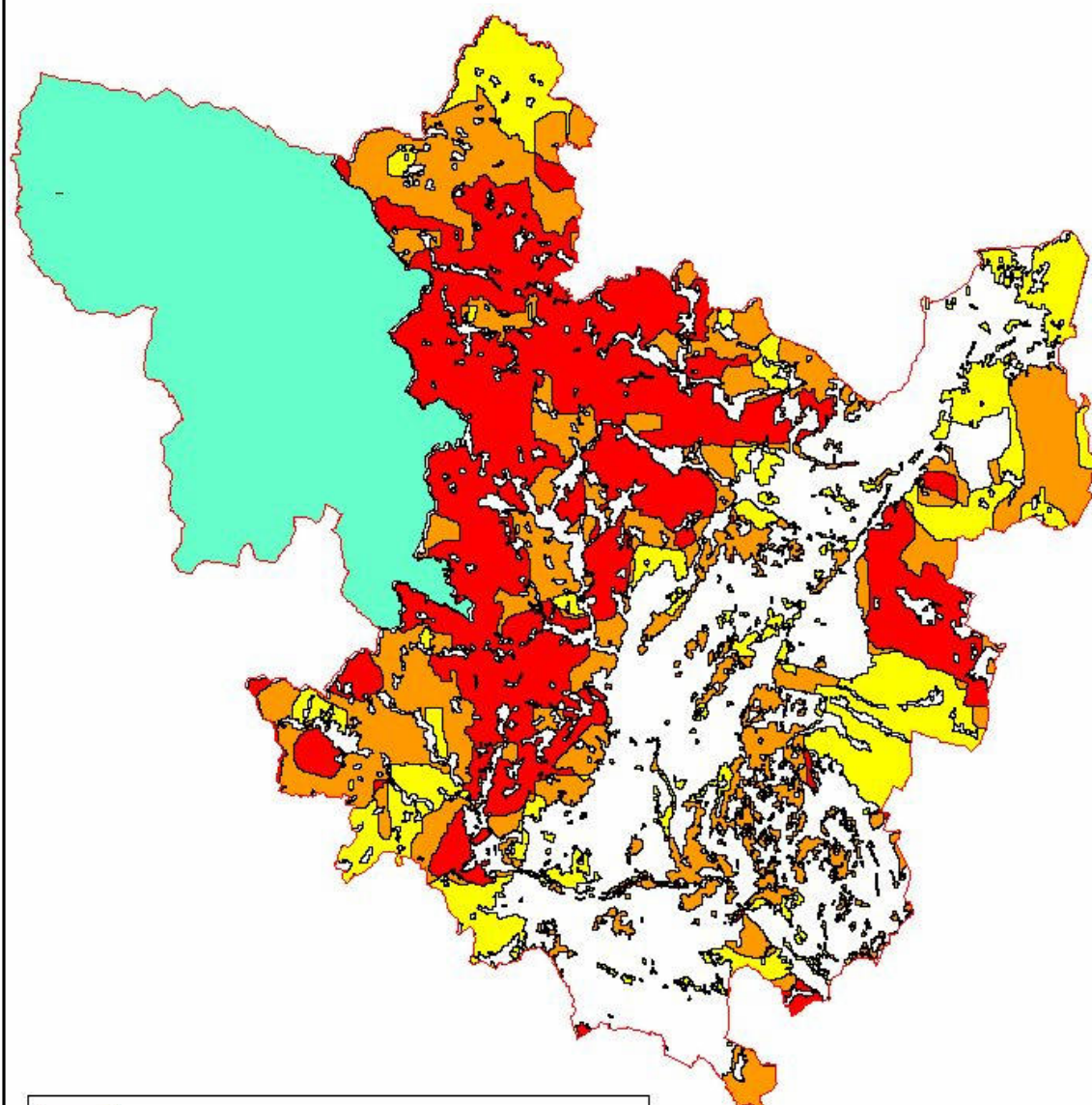
Cet aspect de l'aléa peut être assimilé à un "risque technologique", comme pour des accidents industriels.

Sur la partie gardoise du territoire de la CFT, environ 38 % correspondant aux zones non boisées se caractérisent un aléa induit nul.

Sur le reste du territoire, 78 % de la superficie concernée présentent un aléa induit significatif, dont 41 % d'un niveau élevé. La carte ci-après montre que ce niveau élevé concerne un territoire très étendu, soit la majeure partie des massifs cévenols ainsi que sur le Massif du Mont Bouquet.



Aléa induit



Source DDAF30
Réalisation ONF30 - Décembre 2007

3.3 - HISTORIQUE DES FEUX

Sur les 2 dernières décennies, le département du Gard a connu une baisse drastique et régulière, tant de la quantité des sinistres que des surfaces incendiées. Le territoire de la CFT n'échappe heureusement pas à cette tendance

La carte ci-après, présente le contour des principaux feux répertoriés ayant concerné la zone d'étude. Hormis le feu du Mont Bouquet, la quasi-totalité de ces sinistres importants sont antérieurs à 1990 et localisés sur le Massif du Pin Maritime Nord.

En ce qui concerne le Bois des Lens, seuls 10 % des surfaces incendiées sont situés sur le territoire de la chartre.

Commune/Massif	Année	Surface parcourue
Aujac	1980	256 ha
Le Chambon - Portes	1985	4 100 ha
Bessèges	1985	400 ha
Bordezac	1986	625 ha
Laval-Pradel	1989	317 ha
Chamborigaud	1997	277 ha
Bouquet	1985	300 ha
Bois des Lens	1976	1 865 ha
Bois des Lens	1990	2 010 ha

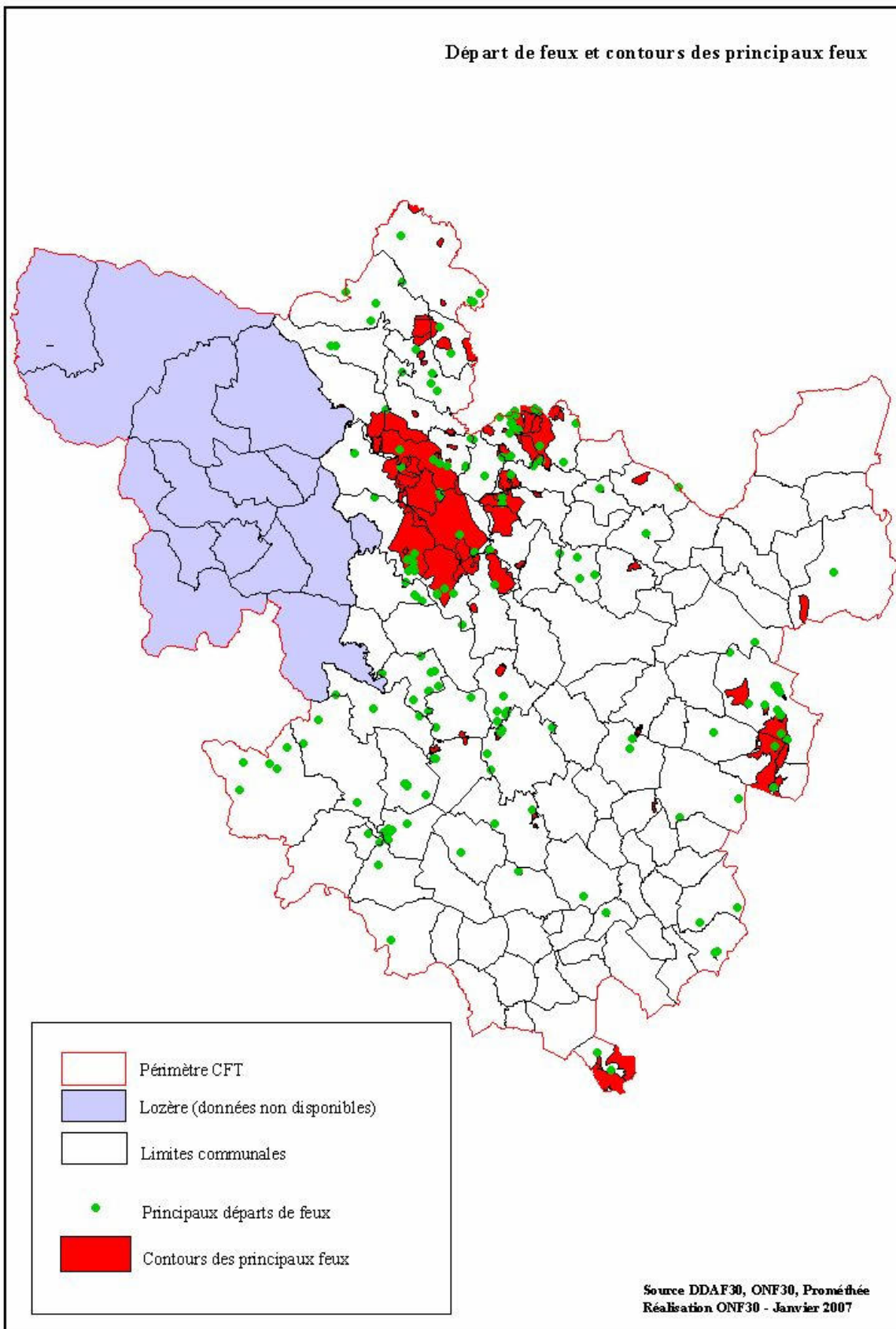
Les principaux départs de feux recensés et représentés sur cette même carte sont par contre postérieurs à l'an 2000 et démontrent que le nombre de départs reste important, notamment sur le Massif du Pin Maritime Sud (Générargues, Mialet, Saint-Jean-du-Gard, Saint-Martin-de-Valgalgues, *etc.*).

La diminution exceptionnelle du nombre de départs de feux et des surfaces brûlées au cours des dernières décennies s'explique par les efforts conjugués réalisés en terme d'information, de prévention, de moyens d'intervention et d'investigation.

Par ailleurs, la multiplication des anciens sinistres majeurs sur la zone du pin maritime nord, et bien évidemment celui tout particulier du Col de Portes, frappe indiscutablement les esprits.

Compte tenu du manque de gestion forestière et donc d'un accroissement constant de la biomasse et d'une fermeture progressive des milieux, cet état de fait ne doit cependant pas masquer l'éventualité toujours possible du développement de grands feux sur l'ensemble du territoire boisé, et plus particulièrement sur la zone cévenole dans sa globalité.

Départ de feux et contours des principaux feux



3. 4 - CONCLUSIONS ET ZONAGE SCHEMATIQUE DU RISQUE

Afin de synthétiser les éléments qui précèdent à l'échelle d'un territoire si vaste et hétérogène, un zonage schématique du risque est proposé (cf. carte ci-après), selon les paramètres suivants :

ZONE 1 : CEVENNES GARDOISES ET LOZERIENNES

➤ **Risque sévère avec facteurs aggravants**

Cette zone cumule, du point de vue du risque incendie, une multitude de sérieux handicaps :
le relief, parfois très accentué, intervient dans la dynamique de propagation des feux et complexifie la mise en œuvre des infrastructures et des moyens de lutte,
la sensibilité au feu de la végétation est largement accrue par la présence massive, sur certains secteurs, d'essences forestières résineuses très combustibles comme le pin maritime,
le manque de gestion forestière et la déprise agricole entraînent une augmentation de la biomasse et une fermeture progressive des milieux qui contribuent à une absence de discontinuité des strates arborées,
le morcellement foncier rend difficile la mise en œuvre effective de mesures d'aménagement du territoire nécessaires à cette discontinuité végétale,
la dissémination de l'habitat sous forme de hameaux ou de maisons isolées, multiplie les interfaces et rend particulièrement aléatoire la mise en œuvre de l'arrêté préfectoral de débroussaillage,
la présence de poudrières (notamment des terrils) et la densité des zones d'accueil (campings) qui implique une fréquentation de masse en période estivale.

ZONE 2 : GARRIGUES

➤ **Risque élevé avec handicaps limités**

Les zones de garrigues, bien que présentant un risque élevé, sont exemptes des principaux handicaps spécifiques aux Cévennes. La prépondérance du chêne vert, la relative facilité de mise en œuvre des infrastructures de lutte et le nombre restreint d'interfaces forêt/habitat, sont autant de facteurs de réduction du risque.

ZONE 3 : MONTAGNE

➤ **Risque moyen à faible**

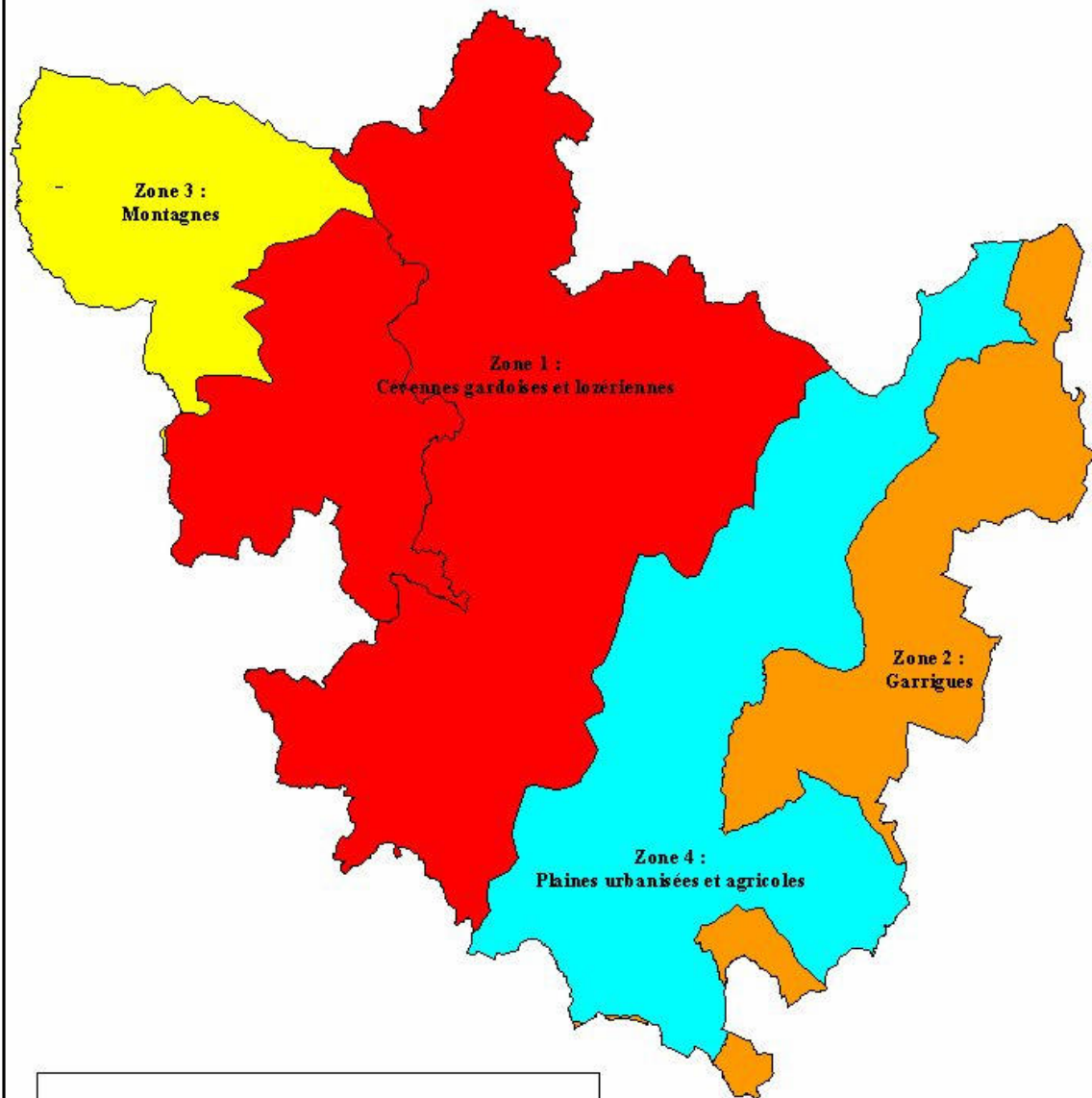
Les conditions climatiques, la nature des peuplements et une forte présence de milieux ouverts réduisent considérablement les risques sur cette zone.

ZONE 4 : PLAINES URBANISEES ET AGRICOLES

➤ **Risque faible à nul**

Compte tenu de la quasi absence de secteur boisé sur cette partie du territoire le risque feu de forêt peut être considéré comme nul. Cependant, une attention particulière devra être portée sur les éventuelles zones d'interface, notamment dans le cas de projets de développement local ou d'urbanisme en lisière des massifs boisés.

Zonage schématique du risque feux de forêt



- Zone 1 : Risque sévère avec facteurs aggravants
- Zone 2 : Risque élevé
- Zone 3 : Risque moyen à faible
- Zone 4 : Risque faible à nul

Réalisation ONF30 - Décembre 2007

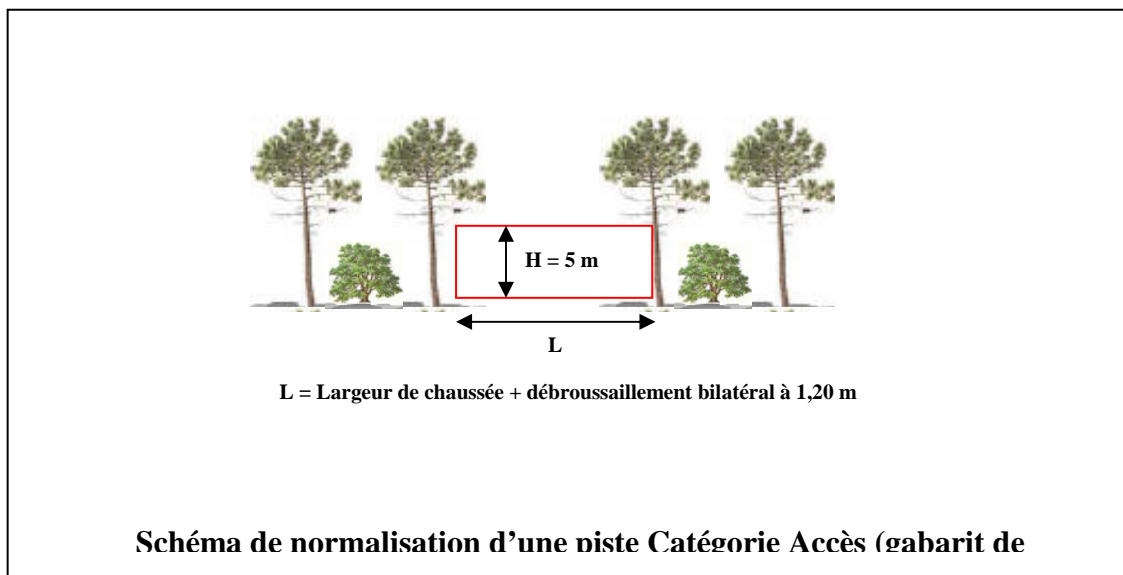
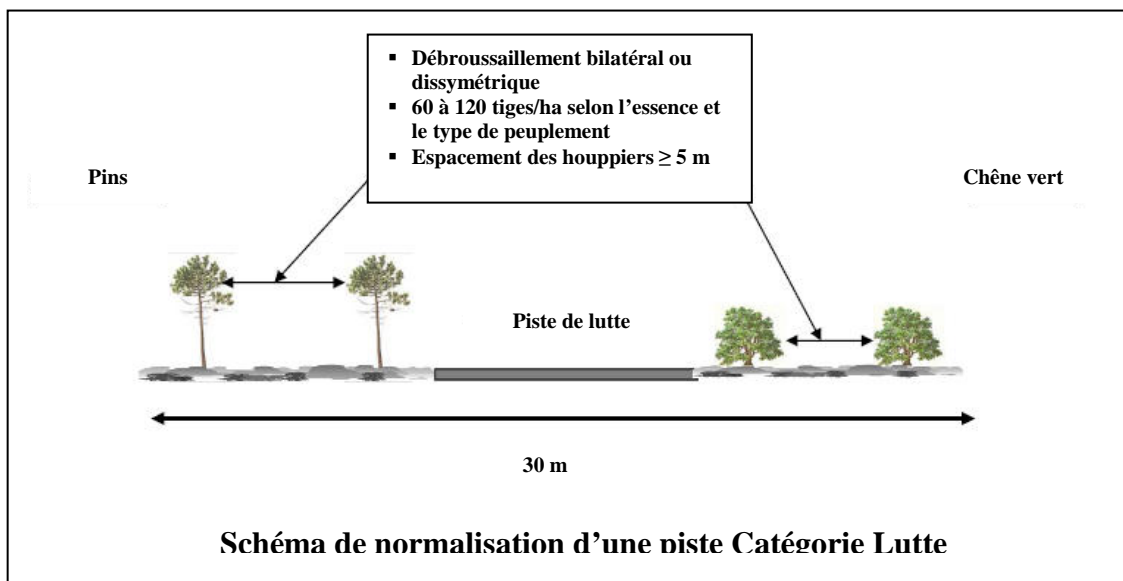
4 - DISPOSITIF DE PREVENTION ET DE LUTTE

4.1 - RESEAUX STRUCTURANTS

4.1.1 - Rappel des principes de normalisation

La délégation à la protection de la forêt méditerranéenne est à l'origine du guide zonal de normalisation des équipements DFCI. Ce guide conçu pour déterminer les caractéristiques techniques minimales des ouvrages, s'applique à l'ensemble des départements de la Zone de Défense Sud, et donc aux départements du Gard et de la Lozère.

Catégorie de piste	Largeur de la plateforme	Largeur globale de l'équipement (BDS)
1 - Lutte 2 - Lutte	6 m 4 m	30 m - soit débroussaillage bilatéral de 12 m - porté à 7 m si pente > à 30 % - débroussaillage dissymétrique possible
1 - Accès 2 - Accès	6 m 4 m	6,40 m - soit débroussaillage bilatéral de 1,20 m - gabarit de sécurité (H = 5 m)



4.1.2 - Equipements recensés

Les réseaux routiers lozérien et gardois (routes nationales et départementales) concernant le territoire de la CFT représentent 1 540 Km.

Les équipements DFCI des 2 départements ont fait l'objet de levés GPS et de renseignements au sein d'une base de données zonale. Les levés des équipements lozériens, débutés en 2001, sont encore actuellement très incomplets.

En ce qui concerne le Gard, l'ensemble des équipements DFCI a fait l'objet d'un inventaire intégral achevé en 2002, par localisation GPS, constitution d'une base de données inter services et traitement SIG. En outre, les protocoles techniques de gestion des données et de leur mise à jour ont été validés en 2004.

Cet inventaire recense actuellement 1 270 Km de piste sur le territoire de la CFT, dont environ 800 Km ont été retenus dans le cadre des réseaux structurants des divers plans de massif. A noter que 50 % de ce linéaire concernent les seuls Massifs du Pin Maritime Nord et Sud.

Le tableau ci-dessous donne la ventilation de ces réseaux structurants par catégorie de piste :

Réseaux structurants retenus sur le territoire de la CFT (Gard)			
<i>Catégorie de piste</i>	<i>Piste existante (m)</i>	<i>Piste à créer (m)</i>	<i>Total (m)</i>
1 - Accès	23 672		23 672
1 - Lutte	31 946		31 946
2 - Lutte	186 959	28 911	215 870
2 - Accès	481 674	45 658	527 332
Total pistes DFCI	724 251	74 569	798 820
Itinéraire de Liaison	21 987		21 987

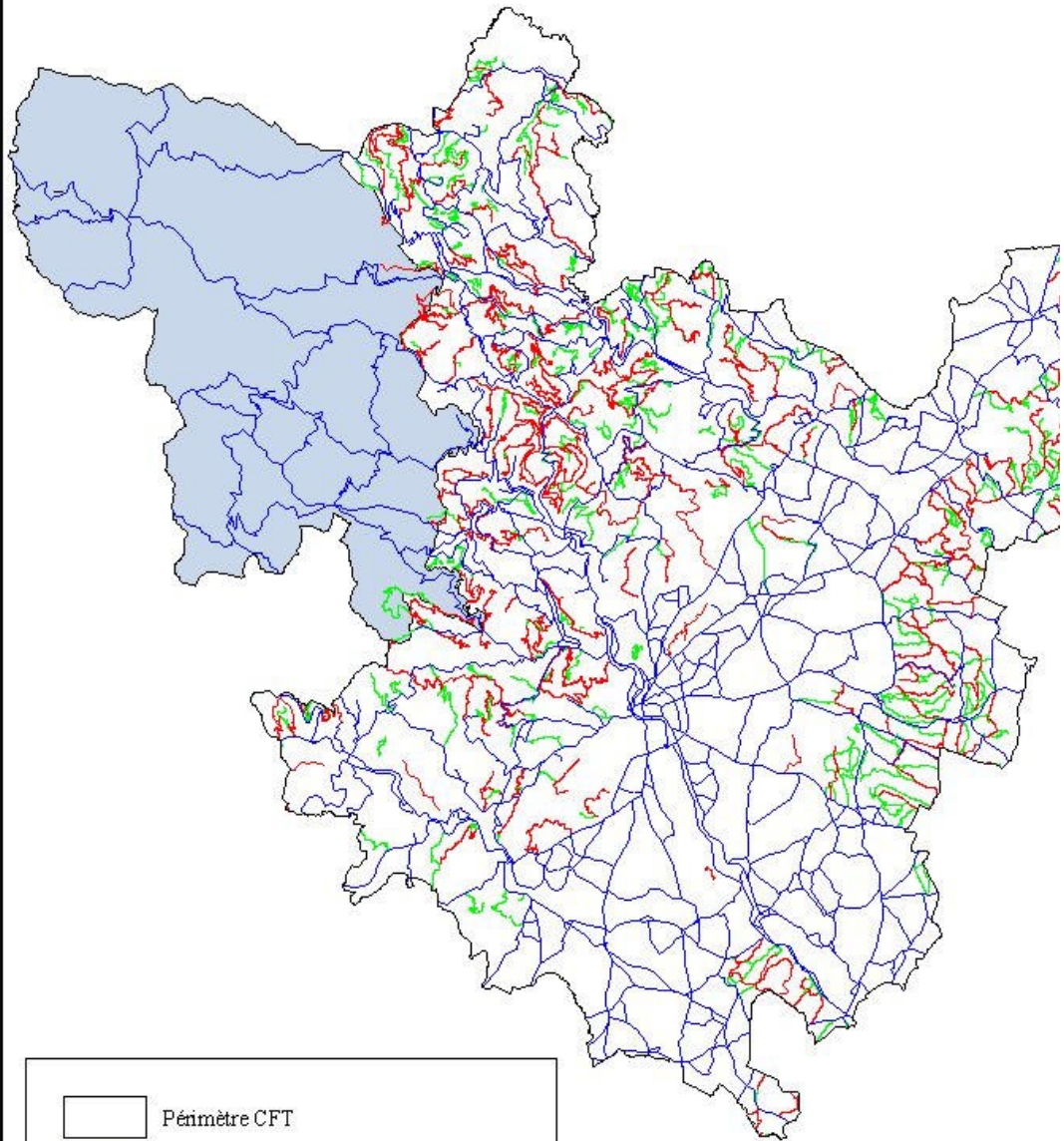
Le réseau de pistes existant, ainsi que ses équipements connexes, nécessitent d'importants travaux d'adaptation et de normalisation. Les conditions climatiques (pluies torrentielles) occasionnent par ailleurs d'importants dégâts et rendent très onéreux le maintien en état des ouvrages. En zone cévenole, compte tenu notamment du relief, les pistes de catégorie 1 et la norme de débroussaillage 'lutte' sont peu représentées. Par ailleurs, le réseau routier d'accès aux infrastructures DFCI comporte de nombreux points noirs (gabarit, tonnage, etc.).


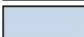



Les réseaux structurants, qui sont dans les faits utilisés par des usagers divers (chasseurs, exploitants agricole, promeneurs, riverains, etc.), sont cependant conçus dans une logique monofonctionnelle, le choix des pistes étant basé essentiellement sur des considérations de stratégie de lutte contre l'incendie de forêt. Leur positionnement, mais aussi leur gabarit, ne répondent donc pas forcément aux conditions nécessaires à une utilisation multifonctionnelle, notamment en terme de desserte forestière dédiée à l'exploitation de gros bois.

Le statut foncier d'une majorité des terrains traversés implique par ailleurs qu'une attention toute particulière soit portée sur le statut juridique des pistes. Lors de leur création, le tracé des pistes n'a pas systématiquement fait l'objet d'une enquête foncière sur les bases du cadastre, ni de servitude de passage en bonnes et dues formes. Il en résulte une grande fragilité juridique et des sérieux doutes quant à la pérennité de l'utilisation d'une majorité de

pistes DFCI. De plus, dans le cadre des travaux de normalisation, l'élargissement de la chaussée, mais aussi la largeur de la BDS, conduisent régulièrement à empiéter sur les propriétés voisines attenantes.

Réseau routier et pistes



- | | |
|---|--|
|  | Périmètre CFT |
|  | Lozère (données non disponibles) |
|  | Réseau routier (national et départemental) |
|  | Pistes retenues aux réseaux structurants |
|  | Autres pistes |

Source DDAF30 et IGN- Réalisation ONF30 - Septembre

4.2 - MAITRISE D'OUVRAGE

Compte tenu d'un découpage administratif complexe, il est parfois difficile de discerner la structure la plus représentative et/ou légitime pour assurer une unicité de la maîtrise d'ouvrage. Satisfaire à ce paramètre semble pourtant, sinon indispensable, être une des conditions sine qua none nécessaire à la mise en œuvre notamment des réseaux structurants, mais aussi pour l'émergence de projets d'aménagement du territoire capables de réduire de façon significative le risque feu de forêts sur le territoire.

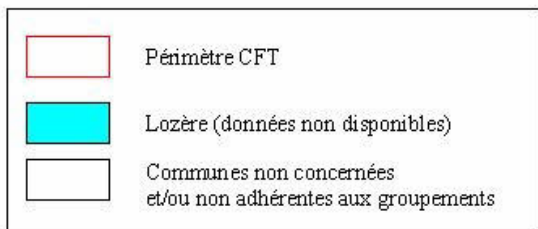
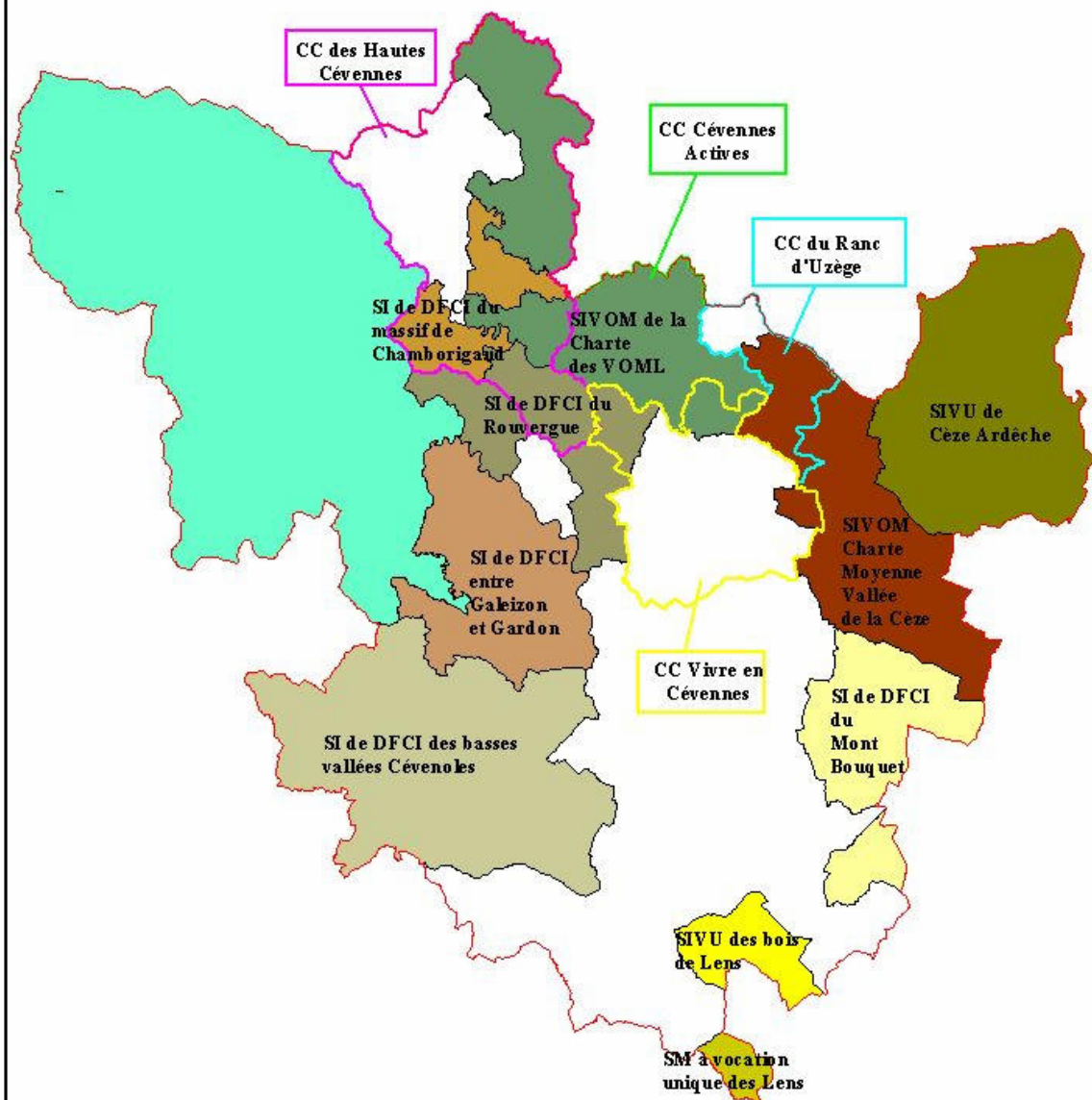
Par ailleurs, l'importance des fonds à mobiliser afin d'assurer les travaux d'investissements et d'entretien, difficilement compatible avec les disponibilités financières notamment des petites communes, pose un certain nombre de questions quant à la capacité des collectivités locales à garantir la pérennité des ouvrages.

Une démarche de recherche de multifonctionnalité des réseaux serait certainement de nature à permettre des économies d'échelle, mais nécessiterait impérativement une clarification des problèmes liés à la maîtrise d'ouvrage ainsi qu'une mise à niveau du statut juridique des pistes évoqué précédemment.

Le tableau ci-dessous donne le détail des groupements de communes à vocation PFCI et les surfaces qu'ils recouvrent :

Groupements de communes à vocation DFCI	Surface CFT (ha)
CC Cévennes Actives	5 702
CC des Hautes Cévennes	18 566
CC du Ranc d'Uzège	3 147
CC Vivre en Cévennes	10 115
SI de DFCI des basses vallées Cévenoles	18 346
SI de DFCI du massif de Chamborigaud/Le Chambon/Senechas	4 741
SI de DFCI du Mont Bouquet	13 770
SI de DFCI du Rouvergue	6 747
SI de DFCI entre Galeizon et Gardon	8 845
SIVOM Charte Moyenne Vallée de la Cèze	21 503
SIVOM de la Charte des VOML	13 659
SIVU de Cèze-Ardèche	14 248
SIVU des bois de Lens	2 485
SM à vocation unique des Lens	872

Groupements de communes à vocation PFCI



Source DDAF30
Réalisation ONF30 - Décembre 2007

4.3 - ORGANISATION DE LA SURVEILLANCE ET DE LA LUTTE

Le territoire est très largement couvert par un réseau de surveillance et de lutte opérationnel qui a prouvé son efficacité (patrouilles Dangel et forestières, centre de secours, vigies, guet aérien, poste de régulation de Ravin, groupes d'intervention en période estivale).

Les temps d'intervention sur feu naissant sont généralement très courts et le rôle préventif et dissuasif du dispositif est très marqué.

Le tableau ci-dessous donne à titre d'exemple le détail des patrouilles Dangel et forestières et la ventilation des surfaces gardoises couvertes par ces dispositifs.

Patrouille Dangel	Surface CFT (ha)	Patrouille Forestière	Surface CFT (ha)
Barjac	7 008	Bouquet	17 289
Belvezet	6 099	Génolhac	28 547
Blauzac	8 153	Grand Combe	28 300
Bordezac	5 372	Nîmes	3 085
Chamborigaud	7 451	St Jean	10 114
Clap	11 867	Mont lozère	nc
Galeizon	8 952	Vialas	nc
Lens	4 696	Vallée Longue	nc
Malons	10 249		
Mialet	14 437		
Portes	5 528		
Pradel	7 525		
Redares	1 698		
Sardan	679		
St André	2 103		
Vallée française	nc		
Total Gard	101 816		87 335
% surface des massifs gardois de la CFT	110 %		95 %

Organisation de la surveillance et de la lutte



4.4 - COUPURES DE COMBUSTIBLE

Le PDPFCI gardois (2005-2011) définit 32 axes de coupures stratégiques dont 13 concernent directement le territoire de la CFT. Les coupures de Bonnevaux, Portes et Bouquet sont par ailleurs considérées comme prioritaires pour la durée de ce Plan.

Zone Cévenole	Zone de garrigue
Bonnevaux Col de St Pierre Crouzas Homol Pradel Portes St Paul la Coste Soustelle	Bouquet Chabian ouest Domessargues Méjannes le Clap Montagnac

Selon les propres termes du PDPFCI, l'identification de ces axes a comme objectif initial de cibler des secteurs géographiques pertinents vis-à-vis de la lutte contre les grands incendies et d'y concentrer, dans la durée, un ensemble d'actions publiques ou privées (débroussaillage des voiries publiques, projets agro-pastoraux, mesures agro-environnementales, brûlage dirigés, etc.). L'état initial de ces coupures ne permet cependant pas, dans la grande majorité des cas, de garantir leur caractère opérationnel à court terme.

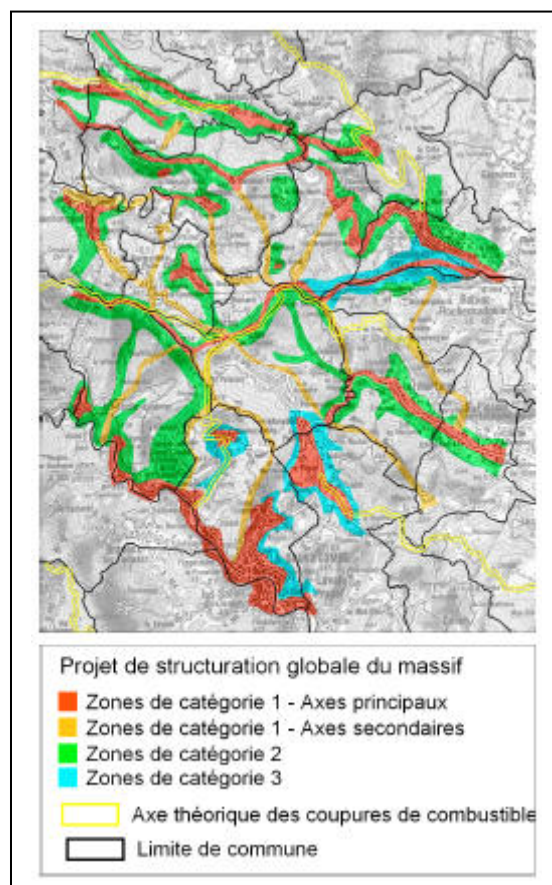
Suite à l'incendie de 1985 (Le Chambon - Portes, 4 100 ha) une cellule technique pluridisciplinaire (Gestion de l'Espace en Cévennes Alésiennes) avait proposé une méthode et un schéma de revitalisation et d'aménagement du secteur, par une organisation raisonnée et interactive de l'ensemble des activités sur le secteur.

Ces travaux proposaient un zonage de l'espace en trois catégories (cf. schéma ci-contre) :

La catégorie 1 correspond aux axes privilégiés d'incendies et donc stratégiques pour la lutte. Ces zones d'aménagement prioritaires, situées principalement autour des secteurs urbanisés et sur les crêtes, se composent de zones agricoles ou forestières peu combustibles, et sont dotées d'infrastructures de lutte. La catégorie 2 vient en appui de la première par des aménagements spécifiques (mesures sylvicoles ou sylvo-pastorales).

La catégorie 3 est constituée de reboisements d'essences peu combustibles.

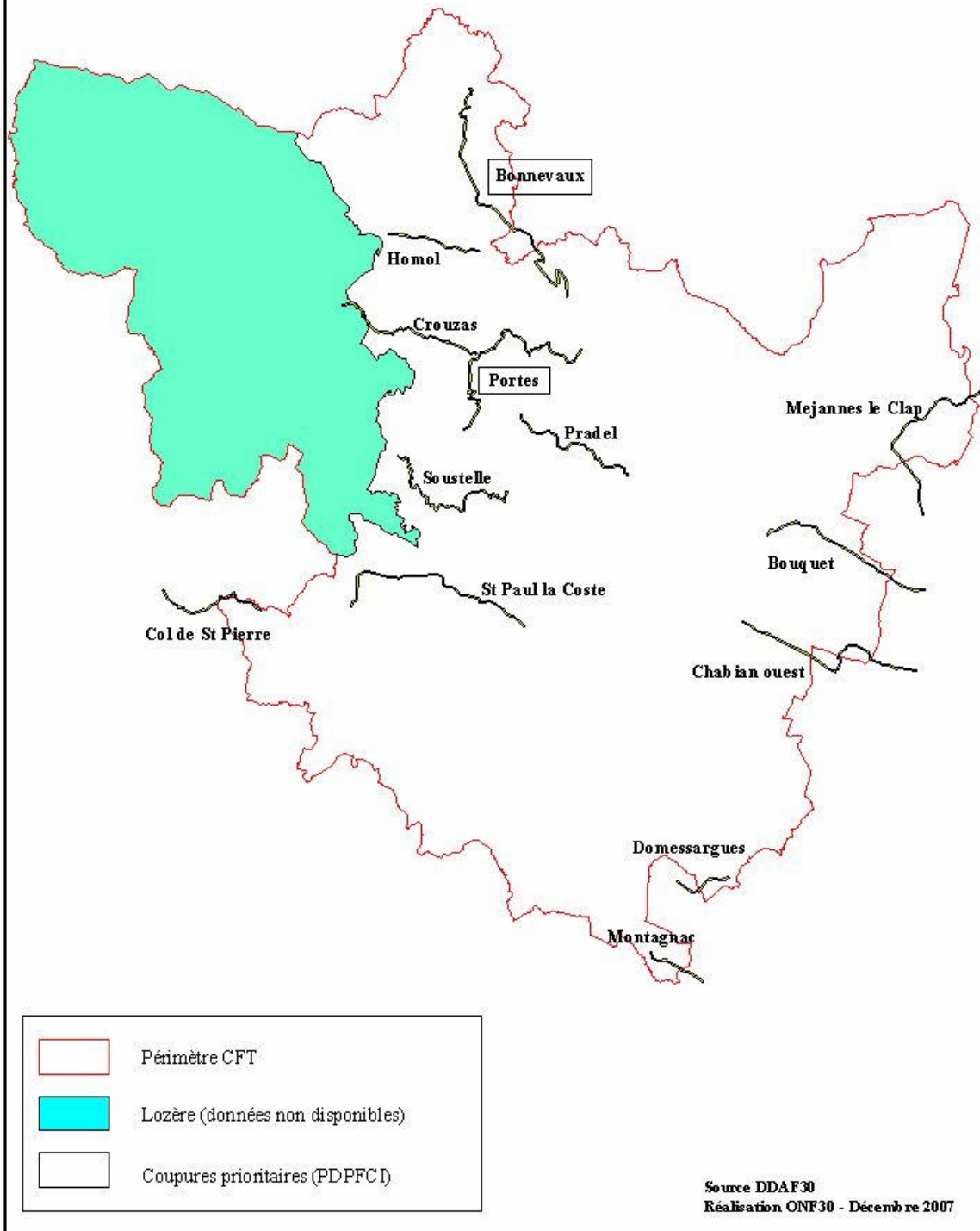
Le bilan de l'action, dressé en 2000, reste très mitigé et fait ressortir les difficultés suivantes :
Cloisonnement des secteurs d'activité (agriculture/forêt),



Morcellement du foncier,
Faible nombre de porteurs de projets potentiels,
Difficulté des acteurs à s'intégrer dans un projet global (moyens financiers et humains, compétences techniques),
Trop grande ampleur du schéma de réaménagement proposé, dans un secteur au relief difficile,
Viabilité économique des activités et faible valeur des produits notamment forestiers,
Effet limité sur le couvert forestier et donc sur l'efficacité PFCI des actions.

S'appuyant sur cette expérience, la réalisation des coupures de combustibles stratégiques doit faire l'objet de réflexions concernant le dimensionnement des projets, les choix techniques, les modalités de mise en œuvre et leur pérennisation par un entretien soutenu.

Axes stratégiques de coupures de combustible



5 - CONCLUSIONS

Au regard des analyses qui précèdent, les quatre points suivants peuvent être mis en exergue :

Une zone cévenole présentant un risque sévère et cumulant les handicaps (*relief, peuplements, habitats diffus, poudrières.*).

Une diminution des surfaces brûlées et des départs de feux durant les 2 dernières décennies mais qui n'exclut pas la possibilité de développement de grands feux catastrophes, malgré un réseau de surveillance et de lutte performant qu'il convient de maintenir.

Des moyens financiers considérables à mettre en œuvre pour normaliser et maintenir à niveau les infrastructures de lutte.

Une sous gestion du territoire qui exclut, en l'état, l'émergence de pratiques et d'aménagements d'envergure susceptibles de participer à une gestion préventive du risque.

Comme spécifié en préambule, le rôle de la CFT n'est certes pas de se substituer aux PMPFCI dont les fondements juridiques sont clairement établis. Dans le cadre d'actions qui lui sont propres, la Charte peut cependant agir en complémentarité des mesures purement PFCI prévues dans le cadre des plans de massif et contribuer ainsi à réduire significativement le risque.

Ces actions, qui passent nécessairement par une dynamisation de la gestion forestière pourraient s'articuler autour de 3 axes :

Rechercher des modes de sylviculture adaptée, garantissant une diminution de la biomasse notamment en sous-étage, l'utilisation d'essences moins combustibles et la diversification des strates et des structures dans les peuplements forestiers.

Participer à une amélioration nécessaire des réseaux structurants et de leur gestion par une recherche de multifonctionnalité des ouvrages susceptibles d'entraîner des économies d'échelle. Cette action reste inféodée à une indispensable simplification de la maîtrise d'ouvrage et à une consolidation du statut juridique des pistes.

Impulser des actions alternatives, notamment agro-forestières, susceptibles de participer à la mise en œuvre effective des axes de coupures de combustible. La recherche d'une complémentarité agriculture/forêt semble incontournable, notamment sur la zone Cévenole compte tenu des caractéristiques tant sociologiques qu'environnementales du territoire. Ce dernier point pourrait jouer un rôle non négligeable, d'une part dans l'application des débroussailllements réglementaires et du traitement des interfaces forêt/habitat, d'autre part dans la restauration et/ou le maintien des paysages de terrasse et du patrimoine bâti pierre sèche (*cf.* chapitre sur les paysages).

BIBLIOGRAPHIE PFCI

BRL-Espaces Naturels, (1999), *Cartographie de la sensibilité aux incendies de végétation du massif forestier du Pin Maritime Sud*, Préfecture du Gard, DDAF30.

CEMAGREF, (1989), *Guide technique du forestier méditerranéen français, tome 4 : protection des forêts contre l'Incendie*, Aix-en-Provence.

CRPF-LR, (1999), *Cartographie de la sensibilité aux incendies de végétation des massifs forestiers du Pin Maritime Nord et de l'Uzège*, Préfecture du Gard, DDAF30.

CTGREF, (1974), *Protection des Forêts Méditerranéennes contre l'incendie : routes et pistes de DFCI*, Nogent/Vernisson.

CTGREF, (1979), *Protection des Forêts Méditerranéennes contre l'incendie : débroussailllements et pare-feux*, Nogent/Vernisson.

Delhoume, V., (1995), *Espaces forestiers et incendies en garrigues gardoises - Enjeux à défendre et propositions d'aménagement*, Mémoire de fin d'études DAA - Génie de l'environnement, ENSA Rennes.

DDAF30-SDIS30-ONF30, (1988), *Etude d'un Plan de Prévention pour le Massif du Bagnolais et du Grand Aven*, Préfecture du Gard.

DDAF30, ONF30, SDIS30, CG30, (2000), *Plan Départemental de Prévention contre les Incendies de Forêt 2000-2004*, Préfecture du Gard.

DDAF30, (2001), *Plan d'Aménagement Forestier contre les Incendies – Massif de l'Uzège*, Préfecture du Gard.

DDAF30, MTDA, CIRAD, (2001), *Atlas des zones exposées à l'aléa incendie de forêt*, Ministère de l'Agriculture Ministère de l'Ecologie.

DDAF30, (2001), *Fascicule technique des pistes DFCI*.

DDAF30, (2002), *Carte de sensibilité au feu de végétation*.

DDAF30, (2005), *Plan départemental de protection contre les incendies de forêts (2005/2011)*, Préfecture du Gard.

DDAF48, (2005), *Plan départemental de protection contre les incendies de forêts (2005/2011)*, Préfecture de Lozère.

Délégation à la Protection de la Forêt Méditerranéenne, (1995), *Guide normalisation : les équipements de prévention et leur représentation graphique*.

Journal Officiel, (2001), *Loi d'orientation forestière n°2001-602 du 9/07/2001 (publiée le 11/07/2001)*.

Ministère de l'Agriculture, (1987), *Directive ministérielle du 22/01/87 sur la mise en oeuvre des moyens apportés par le CFM.*

Ministère de l'Agriculture, (2004), *Circulaire interministérielle n°DGFAR/SDFB/C2004-5007 du 26/03/2004 relative au plan de protection des forêts contre les incendies.*

Ministère de l'Écologie et du Développement Durable, (2002), *Plans de prévention des risques naturels : risques d'incendies de forêt.*

MTDA, (2004), *Plan de Massif de Protection des Forêts contre l'incendie – Massif du Bois des Lens,* Préfecture du Gard, SIVU des Lens.

MTDA, (2005), *Plan départemental de protection contre les incendies de forêts (2005/2011),* Préfecture de Lozère.

MTDA, (2006), *Plan de Massif de Protection des Forêts contre l'incendie – Massifs de Lussan et Grand-Aven,* Préfecture du Gard, DDAF30.

MTDA, (2006), *Plan de Massif de Protection des Forêts contre l'incendie – Vallée française, Vallée du gardon de St Germain, Vallée du Galeizon,* Préfecture du Lozère, DDAF48.

ONF30, (2004), *Plan de Massif de Protection des Forêts contre l'incendie – Massif du Mont Bouquet,* Préfecture du Gard, DDAF30.

Préfecture de Lozère, (2002), *Arrêté Préfectoral n°02-2209 du 03/12/2002 relatif à la Prévention des Incendies de Forêts.*

Préfecture du Gard, (2006), *Arrêté Préfectoral 2006-131-4 du 11/05/2006 relatif à la Prévention des Incendies de Forêts.*

Réseau Coupures de Combustible, (2000), *Conception des coupures de combustible,* Guide méthodologique et pratique n°4.

Réseau Coupures de Combustible, (2000), *Coupures de combustible : Le coût des aménagements,* Guide méthodologique et pratique n°3.

Réseau Coupures de Combustible, (2006), *Du Plan Départemental à la coupure de combustible,* Guide méthodologique et pratique n°6.